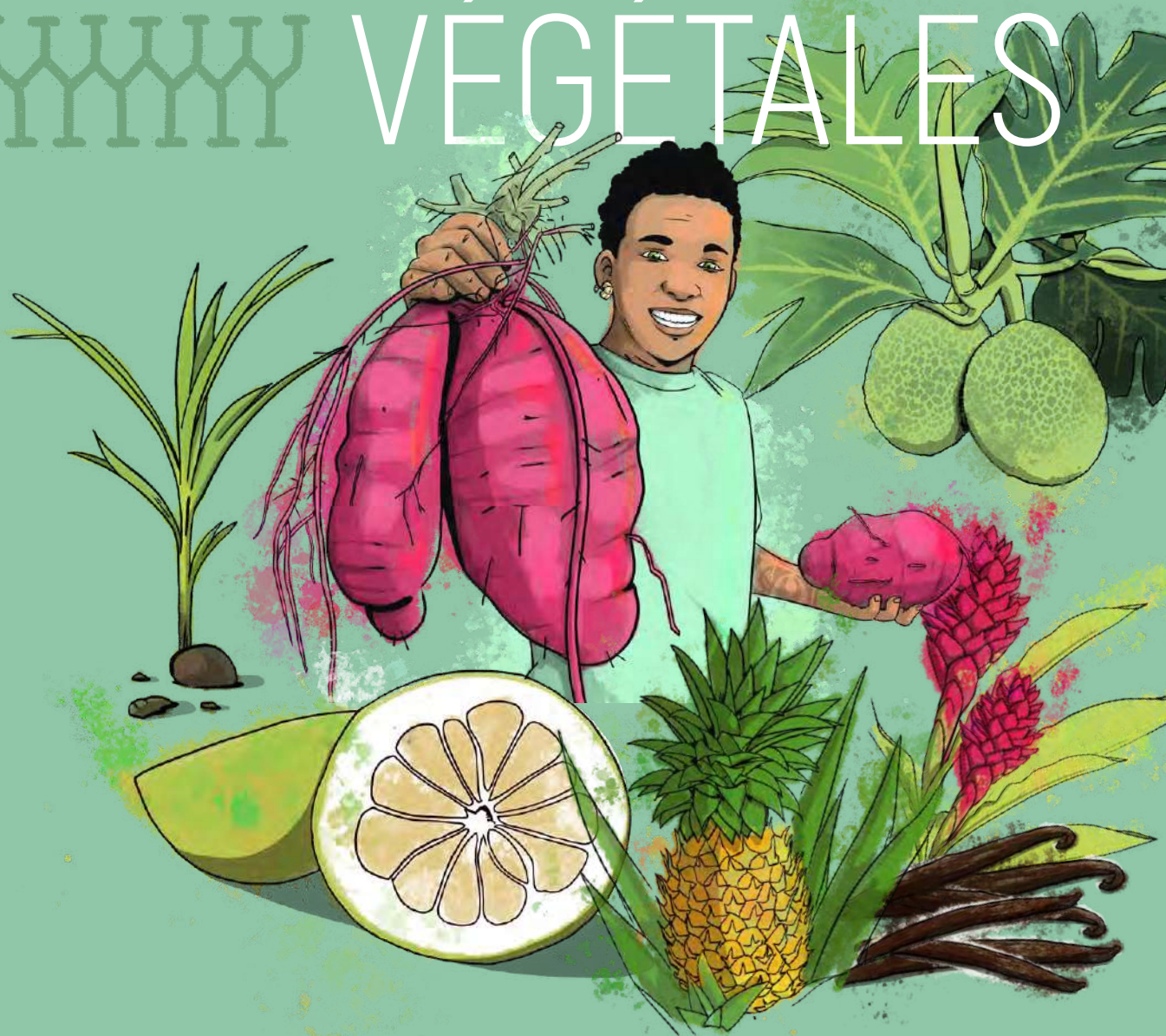


RGA 2023

CULTURES VÉGÉTALES





Les AGRUMES une filière historique

REPÈRE

En 2023, la production commercialisée totale d'agrumes atteint 956 tonnes pour une valeur marchande de 321 millions de F.CFP. C'est 15,7 % de la production fruitière totale en quantité et 21,4 % en valeur. La variation des prix selon les archipels est importante, puisque ces derniers peuvent presque tripler entre les Marquises et les IDV (resp. 254 et 785 F.CFP le kilo de citron par exemple¹). En 2023, les importations de mandarine s'élevaient à 288 tonnes, et celles d'orange à 1 210 tonnes.

I. PROFIL DES EXPLOITATIONS

En 2023, la Polynésie française recense **1 251 exploitations** cultivant au moins des produits agrumicoles. C'est 63 % des exploitations produisant du fruitier et près d'une exploitation agricole sur trois (31 %).

Les Marquises regroupent le plus d'exploitations, suivies des Îles du Vent (IDV) et des Îles Sous-le-Vent (ISLV). Les Tuamotu-Gambier (TG), de par leur sol moins propice, comptent seulement 42 exploitations déclarant cultiver au moins des agrumes.

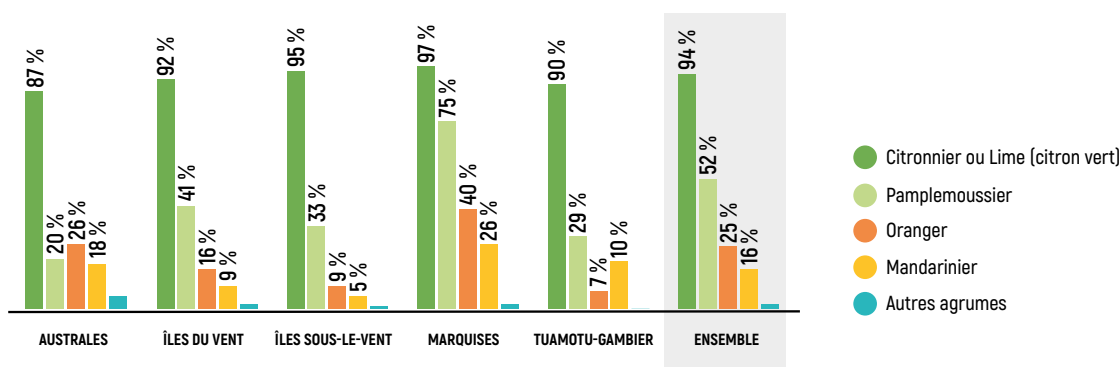
Historiquement, un tiers des exploitations sont issues d'une reprise familiale, mais pour la plupart, l'installation reste une création (64 %). En moyenne, les exploitations ont 16 ans.



Nombre d'exploitations par archipel

	2023	Rép. en %
Marquises	531	42 %
Îles du Vent	347	28 %
Îles Sous-le-Vent	221	18 %
Australes	110	9 %
Tuamotu-Gambier	42	3 %
TOTAL	1 251	100 %

Répartition des exploitations par type d'agrumes et archipel



¹ Source : Bulletin statistique 2023

UNE POLYCLTURE OMNIPRÉSENTE

La culture d'autres espèces fruitières concerne la quasi-totalité des producteurs d'agrumes. La banane dessert, la mangue, l'avocat et la papaye se retrouvent chez le plus d'exploitants (entre un quart et 70 % d'entre eux). Les cultures vivrières sont également présentes dans plus de la moitié des exploitations, et un producteur sur trois pratique aussi l'élevage.

La spécialisation dans la culture agrumicole (ni autre culture fruitière, ni autre culture végétale, ni élevage, ni coprahculture) rassemble 31 exploitants, soit 2 % des producteurs, et ceux-ci représentent 6 % de la surface totale cultivée.

UNE MAIN-D'ŒUVRE FAMILIALE ET MAJORITAIREMENT MASCULINE

Au total, ce sont **3 166 personnes** qui travaillent dans des exploitations cultivant au moins des agrumes, dont plus de 1 500 personnes employées dans ces exploitations.

Les plus gros pourvoyeurs d'emplois sont les IDV (34 % de la main-d'œuvre employée) et les Marquises (28 % de la main-d'œuvre).

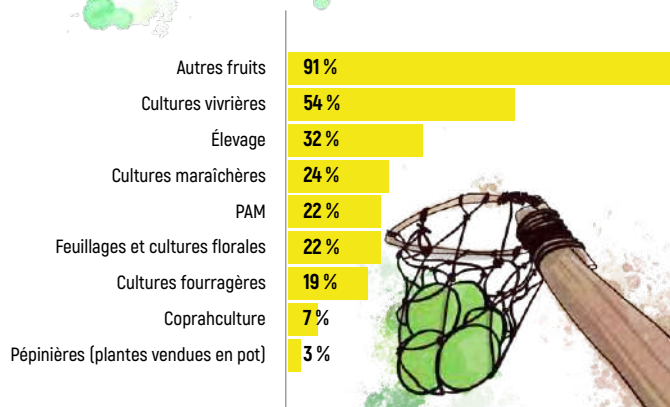
Lorsque de la main-d'œuvre est employée, celle-ci est plutôt familiale (56 % de la main-d'œuvre employée) ; phénomène plus marqué aux Marquises (les trois quarts de la main-d'œuvre) et moins aux Australes et aux TG (resp. 40 % et 38 %).

La main-d'œuvre reste majoritairement masculine (72 % de la main-d'œuvre totale employée). On note cependant que le taux de féminisation est plus important au sein de la main-d'œuvre permanente familiale (41 % contre 28 % toute main-d'œuvre confondue).

En moyenne, 28 % des exploitations emploient de la **famille de manière permanente**. C'est davantage le cas aux Australes et aux IDV (respectivement 37 % et 33 % des exploitations).

La main-d'œuvre **permanente non familiale** concerne peu d'exploitations (12 % au global, 20 % aux IDV et seulement 5 % aux Marquises) ; et pour la majorité de cette main-d'œuvre, ce sont des hommes qui y travaillent (85 %).

Quant à la **main-d'œuvre occasionnelle**, cela concerne un quart des exploitations. Parmi les personnes employées, on trouve davantage de famille aux Marquises (les deux tiers de la main-d'œuvre occasionnelle) et aux IDV (56 %) qu'aux Australes (27 %) et aux TG (34 %).



Répartition de la population active

	Nombre de personnes
Chefs d'exploitation	1 251
Coexploitants	385
Main-d'œuvre permanente familiale	522
Main-d'œuvre permanente non familiale	326
Main-d'œuvre occasionnelle	682
TOTAL de la population active	3 166

DES VERGERS TRÈS PEU MÉCANISÉS

Afin d'appréhender la mécanisation spécifique à la culture d'agrumes, l'analyse est réalisée sur les producteurs exclusifs (hors autre culture fruitière, autre culture végétale, élevage et coprahculture), soit 31 exploitants. La surface moyenne dédiée est de 1 ha (1,3 ha aux IDV) contre 2 000 m² sur l'ensemble des exploitations produisant des agrumes et d'autres cultures végétales.

Le **véhicule de livraison** reste le principal équipement utilisé (71 % des cultivateurs en utilisent un). Les autres engins se retrouvent plus rarement. Le Pel-Job est cité par quatre exploitants. La majorité des cultivateurs utilisant du matériel est propriétaire de ses engins.

Le **travail et l'entretien du sol** se font avec du **petit matériel manuel** pour 97 % des producteurs. Seules certaines exploitations des **IDV sont mécanisées** (7/12).

Aucun matériel n'est utilisé pour planter ou épandre des engrais. Pour **entretenir les cultures**, seules les ISLV et IDV utilisent du matériel comme un **pulvérisateur, essentiellement manuel**. Aux IDV, quelques-uns font usage de pulvérisateur thermique/électrique porté ou tracté.

L'épandage et l'enfouissement de déjections animales dans les vergers sont peu pratiqués et, quand ils ont lieu, ils sont faits **manuellement**.

Enfin, la **récolte** n'est **pas mécanisée** et aucun exploitant n'effectue une opération post-récolte.

II. ÉTAT DE LA FILIÈRE AGRUMICOLE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

UNE SURFACE QUI A BIEN PROGRESSÉ EN DIX ANS

La Polynésie française cultive **475 hectares** de terres en agrumes, soit un tiers des surfaces fruitières (hors cocotiers). Les **Marquises** représentent le **plus gros bassin de production agrumicole** avec plus de la moitié de la surface totale. Les IDV et les ISLV rassemblent respectivement un tiers et 10 % des surfaces.

La **superficie globale a augmenté de 21 %** entre les deux recensements, en lien avec une augmentation des surfaces de tous les agrumes cultivés aux Marquises (multipliée par 2,8). On note cependant une baisse sensible de la surface aux IDV et aux Australes, à raison d'un tiers chacune.

Les vergers sont de petite taille : près des deux tiers font moins de 1 500 m² et **la surface moyenne consacrée est de 2 000 m²**. Les plus grands vergers sont aux IDV avec une superficie moyenne des parcelles de près de 3 000 m².



Surfaces d'exploitation par archipel

	Surface en ha	Rép. en %	Surface moy. en m ²
Marquises	253	53 %	1 981
Îles du Vent	156	33 %	2 798
Îles Sous-le-Vent	45	10 %	1 436
Australes	18	4 %	1 020
Tuamotu-Gambier	3	1 %	514
TOTAL	475	100 %	1 996

Surfaces moyennes par type d'agrumes et archipel (en m²)

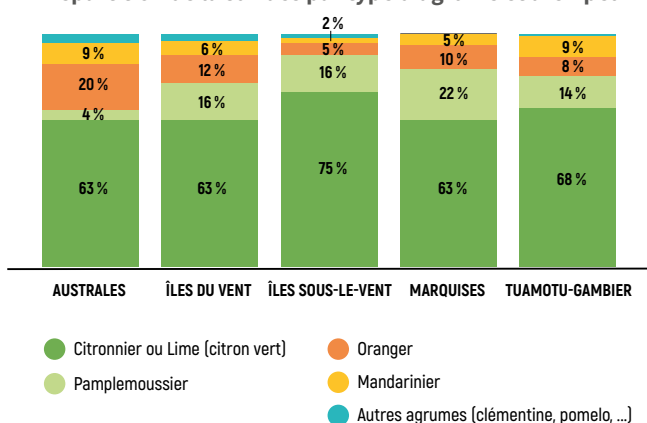
	Australes	Îles du Vent	Îles Sous-le-Vent	Marquises	Tuamotu-Gambier	Polynésie française
TOTAL agrumes	1 020	2 798	1 436	1 981	514	1 996
Citron vert	1 154	3 091	1 616	3 099	528	2 591
Autres agrumes (clémentine, pomelo, ...)	1 375	4 811	2 153	949		2 140
Oranger	1 181	3 435	1 305	1 149	823	1 548
Pamplemoussier	339	1 724	1 021	1 414	335	1 383
Mandarinier	804	3 075	687	841	688	1 171

LE CITRON, PRODUIT PHARE DES CULTURES AGRUMICOLES

Le citron est le produit le plus cultivé : c'est 64 % de la surface totale et 94 % des producteurs d'agrumes. Il est suivi de loin par le pamplemousse : 20 % des surfaces, l'orange : 10 %, et la mandarine : 5 %.

Cette prépondérance est marquée dans tous les archipels, mais se confirme particulièrement aux ISLV (75 % de la surface en agrumes).

Répartition de la surface par type d'agrumes et archipel



UNE FILIÈRE PEU TRAITÉE, OÙ L'AGRICULTURE NATURELLE EST DE MISE

Les produits phytosanitaires chimiques sont utilisés par 12 % des exploitants, mais seulement 3 % en utilisent sur toutes leurs cultures végétales, ce qui représente à minima 2 % de la surface en agrumes. Lorsqu'ils en utilisent, ils le font essentiellement pour le désherbage, en utilisant notamment des produits comme le glyphosate. On note néanmoins que seuls 11 producteurs déclarent pratiquer exclusivement une lutte biologique, soit 3 % des surfaces.

L'épandage d'engrais ou amendements concerne 43 % des exploitants (mais plus de 50 % pour tous les archipels, excepté aux Marquises, qui comptent 29 % d'utilisateurs). Les engrais de synthèse concernent 15 % des producteurs (un quart aux IDV et un tiers aux ISLV), et 8 % font usage de minéraux biologiques. L'utilisation exclusive d'engrais ou amendements organiques concerne près d'un quart des exploitants et 26 % de la surface.

La **surface cultivée** par les exploitants déclarant n'utiliser **aucun intrant chimique** représente 367 ha, soit **77 % de la surface totale en agrumes**. Cette tendance est particulièrement vraie aux **Marquises**, puisque **96 % de la surface des vergers** ne recevraient aucun intrant chimique. En revanche, aux IDV et ISLV, les surfaces sans intrant chimique sont significativement moindres, avec respectivement 54 % et 51 % des surfaces.

Soulignons que la **certification en agriculture biologique** pour tout ou partie de l'exploitation est encore à la marge, puisque ce ne sont que **4,3 % des exploitations** produisant notamment des agrumes qui sont certifiées ou en conversion, ce qui représente **25 ha de cultures, soit 5 % de la surface totale en agrumes**.

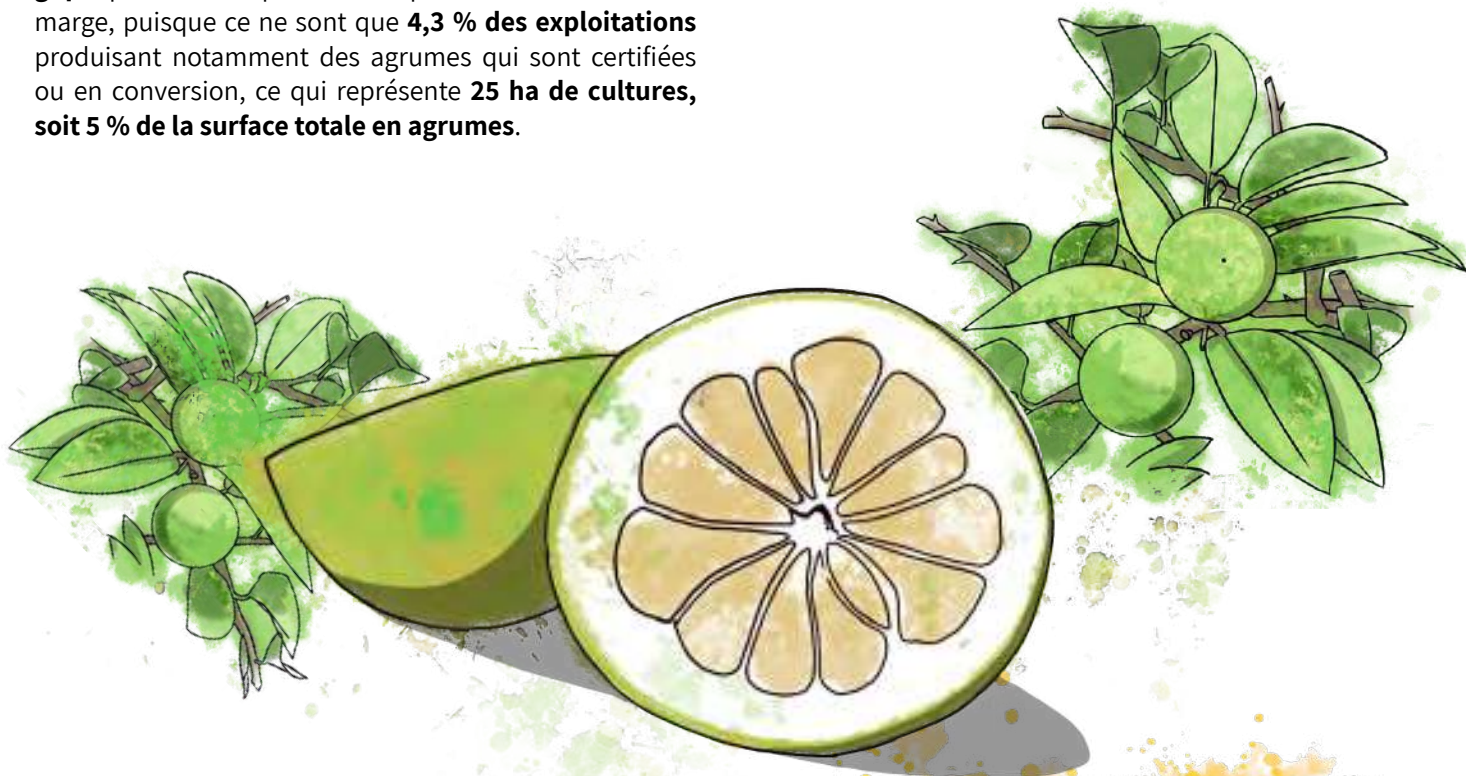
DES PRODUITS BRUTS ET VENDUS EN CIRCUIT COURT

La transformation est quasi inexistante. Quelle que soit la taille de l'exploitation, la **vente directe aux particuliers** est le moyen d'écoulement qui prime largement. En effet, 41 % des produits sont vendus directement aux particuliers, contre 12 % des ventes en circuit formel aux commerçants, artisans ou revendeurs sur l'ensemble du territoire, mais avec des proportions supérieures dans les zones ou dans la proximité des zones de consommation les plus fortes (21 % aux IDV et 16 % aux ISLV). Après la vente directe aux particuliers, c'est l'auto consommation qui représente une part significative des débouchés de la production, avec 21 %. Enfin, 10 % de la production est consacrée aux dons, et ceci est plus marqué dans les archipels éloignés des Australes et Marquises.

La majorité des exploitations cultivant notamment des agrumes trouve des débouchés sur leur île pour tout ou partie de leur production (94 % des exploitants), et 64 % commercialisent tous leurs produits sur leur île.

Lorsque des produits sont exportés (pour un tiers des exploitations), ceux-ci sont vendus dans toute la Polynésie (88 % des exploitants), et/ou pour certains exploitants, dans l'archipel (20 %).

Les Australes et les Marquises sont les archipels qui comptent une part plus importante des exploitations qui exportent (58 % et 56 % chacun).



AGRUMES

1 251
EXPLOITATIONS
EN 2023

475 ha
CULTIVÉS
DONT **5%**
CERTIFIÉS BIO

+21% par rapport
à 2012



Bassin de production
LES MARQUISES
53% de la surface
totale dédiée
aux agrumes

POLYCULTURES
EN ASSOCIATION
AVEC
DES VIVRIERS



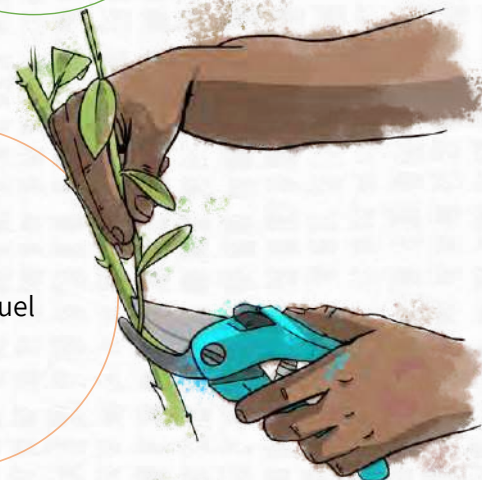
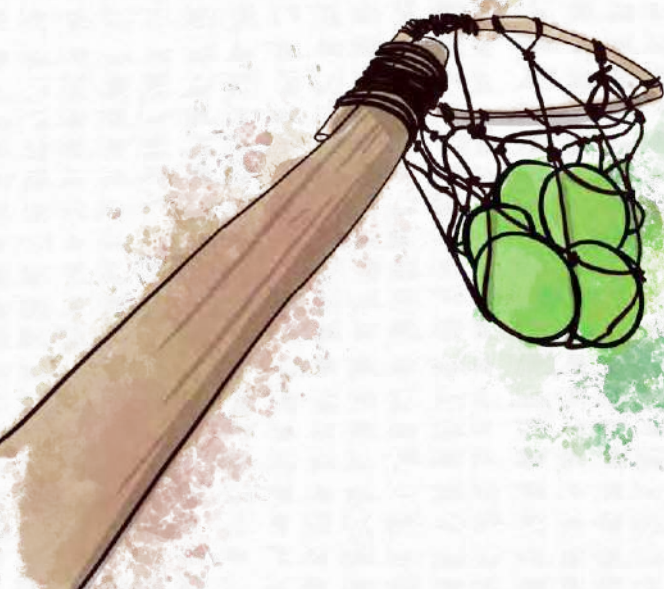
2 000 m²
de surface moyenne
en 2023

LE CITRON

concerne 94 % des exploitations
et 64 % des surfaces
agrumicoles

PEU MÉCANISÉE

- Travail essentiellement manuel
- Les exploitations des IDV sont les plus mécanisées





La culture de L'AVOCAT une filière prometteuse

REPÈRE

En 2023, la production totale d'avocats commercialisée sur le marché formel atteint 115 tonnes, pour une valeur marchande de 32,46 millions de F.CFP. Le prix moyen au kilo s'élevait à 282 F.CFP.¹

L'avocat est un fruit tropical qui mérite toute notre attention. En effet, il est très riche en acides gras insaturés, en fibres solubles, en minéraux, en vitamines, etc. De plus, en Polynésie française, son coût au gramme de protéines, de lipides et de fibres est très bas, ce qui le désigne comme l'un des aliments les plus riches et les plus économiquement rentable du marché.²

I. PROFIL DES EXPLOITATIONS

DES EXPLOITATIONS D'AVANTAGE REPRÉSENTÉES AUX MARQUISES ET AUX IDV

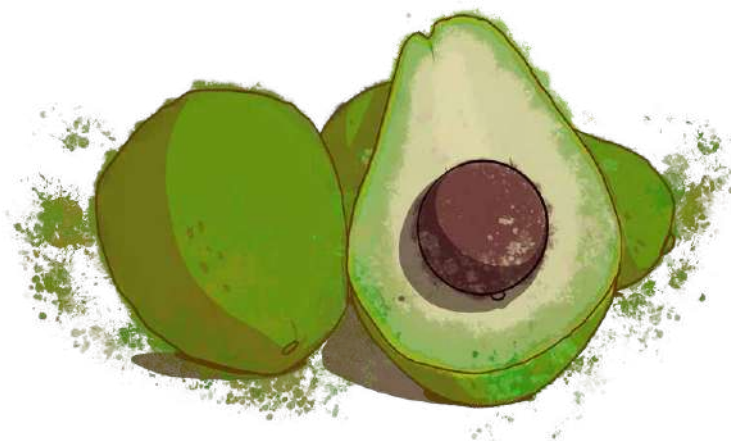
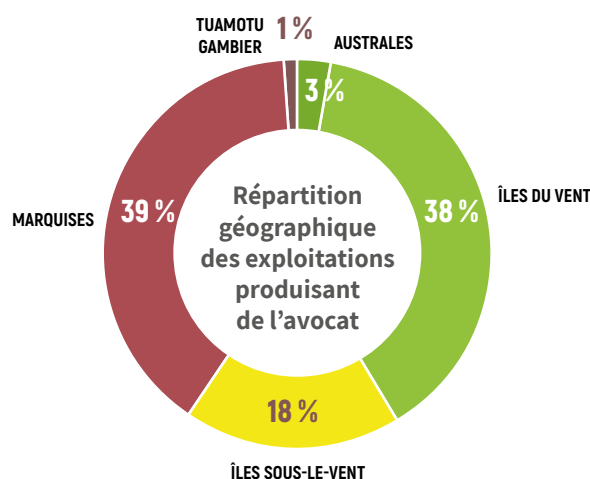
La Polynésie française recense en 2023, **522 exploitations** comprenant au moins des avocats, sur les 4 080 exploitations agricoles.

C'est donc 13 % de la totalité des exploitations agricoles recensées qui cultivent au moins de l'avocat.

Les Marquises et les IDV se disputent le palmarès avec respectivement 205 et 198 exploitations.

Les ISLV en comptent 94, contre seulement 18 aux Australes et 7 aux Tuamotu-Gambier.

Entre les deux recensements, le nombre d'exploitations recensées a plus que triplé (multiplié par 3,4).



¹ Source : Bulletin statistique 2023

² Étude de l'efficacité économique en termes de nutrition des produits agricoles de PF, BSE août 2024

AUCUNE MONOCULTURE D'AVOCAT

L'avocat n'est jamais cultivé seul. Tous les producteurs produisent d'autres fruits. Ceux que l'on retrouve chez le plus de cultivateurs sont le citron (87 %), la banane dessert (82 %), la mangue (72 %) et le pamplemousse (60 %). La plupart des producteurs cultivent également des produits vivriers (63 % d'entre eux). Par ailleurs, plus de 31 % des producteurs pratiquent aussi l'élevage et 9 % tirent un revenu de la pêche (16 % des producteurs des ISLV).

POPULATION ACTIVE : UNE AGRICULTURE FAMILIALE

Au total, ce sont **1 374 personnes** qui travaillent dans des exploitations cultivant au moins de l'avocat, dont près de 680 personnes employées.

Trois chefs d'exploitation sur dix coexploitent la ou les parcelles cultivées avec majoritairement quelqu'un faisant partie de la famille, dont 63 % de conjoint.es.

Les plus gros **pourvoyeurs d'emplois** sont **l'archipel de la Société** avec près des trois quarts de la main-d'œuvre employée.

Lorsque de la main-d'œuvre est employée, ce qui concerne 56 % des exploitations, celle-ci est plutôt familiale (57 % de la main-d'œuvre employée) ; surtout aux Marquises, pour les trois quarts.

La main-d'œuvre reste majoritairement masculine (70 % de la main-d'œuvre totale employée). On note cependant que le taux de féminisation est nettement plus important au sein de la main-d'œuvre permanente familiale (40 % contre 14 %, main-d'œuvre permanente non familiale).

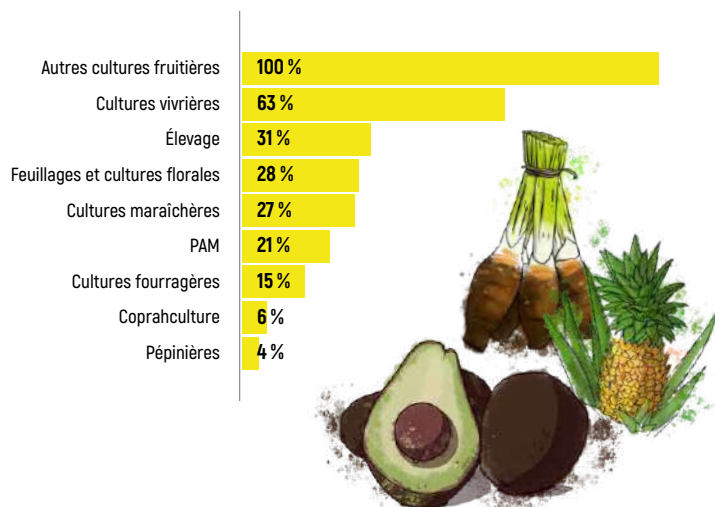
En moyenne, 27 % des exploitations emploient de la **famille de manière permanente**, tandis qu'aux IDV, cela concerne 34 % des exploitations.

La main-d'œuvre **permanente non familiale** concerne peu d'exploitations (13 % en moyenne, 20 % aux ISLV et seulement 5 % aux Marquises).

Quant à la **main-d'œuvre occasionnelle**, elle concerne davantage d'exploitations aux ISLV (41 % contre 27 % en moyenne).



Diversité des activités des producteurs d'avocats



Répartition de la population active

	Nombre de personnes
Chefs d'exploitation	522
Coexploitants	175
Main-d'œuvre permanente familiale	236
Main-d'œuvre permanente non familiale	137
Main-d'œuvre occasionnelle	304
TOTAL de la population active	1 374

UNE MÉCANISATION ABSENTE

Afin d'appréhender la mécanisation spécifique à la culture d'avocat, l'analyse est réalisée sur les **producteurs exclusifs d'avocats et autres fruits** (hors autre culture végétale, élevage et coprahculture), soit 61 exploitants répartis entre les IDV (36 % des exploitations) et les Marquises (46 %).

Deux profils se distinguent : aux IDV, les vergers font en moyenne 2,4 ha et aux Marquises, ce sont des plus petits vergers avec 650 m² en moyenne.

Les agriculteurs n'utilisent **pas de matériel mécanisé** ni pour le travail et l'entretien du sol, ni pour la récolte.

Pour l'entretien des cultures, aucun matériel n'est utilisé aux Marquises. Aux IDV, le pulvérisateur manuel est utilisé par quelques exploitants et plus rarement le pulvérisateur thermique/électrique.

L'épandage d'engrais n'est pas pratiqué par ces exploitants.

Le **véhicule de livraison** dont ils sont propriétaires reste le principal équipement utilisé (72 % des exploitations).

II. ÉTAT DE LA FILIÈRE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

UNE FILIÈRE À FORTE CROISSANCE

En 2023, les 522 exploitations consacrent **63 ha** à la culture d'avocat, soit une surface qui s'est multipliée par 2,3 depuis le dernier recensement de 2012.

Les avocats représentent 4 % de la surface consacrée aux cultures fruitières.

Le plus gros bassin de production se situe aux **IDV**, avec plus de la moitié de la surface totale (38 ha et 198 exploitations).

Les Marquises rassemblent un quart de la surface et un nombre d'exploitations plus important qu'aux IDV car de plus petites surfaces (16 ha et 205 exploitations).

LES EXPLOITANTS CULTIVANT DE L'AVOCAT UTILISENT TRÈS PEU DE TRAITEMENTS

La majorité des exploitants déclare n'utiliser aucun intrant chimique (79 %).

En effet, en moyenne, seules 12 % des exploitations déclarent utiliser des engrais chimiques. Ils sont davantage dans l'archipel de la Société, aux IDV (18 %) et ISLV (20 %).

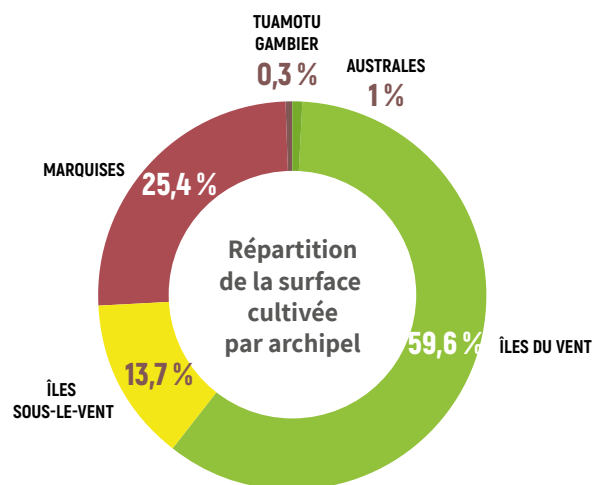
Néanmoins, seulement **10 % d'entre eux déclarent en utiliser sur toutes leurs cultures**, contre 66 % sur une partie seulement.

La **lutte biologique exclusive** reste tout de même à la marge ; **seulement 1 % des exploitants** y a recours, ce qui représente à peine **1,6 ha**.

Quant aux **engrais ou amendements**, **15 % des exploitants déclarent utiliser des produits de synthèse** (30 % aux ISLV), 10 % des minéraux biologiques et un quart utilise exclusivement des engrais ou amendements organiques.

Parmi ceux déclarant utiliser des intrants chimiques, un tiers déclare connaître des pratiques limitant leur utilisation, l'intérêt à mettre en œuvre ces pratiques (pour 44 % d'entre eux) et, pour certains, des organisations/réseaux sociaux supportant la mise en œuvre de telles pratiques (15 %).

Pour conclure, si la majorité des exploitants cultivant au moins de l'avocat déclarent n'utiliser **aucun intrant chimique sur leurs parcelles** (96 % aux Marquises), ce qui représenterait **73 % de la surface cultivée totale en avocat**, il n'en reste pas moins qu'en 2023, ce ne sont que 6 % des exploitations (31) qui ont de l'avocat qui sont certifiées ou en conversion en agriculture biologique, soit 4,4 ha de surface et 7 % de la surface totale dédiée à la culture d'avocat.



Surfaces d'exploitation par archipel

	Surface en ha	Surface moy. par parcelle en m²
Îles du Vent	37,6	1 901
Îles Sous-le-Vent	8,6	920
Australes	0,7	365
Marquises	16,1	784
Tuamotu-Gambier	0,2	230
TOTAL	63,2	1 210

DES PRODUITS BRUTS VENDUS EN CIRCUIT COURT

Les producteurs d'avocat ne font **pas de transformation**.

L'écoulement de la production des exploitations produisant notamment de l'avocat ne semble pas poser de difficultés. La majorité des chef.fe.s d'exploitation trouve des **débouchés sur leur île** (98 %) dont 70 % y écoulent tous leurs produits. Lorsqu'une partie des produits est exportée (pour 29 % des exploitations), ceux-ci sont vendus dans toute la Polynésie (89 %) et/ou dans les îles avoisinantes de l'archipel (pour 16 % des exploitants).

La **vente directe aux particuliers** semble, globalement, être **privilegiée**, notamment dans l'archipel de la Société.

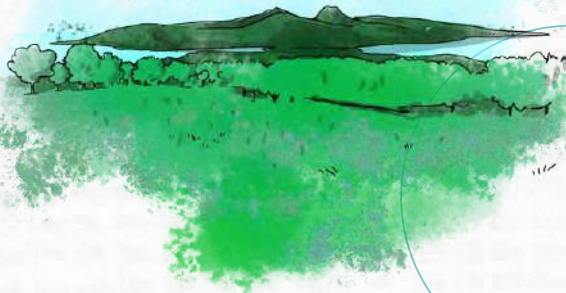
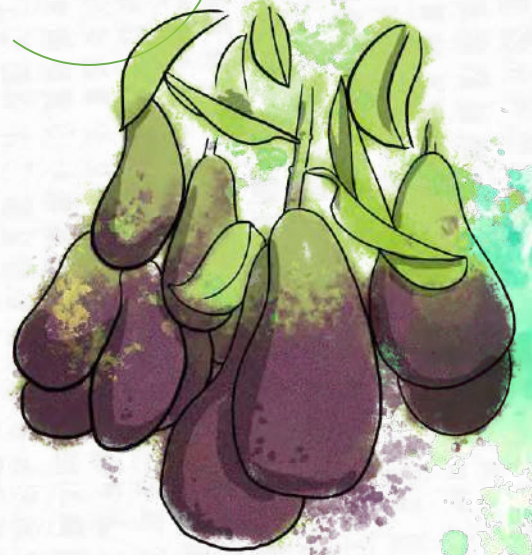
Notons que la moitié de la production des Tuamotu-Gambier, des Australes et des Marquises n'est pas vendue, elle est destinée à l'autoconsommation et aux dons essentiellement.

L'AVOCATIER

522
EXPLOITATIONS
EN 2023

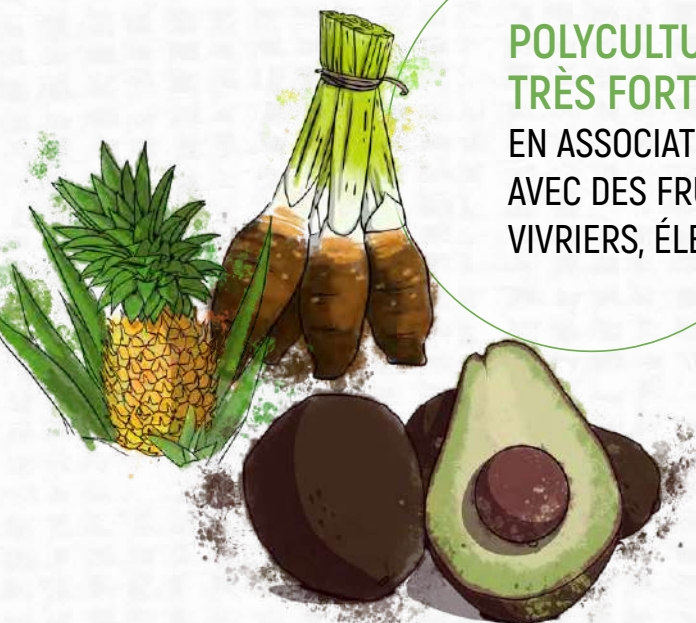
x3,4 par rapport
à 2012

63 ha
DONT **7%**
CERTIFIÉS BIO



Bassin de production
LES ÎLES DU VENT
60% de la surface
totale dédiée aux avocats

**POLYCULTURES
TRÈS FORTE**
EN ASSOCIATION
AVEC DES FRUITIERS,
VIVRIERS, ÉLEVAGE



PEU MÉCANISÉE

- Utilisation de petit matériel
- Récolte manuelle



REPÈRE

En 2023, la production commercialisée totale recensée d'ananas atteint 2 518 tonnes pour une valeur marchande de 558,6 millions de F.CFP. Le prix moyen au kilo s'établirait donc à 222 F.CFP.¹

I. PROFIL DES EXPLOITATIONS

DES EXPLOITATIONS D'AVANTAGE REPRÉSENTÉES AUX MARQUISES ET AUX ÎLES DU VENT

En 2023, la Polynésie française recense **407 producteurs** d'ananas, dont 11 % cultivant exclusivement ce fruit en produits fruitiers.

La culture d'ananas est présente sur 10 % de la totalité des exploitations agricoles, mais avec une très faible présence sur les Tuamotu.

Les Marquises regroupent aujourd'hui le plus d'exploitations ayant de l'ananas, suivies des Îles du Vent (IDV) et des Îles Sous-le-Vent (ISLV).

Le nombre d'exploitations a diminué de 10 % entre les deux recensements, en lien avec l'arrêt de l'activité de certaines exploitations de l'archipel de la Société. En revanche, on observe une forte progression aux Marquises (+ 65 %).

DES EXPLOITATIONS EN POLY-ACTIVITÉS

Les cultures vivrières concernent la plupart des producteurs d'ananas (62 %), et plus de trois producteurs sur dix pratiquent l'élevage.

La spécialisation dans la culture d'ananas est rare, puisqu'elle rassemble seulement 26 exploitants (ni autre culture végétale, ni élevage, ni coprahculture), tous situés aux IDV.

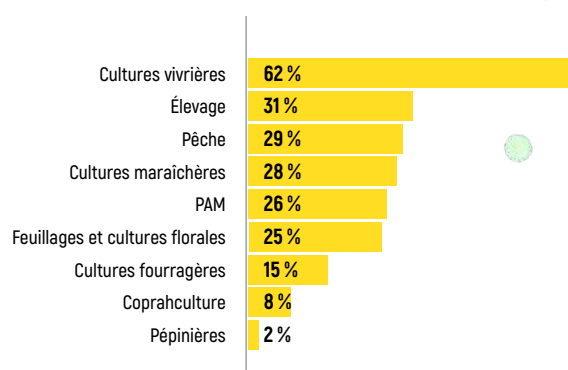
¹ Source : Bulletin statistique 2023

La culture d'ANANAS



Répartition du nombre d'exploitations par archipel

	2023	Rép. en %
Marquises	149	37 %
Îles du Vent	113	28 %
Îles Sous-le-Vent	94	23 %
Australes	45	11 %
Tuamotu-Gambier	6	1 %
TOTAL	407	100 %



POPULATION ACTIVE : UNE MAIN-D'ŒUVRE PLUTÔT FAMILIALE ET MAJORITAIREMENT MASCULINE

Au total, ce sont **1 086 personnes** qui travaillent dans des exploitations pratiquant la culture d'ananas de manière partielle ou spécialisée. Les plus gros **pourvoyeurs d'emplois** sont **les IDV et les Marquises**, avec respectivement 324 et 311 personnes travaillant sur les exploitations.

Un.e chef.fe d'exploitation sur trois **coexploite** la ou les parcelles cultivées, et ceci avec quelqu'un de la famille (99 % des coexploitations).

En moyenne, trois exploitations sur dix ayant de l'ananas de manière partielle ou spécialisée emploient de la **famille de manière permanente**, tandis qu'aux Australes et aux IDV, elles sont plus nombreuses (resp. 56 % et 35 %).

La main-d'œuvre **permanente non familiale** concerne finalement peu d'exploitations (13 % en moyenne, 20 % aux IDV, 14 % aux ISLV et seulement 6 % aux Marquises)

Quant à la **main-d'œuvre occasionnelle**, cela concerne près d'un quart des exploitations.

LA CULTURE D'ANANAS PEU MÉCANISÉE

Afin d'appréhender la mécanisation de la culture d'ananas, l'analyse porte sur les 26 cultivateurs exclusifs (42 % de la surface totale cultivée et 3 ha de parcelles en moyenne).

Le **véhicule de livraison** reste le principal équipement de transport utilisé par la totalité des producteurs. Dix d'entre eux possèdent par ailleurs au moins un **type de tracteur**.

Le matériel mécanisé est utilisé par sept cultivateurs ; le matériel à dents est notamment cité par six cultivateurs.

Un **pulvérisateur manuel** est présent chez les trois quarts des exploitants. Les traitements peuvent également être mécanisés avec un **pulvérisateur tracté** (pour la moitié d'entre eux) ou **thermique/électrique** (pour un tiers).

L'épandeur d'engrais, le semoir et la planteuse restent rarement utilisés, le travail à la main étant privilégié.

L'épandage et l'enfouissement de déjections animales sont, eux, inexistantes. Quant à la récolte, celle-ci reste exclusivement manuelle.



Répartition de la population active

	Nombre de personnes
Chefs d'exploitation	407
Coexploitants	142
Main-d'œuvre permanente familiale	185
Main-d'œuvre permanente non familiale	136
Main-d'œuvre occasionnelle	216
TOTAL de la population active	1 086

II. ÉTAT DE LA FILIÈRE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

BAISSE D'UN TIERS DE LA SURFACE CULTIVÉE EN DIX ANS

La Polynésie française dédie près de **180 hectares** de terres à la culture d'ananas, soit 12 % de la surface dédiée à la culture de produits fruitiers. Par rapport à 2012, **la surface dédiée a diminué d'un tiers**.

Les parcelles consacrées à l'ananas sont de petites tailles en moyenne : 71 % font moins de 1 500 m² et 13 % entre 1 500 m² et 4 999 m². Ces **petites parcelles** se retrouvent surtout **dans les archipels éloignés** (Marquises et Australes, avec plus de 95 % des parcelles en dessous de 5 000 m²).

Répartition géographique de la SAU

	Surface en ha	Répartition	Surface moy. / parcelle en m ²
Îles du Vent	119	67 %	10 539
Îles Sous-le-Vent	43	24 %	4 586
Australes	5	3 %	1 166
Marquises	11	6 %	734
Tuamotu-Gambier	0	0 %	449
TOTAL	178	100 %	4 389

Les plus **grandes parcelles** se trouvent **aux IDV** ; un quart des parcelles de cet archipel font plus de 1 ha.

En moyenne, sur toute la Polynésie française, la surface consacrée est de 4 400 m².

Même si elles ont perdu la moitié de leur surface, les **IDV** représentent toujours **le plus gros bassin de production** avec deux tiers de la surface totale cultivée (120 ha et 1,1 ha en moyenne). Les ISLV ont en revanche développé leur surface de près de 60 % et représentent désormais un quart de la surface totale contre 10 % en 2012, avec 43 ha et 4 600 m² en moyenne.

PLUS D'UN TIERS DE LA SURFACE SUBIT UN TRAITEMENT CHIMIQUE

L'utilisation de **produits phytosanitaires chimiques** sur les différentes cultures est pratiquée par 18 % des exploitants, avec une proportion plus élevée dans l'archipel de la Société (29 % aux IDV et 32 % aux ISLV). Néanmoins, seulement **7 % déclarent en utiliser sur toutes leurs cultures**. Sur la base de ceux ayant déclaré traiter toutes leurs cultures, la surface cultivée dédiée à l'ananas recevant des produits phytosanitaires chimiques est **d'au moins 69,6 ha, soit 39 % de la surface totale cultivée**.

Parmi les producteurs exclusifs, les deux tiers déclarent utiliser des produits phytosanitaires chimiques, ce qui concerne 49 ha.

La **lutte biologique exclusive** ne rassemble que quatre producteurs, soit **2,4 ha de culture**.

Quant aux **engrais ou amendements**, près d'un exploitant sur cinq fait usage de produits de synthèse (26 % aux IDV et 36 % aux ISLV), et 8 % utilisent des minéraux biologiques. Enfin, **21 % des exploitants déclarent utiliser exclusivement des engrais ou amendements organiques** ; soit **22 ha** (12 % de la surface). La part de cette surface est plus importante aux Marquises (34 %).

Finalement, 72 % des exploitants cultivant au moins de l'ananas déclarent n'utiliser **aucun intrant chimique sur leurs parcelles**, mais ils ne représentent que 27 % de la surface.

On peut par ailleurs constater que peu d'utilisateurs d'intrants chimiques déclarent connaître des pratiques limitant leur utilisation (seulement 9 %), l'intérêt à mettre en œuvre ces pratiques (11 %), et, pour encore moins, connaître des organisations/réseaux sociaux supportant la mise en œuvre de telles pratiques (7 %).

La certification en bio reste à la marge avec, en 2023, 17 exploitants certifiés recensés.



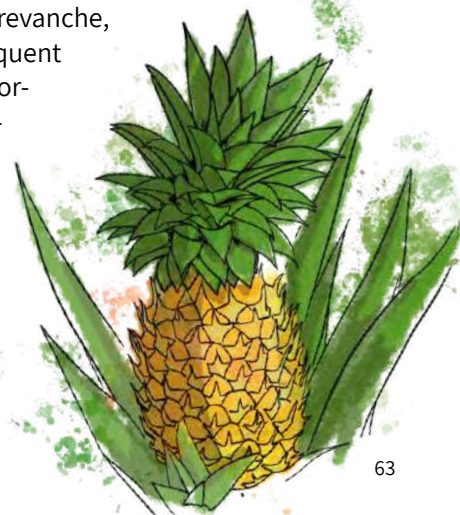
DES PRODUITS BRUTS ET VENDUS EN CIRCUIT COURT

La **majorité** des exploitants cultivant au moins de l'ananas ne fait **aucune transformation sur l'exploitation** (plus de 80 %).

L'écoulement de la production ne semble pas rencontrer de difficultés. La quasi-totalité des chef.fe.s d'exploitation trouve des **débouchés sur leur île** (plus de 90 %), et la plupart y écoule la totalité de leurs produits. Lorsque des produits sont exportés, ceux-ci sont vendus dans toute la Polynésie.

Quant à la part de la production destinée à la vente, plusieurs profils se dégagent selon l'archipel.

En moyenne, la **vente directe est privilégiée** par rapport à la vente aux professionnels (50 % contre 27 % de la production). La vente directe concentre une plus grande part de la production des ISLV (56 % en moyenne), tandis qu'aux IDV, il s'agit de la vente aux professionnels (33 %). En revanche, les Australes se démarquent par une part plus importante destinée à l'auto-consommation et aux dons (35 % contre 22 % en moyenne).



ANANAS

407
EXPLOITATIONS
EN 2023

178 ha
CULTIVÉS
DONT **1,7 ha**
CERTIFIÉ BIO

-1/3 par rapport
à 2012



Bassin de production
LES ÎLES DU VENT
67 % de la surface
totale dédiée à l'ananas

4 400 m²

de surface moyenne
en 2023

**POLYCULTURES
EN ASSOCIATION
DES CULTURES
VIVRIÈRES**



PEU MÉCANISÉE

- Travail du sol manuel
- Épandage rare et manuel
- Récolte manuelle





La culture du COCOTIER FRUITIER



REPÈRE

Productions issues du cocotier en 2023¹ :

- Coco à boire : 126,2 T pour une valeur marchande de 26,7 M de FCFP. Le prix moyen au kilo s'élevait à 211 FCFP.
- Coco Omoto : 127,1 T pour une valeur marchande de 23,8 M de FCFP. Le prix moyen au kilo s'élevait à 187 FCFP.
- Coco sec : 774,6 T pour une valeur marchande de 147,6 M de FCFP. Le prix moyen au kilo s'élevait à 190 FCFP.

I. PROFIL DES EXPLOITATIONS

DES EXPLOITATIONS SURTOUT REPRÉSENTÉES AUX MARQUISES ET ÎLES SOUS-LE-VENT

En 2023, la Polynésie française recense **968 exploitations dédiées à la culture de cocotiers ayant vendu moins de 2,7 tonnes de coprah et/ou des cocos transformés ou non en 2020, 2021 et 2022**. Elles représentent donc près d'un quart des exploitations agricoles du territoire.

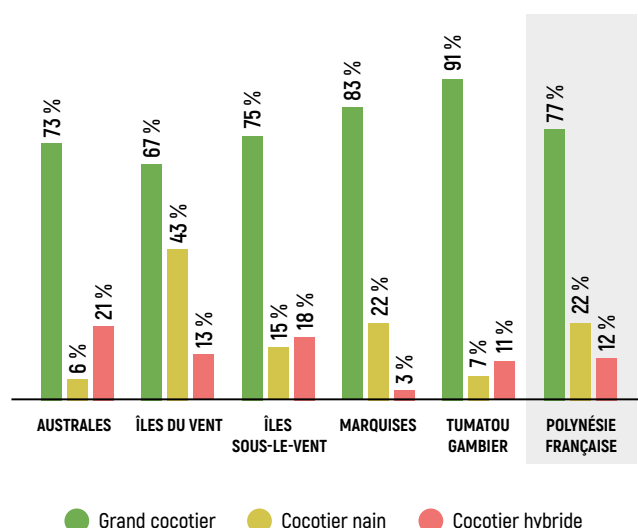
Les exploitations se répartissent principalement entre les Marquises (36 %), les Îles Sous-le-Vent (27 %) et les Îles du Vent (22 %). Les Tuamotu-Gambier en comptent un nombre nettement plus modeste, avec seulement 5 % des exploitations.

On compte trois variétés de cocotiers cultivées en Polynésie française : le cocotier dit « grand », le cocotier « nain » et le cocotier « hybride » ou « semi-grand ». Plus des trois quarts des exploitations cultivent le grand cocotier (77 %). Le cocotier nain concerne près d'un quart d'entre elles (22 %), tandis que le cocotier hybride se retrouve parmi 12 % des exploitations.

Répartition du nombre d'exploitations

	2023	Rép. en %
Marquises	346	36 %
Îles Sous-le-Vent	261	27 %
Îles du Vent	210	22 %
Australes	105	11 %
Tuamotu-Gambier	46	5 %
TOTAL	968	100 %

Part des exploitations ayant des cocotiers par type et par archipel



¹ Source : Bulletin statistique 2023

DES EXPLOITANTS AUX ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES

La majorité des exploitants associe d'autres productions à celle des cocotiers (95 %). Seulement 49 exploitants (5 %) vendant moins de 2,7 tonnes de coprah ne cultivent que du cocotier (sans autre culture végétale ni élevage).

La majorité des exploitants produit au moins un autre fruit (87 %), plus de la moitié compte également au moins des cultures vivrières, un quart cultive aussi des feuillages et fleurs ou des plantes aromatiques et médicinales. Enfin, près d'un tiers pratique l'élevage.

La pêche constitue également une activité de complément : trois producteurs sur dix la pratiquent. Ce phénomène est davantage marqué dans l'archipel des Tuamotu-Gambier (57 %), aux Australes (42 %) et aux ISLV (36 %).

Certains exploitants ont une activité non agricole : 11 % sont salariés et 7 % sont des artisans.

POPULATION ACTIVE : UNE COEXPLOITATION FRÉQUENTE ET LE RECOURS À UNE MAIN-D'ŒUVRE FAMILIALE ET MASCULINE

Les exploitations produisant au moins des noix de coco mobilisent, au total, **2 431 travailleurs au moins à temps partiel**. Les **Marquises** et les **Îles Sous-le-Vent** constituent les principaux bassins d'emploi, avec respectivement 753 et 679 personnes mobilisées.

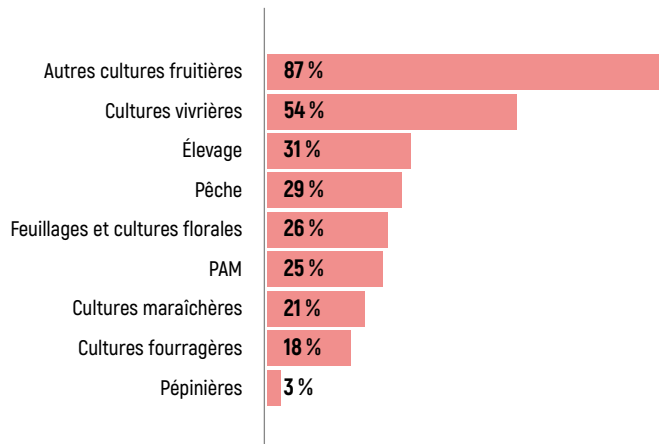
La moitié des chefs d'exploitation **partage la gestion** de leurs parcelles, particulièrement aux Marquises (64 % des exploitants), généralement avec des membres de leur famille (93 %).

La **main-d'œuvre** (hors coexploitants) demeure **plutôt familiale** (61 % de l'ensemble de la main-d'œuvre) et **majoritairement masculine** (72 % sont des hommes), même si la présence de femmes atteint 39 % parmi la main-d'œuvre permanente familiale sur l'ensemble des activités de l'exploitation.

La **main-d'œuvre occasionnelle** est employée par environ un quart des exploitations et représente près de la moitié de la main-d'œuvre totale. Celles des Îles Sous-le-Vent sont plus nombreuses à en compter (un tiers), et elle représente près de 60 % de la main-d'œuvre totale.

La **contribution familiale permanente** est particulièrement notable aux Marquises (45 % de la main-d'œuvre totale) et aux Îles du Vent (42 % de la main-d'œuvre totale).

Activités des producteurs de cocotiers



Répartition de la population active

	Nombre de personnes
Chefs d'exploitation	968
Coexploitants	319
Main-d'œuvre permanente familiale	411
Main-d'œuvre permanente non familiale	179
Main-d'œuvre occasionnelle	554
TOTAL de la population active	2 431

MATÉRIELS ET TECHNIQUES DE PRODUCTION : UN FAIBLE RECOURS À LA MÉCANISATION

Afin d'appréhender la mécanisation sur la production de noix de coco, l'analyse porte sur les **49 exploitants exclusifs**. Ils représentent 12 % de la surface totale, pour une surface moyenne par producteur de 1,3 ha. Ceux des TG (14 producteurs exclusifs) représentent 60 % de la surface cultivées de l'archipel.

Le **véhicule de livraison** reste utilisé par le plus d'exploitants (35 % d'entre eux), et en particulier aux Australes et aux Marquises (utilisé par respectivement 80 % et 67 % des exploitants). Vient ensuite **le bateau à usage agricole** pour 12 % des exploitants (36 % aux TG).

Le **travail et l'entretien du sol** sont avant tout **manuels** pour la majorité des exploitations (84 %) ; la mécanisation reste très marginale.

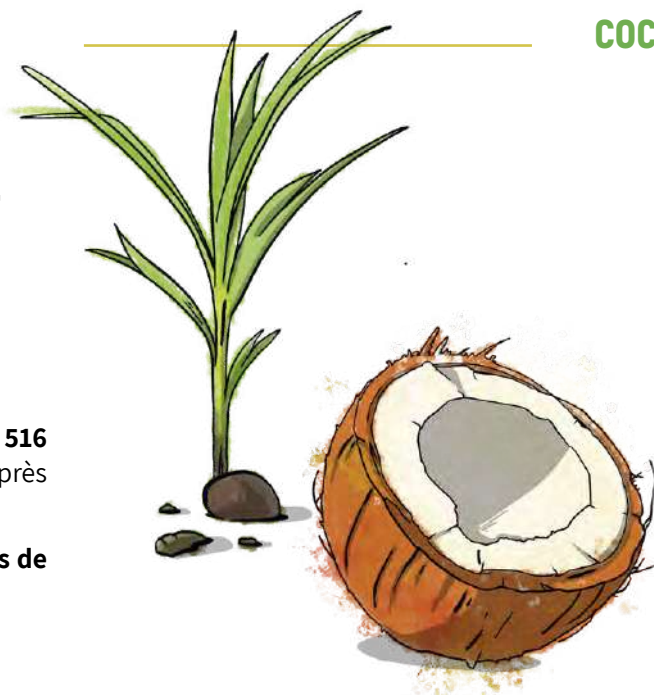
L'utilisation de matériel pour l'entretien des cultures est rare (14 % des exploitants) et mobilise uniquement du matériel manuel. Enfin, la récolte est exclusivement manuelle et, lorsqu'elle subit un traitement (pour 27 % des exploitations), il mobilise essentiellement un séchoir solaire.

II. ÉTAT DE LA FILIÈRE COCOTIERS-FRUITIERS

UNE CULTURE CENTRÉE SUR LE GRAND COCOTIER

En 2023, la présence de cocotiers est enregistrée sur **516 hectares pour les petits producteurs de coco**, soit près de 20 % de la surface dédiée aux cultures fruitières.

Les **ISLV et les Marquises concentrent les deux tiers de la surface**, avec respectivement 199 ha et 136 ha.



Répartition de la surface par type de cocotier

	Australes	Îles du Vent	Îles Sous-le-Vent	Marquises	Tuamotu-Gambier	Total
Grand cocotier	10 %	10 %	39 %	30 %	12 %	100 %
Cocotier nain	1 %	53 %	24 %	21 %	2 %	100 %
Cocotier hybride	13 %	25 %	53 %	4 %	5 %	100 %
TOTAL	9 %	16 %	39 %	26 %	10 %	100 %

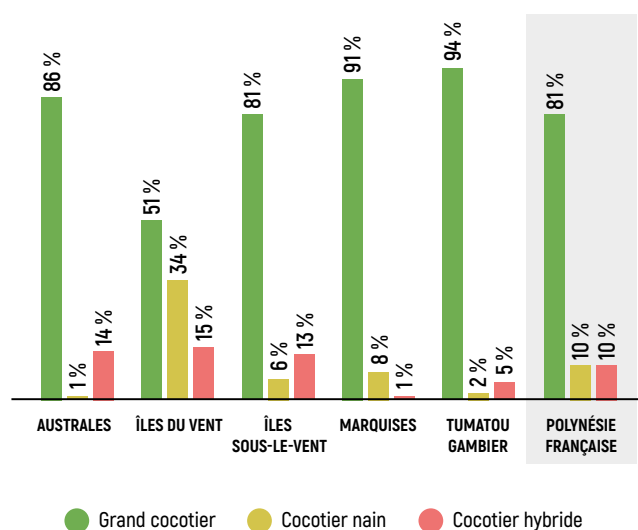
Surfaces moyennes par type de cocotier et par archipel (en m²)

	Australes	Îles du Vent	Îles Sous-le-Vent	Marquises	Tuamotu-Gambier	Polynésie française
Grand cocotier	5 350	2 899	8 184	4 277	11 577	5 572
Cocotier hybride	3 008	4 582	5 390	1 667	4 800	4 321
Cocotier nain	498	3 004	3 177	1 373	3 200	2 383
TOTAL COCOTIER	4 582	3 111	7 038	3 601	10 397	4 801

Néanmoins, plusieurs profils d'exploitations se dégagent. Les TG comptent le moins d'exploitations, mais avec une surface moyenne de 1 ha. Les ISLV enregistrent beaucoup d'exploitations et des parcelles approchant l'hectare, tandis que les Marquises rassemblent le plus d'exploitations, mais avec de plus petites parcelles : 3 600 m² en moyenne.

La production repose principalement sur **le grand cocotier**, qui **représente 81 % des surfaces en 2023**. Aux Tuamotu-Gambier et aux Marquises, cette proportion atteint respectivement 94 % et 91 %, contre seulement 51 % aux IDV. Le **cocotier nain** est davantage représenté aux **IDV**, avec le tiers de la surface dédiée aux cocotiers (contre 10 % en moyenne).

Répartition des surfaces par type de cocotier et par archipel



UNE FAIBLE UTILISATION DES INTRANTS CHIMIQUES

L'utilisation de produits phytosanitaires chimiques est pratiquée par 11 % des exploitants, avec une proportion plus élevée dans les ISLV (26 %) et réduite aux Marquises, TG et Australes (respectivement 1 %, 2 % et 5 % des exploitations).

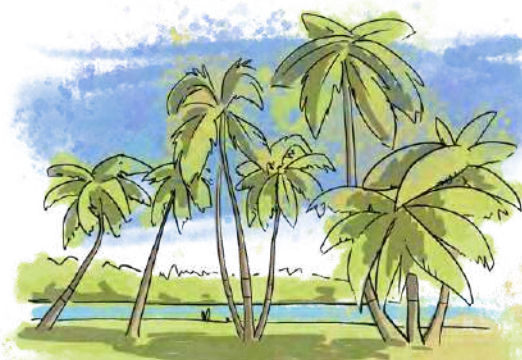
Néanmoins, seulement 2 % déclarent en utiliser sur toutes leurs cultures et 7 % sur une partie. Un produit comme le glyphosate est utilisé par au moins 1 % des exploitants, représentant au moins 2,7 ha de culture (0,5 % du total).

La **lutte biologique exclusive** ne rassemble que six producteurs de cocotiers, soit **moins de deux hectares de culture**.

Quant aux **engrais ou amendements**, 15 % déclarent utiliser des produits de synthèse, 6 % des minéraux biologiques et près d'un exploitant sur quatre déclare utiliser exclusivement des engrais ou amendements organiques sur les parcelles comprenant au moins des cocotiers ; soit **97 ha** (19 % de la surface). La part de cette surface est plus importante aux TG (23 %) et IDV (22 %) et moindre aux Australes (9 % de la surface).

Si 20 % des exploitants ont recours à au moins un intrant chimique, seulement 37 % d'entre eux déclarent connaître des pratiques permettant leur utilisation en toute sécurité, moins de la moitié, l'intérêt à mettre en œuvre ces pratiques (46 %), et, pour certains, des organisations/réseaux sociaux supportant la mise en œuvre de telles pratiques (23 %).

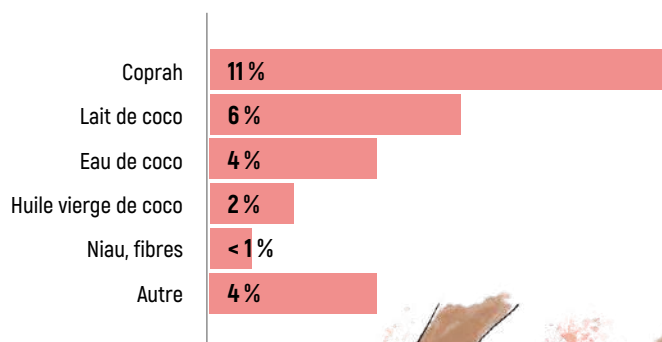
Finalement, 80 % des exploitants déclarent n'utiliser aucun intrant chimique, soit 82 % de la surface cultivée. Néanmoins, en 2023, seulement **28 exploitations** sont engagées dans l'agriculture biologique, dont la moitié d'entre elles aux IDV, couvrant **21 hectares** (3 % de la surface totale). L'essentiel de la surface certifiée bio se trouve aux ISLV (70 % de la surface), et elle est consacrée au grand cocotier (les deux tiers de la surface bio).



UNE TRANSFORMATION RARE DES NOIX DE COCO

Un producteur de coco-fruit sur cinq transforme les **cocos récoltés**. Ils sont plus de la moitié parmi les producteurs de noix de coco exclusifs (55 % d'entre eux). Le séchage des cocos, à destination de la production d'huile de coprah, est réalisé par seulement 11 % des petits producteurs de cocos.

Transformation pratiquée (en % d'exploitations)



COMMERCIALISATION : UNE PRODUCTION MAJORITAIREMENT À DESTINATION DES PROFESSIONNELS

Lorsque la vente des cocos est pratiquée (38 % des producteurs), les **noix de coco sont débourrées** (pour 75 % de ceux qui vendent). La vente de noix de coco est **plus répandue aux IDV et ISLV** (53 % et 54 % des producteurs). La **vente** de noix de coco entières concerne davantage de producteurs aux IDV (63 %), alors que 80 % des producteurs des ISLV vendent de la noix de coco débourrée.

Aux Marquises, la vente ne concerne qu'un quart des exploitants et dans ce cas, une majorité d'exploitants vendent leurs cocos débourrés.

La plupart des producteurs exclusifs arrive à écouler la totalité ou une partie de leurs produits localement (84 %). Globalement, la **vente aux grossistes est privilégiée**, et plus particulièrement aux ISLV et aux Marquises, où la part de la production vendue est plus importante.

COCOTIER

968

EXPLOITATIONS
EN 2023

516 ha

CULTIVÉS
DONT 4%
CERTIFIÉS BIO



LE GRAND COCOTIER
81% DE LA SURFACE



Bassin de production

LES ISLV & MARQUISES

2/3 de la surface
totale dédiée

4 800 m²

de surface moyenne
en 2023



POLYCULTURES
EN ASSOCIATION
AVEC D'AUTRES FRUITS
ET DES CULTURES
VIVRIÈRES



TRANSFORMATION
PEU PRATiquÉE

1/5 des producteurs

COMMERCIALISATION
SUR L'ÎLE D'EXPLOITATION
AUX GROSSISTES

PEU MÉCANISÉE

- Travail du sol manuel
- Épandage rare et manuel
- Récolte manuelle





LA COPRAH-CULTURE

l'activité agricole principale des îles coralliennes

REPÈRE

L'analyse porte sur les exploitants qui ont produit plus de 2,7 tonnes de coprah en 2020, 2021 ou 2022 et qui avaient encore une activité au moment du recensement.

En 2023, la production totale de coprah (supérieur et inférieur à 2,7 tonnes) atteint 6 705 tonnes pour une valeur de 1,044 milliard de F.CFP (dont l'aide du Pays de 816 millions de F.CFP).

I. PROFIL DES PRODUCTEURS DE COPRAH

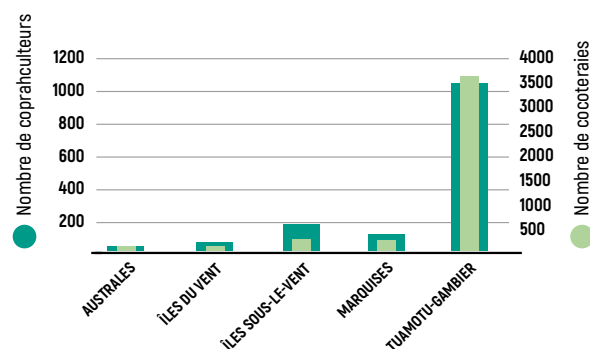
L'ARCHIPEL DES TUAMOTU-GAMBIER, PRINCIPALE ZONE PRODUCTRICE DE COPRAH

La Polynésie française recense **1 411 producteurs** de coprah en 2023, soit **plus du tiers des exploitants agricoles** (35 %). Aux Tuamotu-Gambier (TG), la coprahculture concerne 86 % de la totalité des exploitants agricoles de l'archipel. Elle occupe 22 % des exploitants des Îles Sous-le-Vent (ISLV), 15 % de ceux des Marquises, et seulement 6 % de ceux des Australes et des Îles du Vent (IDV).

Les TG rassemblent la majorité des coprahculteurs et des cocoteraies. On note également qu'en moyenne, un exploitant s'occupe de trois cocoteraies. C'est aux TG et aux Australes qu'un exploitant s'occupe d'un plus grand nombre de cocoteraies.



Répartition des exploitants et cocoteraies par archipel



	Nb d'exploitations	Rép. en %	Nb de cocoteraies	Rép. en %	Nb moyen de cocoteraie/exploitant
Tuamotu-Gambier	1 037	73 %	3 634	84 %	3,5
Îles Sous-le-Vent	196	14 %	286	7 %	1,5
Marquises	103	7 %	198	5 %	1,9
Îles du Vent	54	4 %	136	3 %	2,5
Australes	21	1 %	95	2 %	4,5
TOTAL	1 411	100 %	4 349	100 %	3,1

DES EXPLOITANTS ESSENTIELLEMENT EN MONOCULTURE

Plus des trois quarts pratiquent exclusivement la coprahculture (77 %) (hors cultures végétales et élevage) ; surtout aux TG : 83 % d'entre eux. La combinaison avec d'autres cultures fruitières et bois d'œuvre comptent le plus de coprahculteurs, mais ne concerne que 16 % d'entre eux. Les autres cultures végétales concernent moins de 5 % d'entre eux, et seulement 5 % des producteurs pratiquent l'élevage.

UNE ACTIVITÉ QUI TEND À ÊTRE COMPLÉMENTAIRE

Globalement, seulement un tiers des producteurs tire de la coprahculture plus des trois quarts de leurs revenus annuels.

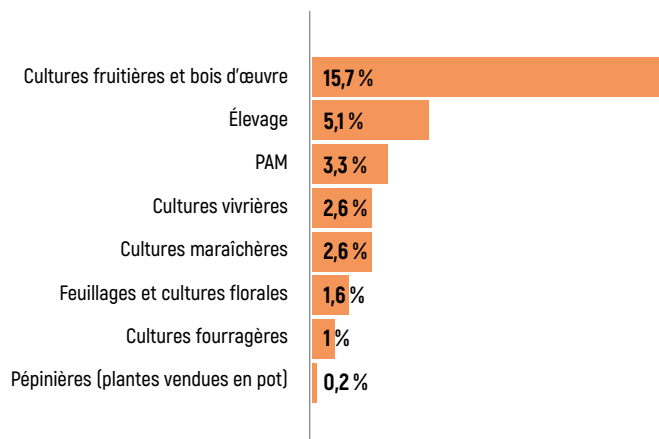
Néanmoins, des disparités sont observées selon les archipels. C'est aux TG que l'activité semble plus rémunératrice : 39 % des producteurs tirent plus des trois quarts de leurs revenus annuels de leur activité. Dans les autres archipels, c'est le cas pour moins de 20 % des producteurs.

On note par ailleurs que **l'activité de pêche est significativement liée à l'activité de coprahculture**, puisque les deux tiers d'entre eux la pratiquent. C'est particulièrement le cas aux TG (73 % des coprahculteurs) et aux IDV (81 % d'entre eux). Ils en tirent d'ailleurs un revenu complémentaire pour 16 % d'entre eux en moyenne (20 % aux TG).

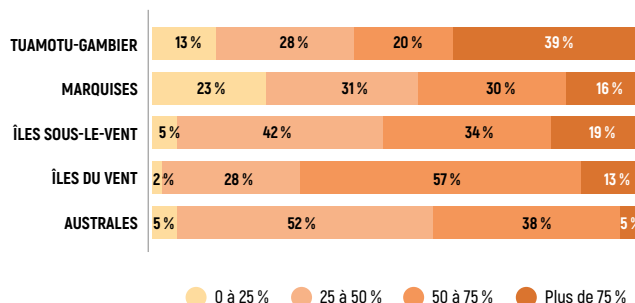
UNE ACTIVITÉ À FORTE DOMINANTE FAMILIALE

Au total, **2 506 personnes** travaillent dans la coprahculture. Elles effectuent un volume d'heures de travail représentant **1 438 ETP**. Les plus gros **pourvoyeurs d'emplois** sont les **Tuamotu-Gambier et les ISLV** avec respectivement 681 et 144 ETP.

Diversité des activités des coprahculteurs



Part de la production de coprah dans les revenus annuels



Répartition de la population active

	Nb. de pers.	Équivalent temps plein
Chefs d'exploitation	1 411	949
Coexploitants	59	38
Main-d'œuvre permanente familiale	625	385
Main-d'œuvre permanente non familiale	60	34
Main-d'œuvre occasionnelle	351	32
TOTAL population active	2 506	1 438

L'âge moyen d'un chef d'exploitation agricole est de 46 ans (l'âge moyen des exploitants agricoles est de 49 ans).

La **coexploitation** dans la coprahculture est **plutôt rare** ; elle ne concerne que 4 % des chefs d'exploitation, contre 24 % des exploitations agricoles hors coprahculteurs. Lorsqu'elle a lieu, la coexploitation se fait principalement avec le ou la conjoint.e (64 % des coexploitants).

Lorsque de la main-d'œuvre est employée (48 % des exploitations), celle-ci est plutôt familiale (86 %) et masculine (61 %), mais le **taux de féminisation** (39 %) est **plus important que la moyenne** (environ 30 %). On note également que la moitié de la main-d'œuvre permanente familiale est composée de femmes.

En moyenne, 37 % des chefs d'exploitation emploient des membres de la **famille de manière permanente**, tirés par ceux des TG (41 % des exploitants). C'est moins le cas dans l'archipel de la Société et des Marquises (IDV : 17 %, ISLV : 25 % et MARQ : 16 %). Pour ce qui est de la main-d'œuvre **permanente non familiale**, elle concerne finalement très peu d'exploitations (3 %).

Quant à la **main-d'œuvre occasionnelle**, cela concerne 12 % des exploitations, mais reste caractéristique des exploitations des ISLV, avec plus du tiers qui y a recours (34 %). Elle représente deux tiers de la main-d'œuvre employée dans cette subdivision. Elle est par ailleurs plutôt familiale : près des trois quarts aux TG, près des deux tiers aux Marquises (64 %) et 57 % aux ISLV.

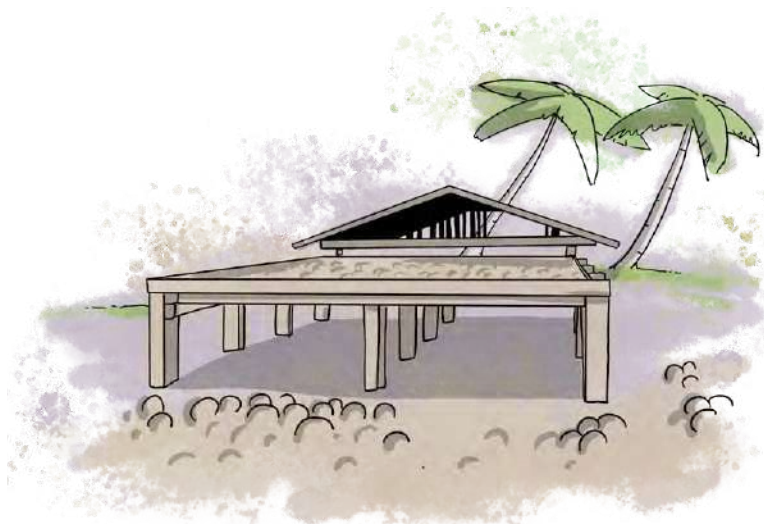
DIFFÉRENTS MOYENS DE LIVRAISON SELON LES ARCHIPELS

La **voiture reste le principal moyen de livraison** pour la majorité des producteurs de coprah tout archipel confondu, excepté aux TG, où le **bateau** est utilisé par plus de producteurs (56 % contre 46 % pour la voiture). Le **Dumper et la barge** sont également retrouvés, surtout aux TG, là où il y a le plus de cocoteraies. La moitié des coprahculteurs des **Marquises** fait également usage du **cheval**.

Si la majorité des exploitants sont propriétaires de leur voiture et de leur cheval (resp. 71 % et 82 % d'entre eux), ils le sont beaucoup moins concernant le dumper et la barge (resp. 45 % et 8 %).

Certains passent par un **intermédiaire**, notamment **aux ISLV et aux TG** (resp. 19 % et 10 % contre 2 % aux IDV). Les Australes et les Marquises n'y ont pas recours.

Quant à la **destination de la livraison**, la majorité des exploitants la dépose chez un **mandataire** (81 % en moyenne). C'est particulièrement le cas aux IDV et TG (resp. 98 % et 86 %). Aux ISLV et aux Marquises, la plupart des exploitants livrent également chez un mandataire (environ 60 % d'entre eux), mais ils se rendent également chez un grossiste pour environ 40 % d'entre eux.



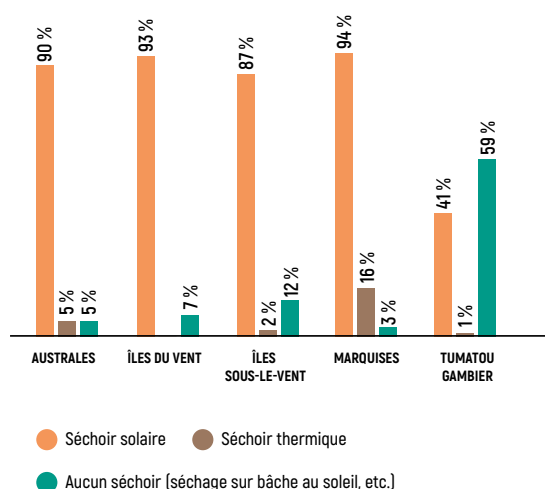
LE SÉCHOIR SOLAIRE POUR LA MAJORITÉ DES PRODUCTEURS EXCEPTÉ AUX TG

L'utilisation d'un séchoir concerne la quasi-totalité des coprahculteurs excepté ceux des TG qui, pour la plupart, n'en est pas équipée (59 %). Ces derniers **sèchent leur coprah sur une bâche exposée au soleil**. Ainsi, seulement 41 % utilisent un séchoir solaire dans cet archipel, contre plus de 85 % partout ailleurs. Le séchoir thermique se retrouve surtout aux Marquises, mais ne concerne que 16 % d'entre eux (contre 2 % en moyenne).

Le **séchoir solaire est davantage mutualisé aux IDV et aux ISLV** (resp. 58 % et 49 % des exploitants le partagent) et moins aux Australes et Marquises (26 % et 29 %). Ils sont 44 % aux TG.

Quant au séchoir thermique, seulement 31 % le mutualisent (principalement aux TG).

Quel type de séchoir utilisent les coprahculteurs ?



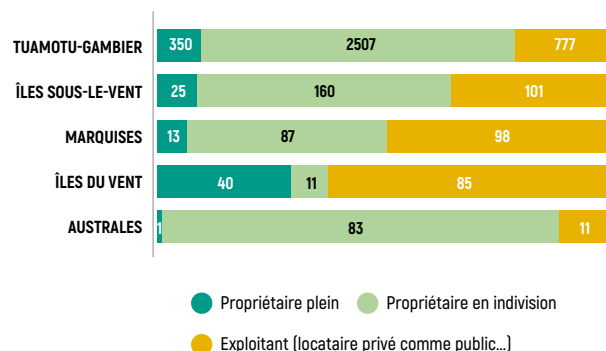
II. ÉTAT DE LA FILIÈRE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

L'INDIVISION : STATUT MAJEUR DES COCOTERAIES

En Polynésie française, les **deux tiers des cocoteraies sont en indivision** et un quart en exploitation simple. L'indivision est plus marquée aux TG et aux Australes, où respectivement 70 % et 87 % des cocoteraies sont concernées.

La **propriété pleine** est davantage représentée **aux IDV**, avec 29 % des cocoteraies contre 10 % en moyenne. Enfin, les cocoteraies gérées en tant que **simple exploitant** sont plus nombreuses dans **l'archipel de la Société** (63 % des cocoteraies des IDV, 35 % de celles des ISLV contre 25 % en moyenne), **et aux Marquises** (la moitié d'entre elles).

Répartition des cocoteraies par statut d'exploitation



ZOOM SUR LES COCOTERAIES DES TUAMOTU-GAMBIER

Au TG, 60 % des cocoteraies sont exploitées à pleine capacité.

La replantation **de cocotiers depuis 2010** ne concerne qu'environ 20 % des propriétaires, mais la moitié des exploitants l'ont pratiquée. Néanmoins, lorsqu'elle a eu lieu, le **retrait des anciens cocotiers** est **peu réalisé**, surtout sur les cocoteraies en indivision et sous le statut d'exploitant (15 % chacun). En propriété pleine, ils sont plus nombreux à le pratiquer : 36 % d'entre eux.

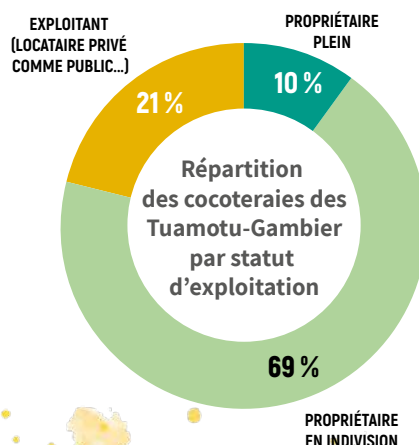
Finalement, la part de replantations varie selon le statut : elle concerne 20 % des cocoteraies pour les exploitants non-propriétaires, 39 % pour les propriétaires pleins et plus de la moitié pour ceux en indivision (52 %).

Globalement, la majorité des **cocoteraies** est **entretenu** (95 % d'entre elles en moyenne), et c'est généralement le chef d'exploitation qui s'en charge pour l'ensemble de la cocoteraie (pour 77 % d'entre eux en moyenne). Le **défrichage/débroussaillage** est pratiqué **par la totalité des producteurs**, et 88 % des cocoteraies sont défrichées aux brûlis.

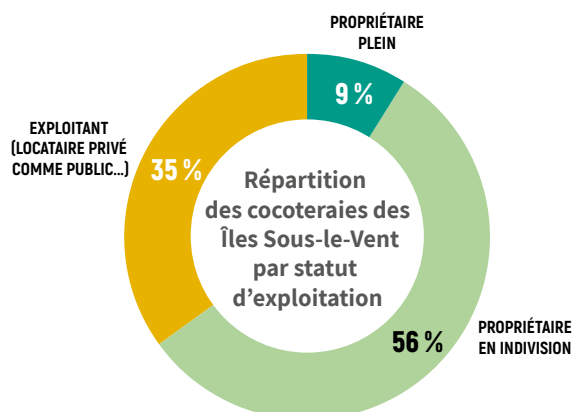
En revanche, la **fertilisation par engrais** est **peu pratiquée et varie selon le statut d'exploitation** (3 % des cocoteraies en indivision et 7 % de celles en exploitation simple). Elle est absente chez les propriétaires pleins. Parmi les cocoteraies fertilisées, la moitié est recouverte de déchets végétaux, environ 31 % reçoivent du sulfate de fer, et l'engrais complet est plus souvent épandu dans les cocoteraies en exploitation simple (55 % des cocoteraies fertilisées), contre 28 % de celles en indivision.

La **pose de bague sur les troncs pour limiter les dégâts des rats** est **rare** sur les cocoteraies en propriété pleine (moins de 10 cocoteraies), ou en indivision (2 % d'entre elles) ; on la retrouve sur 12 % de celles en exploitation simple.

Enfin, le **raticide est rarement utilisé** : seulement 3 % des cocoteraies en moyenne.



ZOOM SUR LES COCOTERAIES DES ÎLES SOUS-LE-VENT



Aux ISLV, la part des cocoteraies exploitées à pleine capacité n'est que de 40 %. Seulement 2 % des cocoteraies sont sous-exploitées, c'est-à-dire qu'elles pourraient produire quatre fois plus de coprah qu'elles ne le font.

La **replantation de cocotiers depuis 2010** varie en fonction du statut d'exploitations. Près des trois quarts des propriétaires pleins ont replanté, deux tiers des exploitants simples, et seulement la moitié de ceux en indivision. Néanmoins, lorsqu'elle a eu lieu, le **retrait des anciens cocotiers** est **peu réalisé**, notamment sur les cocoteraies en indivision (10 %), en comparaison des propriétaires pleins (39 % d'entre eux).

Finalement, un tiers des cocoteraies est une nouvelle plantation, part homogène selon le statut d'exploitation.

Globalement, la majorité des **cocoteraies** est **entretenu** (93 % d'entre elles en moyenne), et c'est généralement le chef d'exploitation qui s'en charge pour l'ensemble de la cocoteraie (pour 85 % d'entre eux en moyenne). Le **défrichage/débroussaillage** est pratiqué **par la totalité des producteurs**, et 77 % des cocoteraies sont défrichées aux brûlis.

En revanche, la **fertilisation par engrais varie selon le statut d'exploitation mais reste à un niveau faible**. Elle est pratiquée sur 8 % des cocoteraies en indivision et 3 % de celles en exploitation simple. Comme aux TG, elle est absente chez les propriétaires pleins.

Parmi les cocoteraies fertilisées, les trois quarts sont recouvertes de déchets végétaux (pas d'éléments sur les quantités). Le sulfate de fer et l'engrais complet sont peu utilisés.

La **pose de bague** est **réalisée** à la marge (< 15 %).

Enfin, le **raticide** est **rarement utilisé** : seulement 5 % des cocoteraies en moyenne.



PEU DE TRANSFORMATION EN DEHORS DU COPRAH

Si, pour les coprahculteurs produisant plus de 2,7 tonnes, la transformation en coprah est très répandue aux TG et aux IDV (plus de 90 % des producteurs), elle l'est relativement moins aux ISLV et aux Marquises (resp. 56 % et 55 % des cultivateurs). Loin derrière, le lait de coco est fabriqué par 5 % des producteurs et l'eau de coco, par 4 % d'entre eux. Le ni'au (feuilles utilisées pour les toitures), l'huile vierge de coco et les fibres (bourre de coco) concernent moins de 4 % d'entre eux.



COPRAH

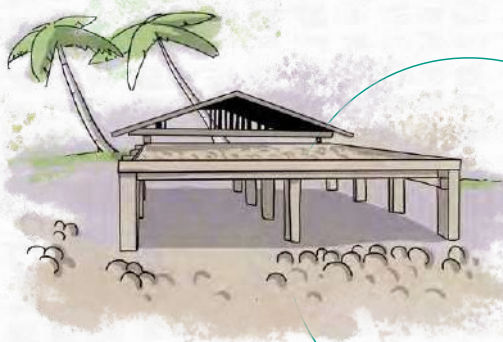
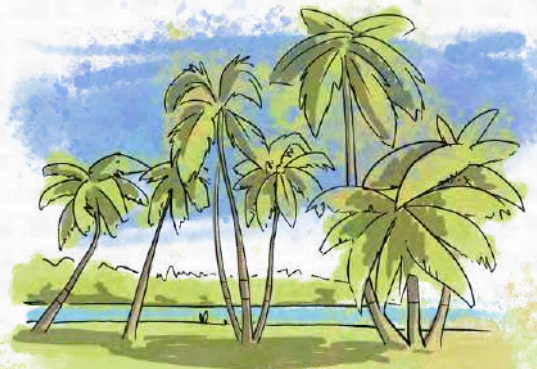
1 411

**PRODUCTEURS
DE COPRAH**

soit + du 1/3 des exploitants
agricoles de la PF

4 350

COCOTERAIES



**SÉCHOIR
SOLAIRE**

DANS TOUTES
LES SUBDIVISIONS
sauf aux TG : Bâche



+ des **3/4**
EN MONOCULTURE

ZOOM TUAMOTU-GAMBIER

3/4

des coprahculteurs
de la PF

ACTIVITÉ QUI
RASSEMBLE

86%

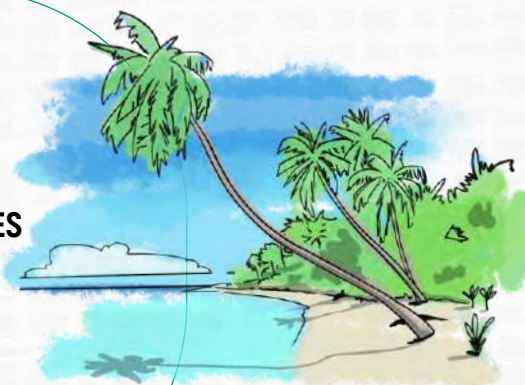
DES EXPLOITANTS
AGRICOLAS
DE L'ARCHIPEL

86%

DES COCOTERAIES

40%

TIRENT LES 3/4
DE LEURS REVENUS
ANNUELS



EMPLOI : 1 440 ETP

- Chefs d'exploit. : 46 ans en moyenne
- Coexploitation rare
- MDO employées : familiale et masculine
- Taux de féminisation : 39 %
contre 30 % en moyenne.



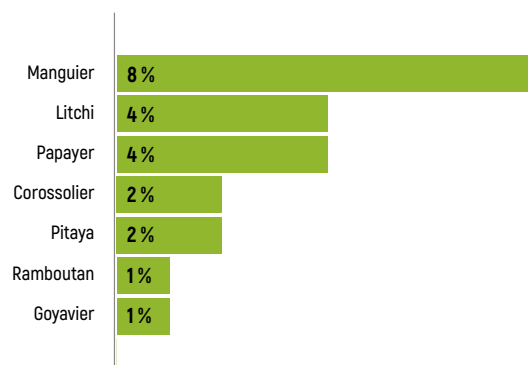
Les autres FRUITS

Les autres fruits regroupent une grande diversité d'espèces fruitières parfois clairsemées sur une même parcelle, à la manière des jardins océaniques. L'objectif étant de produire des fruits divers pour l'autoconsommation et éventuellement la vente du surplus.

Cependant, parmi ces fruits, certains se distinguent car leur rentabilité et/ou leur consommation par les ménages pousse les agriculteurs à les multiplier. C'est le cas, entre autres, des **mangues, des papayes, des litchis et ramboutans, des pitayas et corossols**.

Si le citron représente le fruit le plus cultivé avec 21 % des surfaces fruitières, il est suivi par la banane dessert (17 %), l'ananas (12 %) et enfin, dans une moindre proportion, les autres fruits qui se répartissent comme suit :

Part de certains fruits dans la surface totale des cultures fruitières



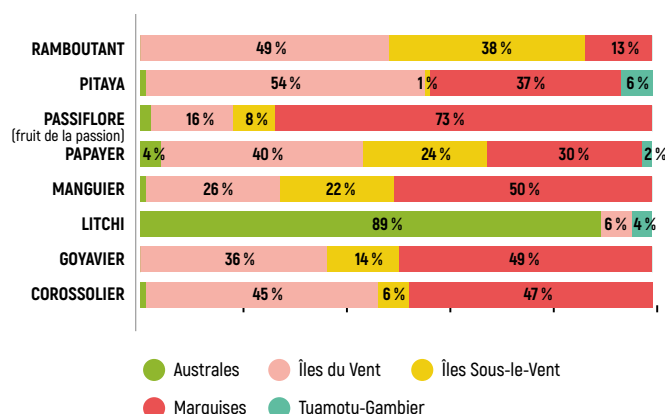
I. RÉPARTITION DES SURFACES FRUITIÈRES

Les archipels des **Marquises et les Îles du Vent** (IDV) se disputent le palmarès des productions fruitières avec près de **40 % de la surface totale des cultures fruitières chacune**.

Si les **litchis** s'acclimatent particulièrement bien au climat tempéré des Australes, les **mangues** sont très peu représentées aux Australes (1 %) et, au contraire, en grand nombre aux Marquises (la moitié de la surface dédiée à la mangue), qui en abritent de nombreuses variétés.

La **papaye** et le **pitaya** sont davantage représentés aux IDV et aux Marquises, et le **ramboutan** est surtout présent aux IDV et aux ISLV (resp. 49 % et 38 % de la surface totale dédiée).

Répartition géographique des surfaces fruitières



II. PROFIL PAR FRUIT

LA MANGUE : DES SURFACES SOUVENT SOUS ESTIMÉES

En 2023, la surface recensée atteint **119 ha**, soit une progression de 55 % entre les deux recensements.

Les manguiers sont cultivés par **717 exploitants agricoles**. Ces derniers sont basés pour plus de la moitié aux Marquises (56 %), près d'un quart aux IDV (23 %), et 16 % aux ISLV.

UNE MAJORITÉ DE « VERGERS » TRÈS PEU TRAITÉS MAIS PAS FORCÉMENT LABELLISÉS

85 % des exploitants n'utilisent aucun intrant chimique, ce qui représente plus de **100 ha de manguiers non traités par des produits chimiques**. Mais ce ne sont que 7 % des surfaces qui sont certifiées ou en conversion en agriculture biologique. Elles sont basées essentiellement aux ISLV.

LES LITCHIS ET RAMBOUTANS PRODUITS PHARES DE FIN D'ANNÉE

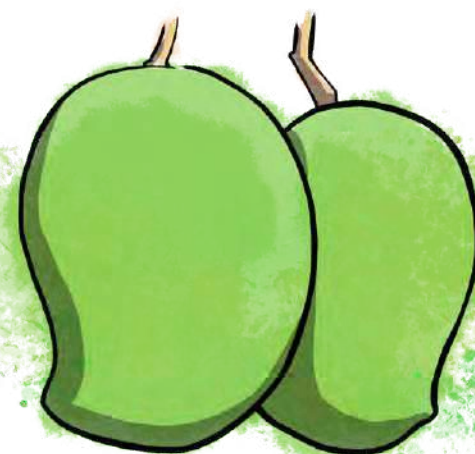
La Polynésie française possède **56 ha** de superficies plantées en **litchis**, partagée entre **158 exploitations** comptant au moins des litchis. La **surface cultivée** a ainsi **diminué de près de 10 %** par rapport à 2012. Le litchi est exigeant et requiert des températures fraîches. Il est donc **majoritairement présent** aux **Australas**, avec 89 % des superficies.

Quant au **ramboutan**, qui s'adapte plus facilement, **19 ha** lui sont consacrés, répartis entre les IDV, les ISLV et les Marquises (resp. 49 %, 38 % et 13 %). En 2023, le recensement dénombrait **223 exploitations** comptant au moins des ramboutans.

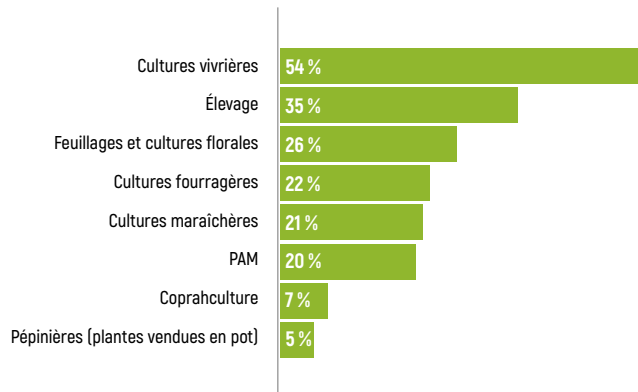
À l'instar de la majorité des fruits, les litchis et les ramboutans sont cultivés en association avec d'autres cultures.

DES « VERGERS » TRÈS PEU TRAITÉS

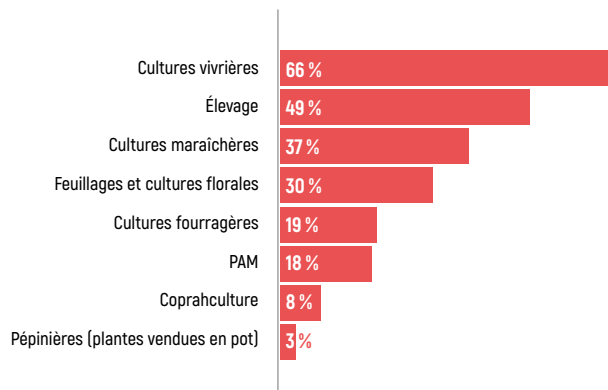
Si 73 % des surfaces ne reçoivent aucun intrant chimique et 19 % que des engrais organiques, seulement 10 % des surfaces sont labellisées en bio, exclusivement des ramboutans aux ISLV.



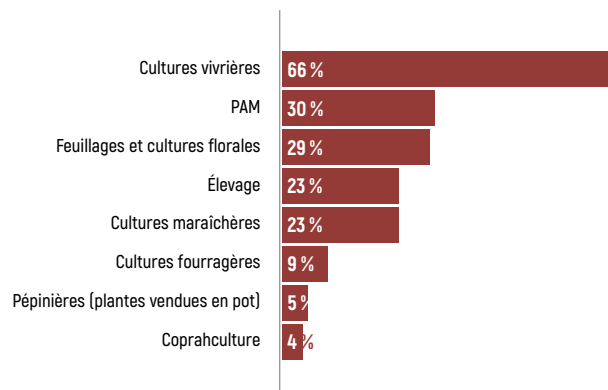
Diversité des activités des producteurs de mangues



Diversité des activités des producteurs de litchis



Diversité des activités des producteurs de ramboutans



LA PAPAYE

Le papayer, comme le manguier ou l'avocatier, sont omniprésents dans le paysage polynésien des îles hautes au sens large. Ainsi, les vergers exclusivement dédiés à la papaye sont très rares.

En 2023, ce sont **55,4 hectares** de surface répartis dans **487 exploitations** qui ont été recensés. La papaye est donc présente dans un quart des exploitations cultivant du fruitier. L'essentiel de la surface se situe aux **IDV** (40 %), aux **Marquises** (30 %) et un quart aux **ISLV**. Par contre, sa sensibilité au froid fait qu'elle est très peu cultivée aux Australes (4 % de la surface).

DES « VERGERS » PEU TRAITÉS MAIS PAS FORCÉMENT CERTIFIÉS BIO

Si 55 % des surfaces ne reçoivent aucun intrant chimique et 22 % uniquement des engrais organiques, seulement 4 % des surfaces sont labellisées en bio, essentiellement aux IDV et ISLV.

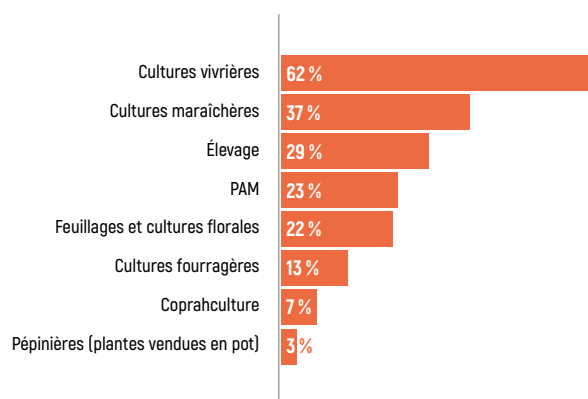
LE FRUIT DU DRAGON OU PITAYA « ESTHÉTIQUE MAIS... »

Un engouement est apparu depuis quelques années pour ce fruit au goût subtil et très esthétique. En termes de surfaces, ce sont **23 ha** cultivés en pitaya, dont 54 % aux **IDV** et 37 % aux **Marquises**, réparties sur 188 exploitations.

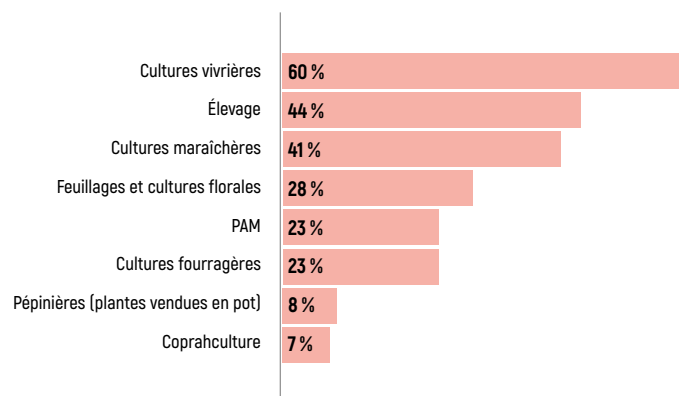
Ce fruit est très peu traité par des intrants chimiques, puisque 86 % des surfaces sont épargnées, mais seulement 2 % sont certifiées bio.



Diversité des activités des producteurs de papayes



Diversité des activités des producteurs de pitaya



AUTRES FRUITS

LE COROSSOL

Les Marquises et les IDV se répartissent la surface du corossolier avec respectivement 47 % et 45 % des 23 hectares recensés en 2023. 78 % de la surface des vergers ne reçoivent aucun intrant chimique, et 7 % sont menés en culture biologique.

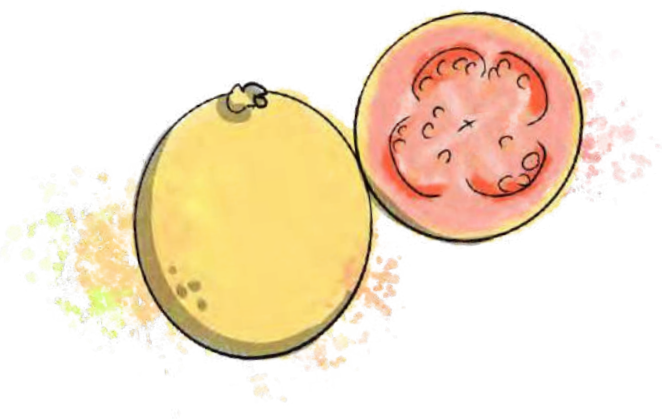
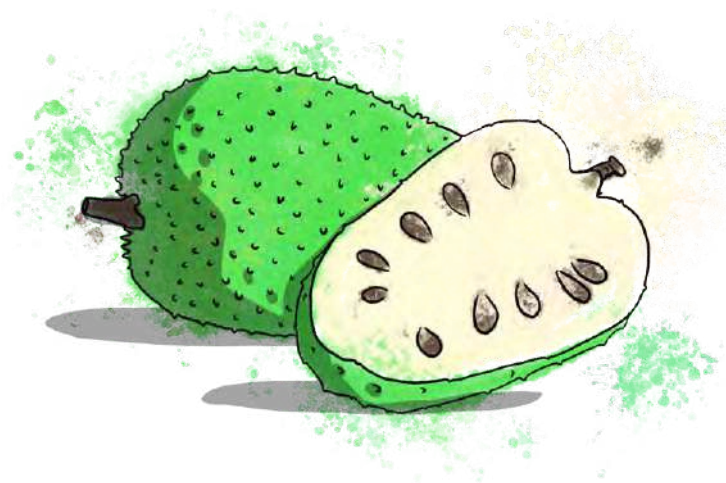
Ce fruit, comme ses pairs, est souvent cultivé en association avec d'autres cultures, chez 264 exploitants dont la moitié est située aux Marquises et un quart aux IDV.

LA GOYAVE

En 2023, la Polynésie française recense 163 producteurs qui cultivent de la goyave parmi d'autres cultures, dont 13 % (soit 22) sont des producteurs fruitiers exclusivement. L'ensemble des « vergers » représente 20 ha, dont 5 % sont menés en culture biologique.

Les Marquises regroupent aujourd'hui près de la moitié des surfaces et des exploitations (49 %), suivies des IDV 29 % et des ISLV 16 %.

Comme la majorité des fruits, le goyavier est cultivé en association avec les cultures vivrières et l'élevage principalement. La plupart des exploitants cultivant au moins de la goyave ne fait aucune transformation sur l'exploitation (63 %).



La culture de **TUBERCULES** une filière à relancer

REPÈRE

En 2023, la production commercialisée totale recensée de tubercules (igname, patate douce, manioc, taro et tarua) atteint 403 tonnes, pour une valeur marchande de 149 millions de F.CFP. Le taro et la patate douce restent les plus rémunérateurs, avec un prix moyen au kilo de, respectivement, 452 F.CFP et 291 F.CFP.¹

I. PROFIL DES EXPLOITATIONS

DES EXPLOITATIONS RELATIVEMENT BIEN RÉPARTIES DANS LES ARCHIPELS...

En 2023, la Polynésie française recense **873 exploitations** cultivant au moins des tubercules. **Une exploitation agricole sur cinq produit donc des tubercules.**

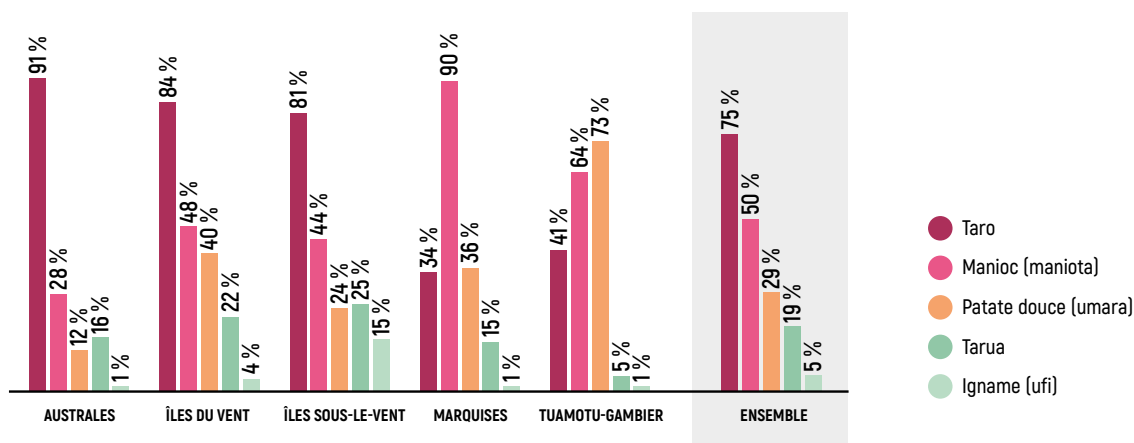
Les Îles du Vent (IDV) et les Australes regroupent le plus d'exploitations, suivies des Îles Sous-le-Vent (ISLV). Les Tuamotu-Gambier (TG), de par leur sol moins propice, en comptent seulement 22.

Historiquement, 40 % des exploitations sont issues d'une reprise familiale, mais, pour la plupart, l'installation reste une création (58 %). En moyenne, les exploitations ont 17 ans.

Nombre d'exploitations par archipel

	2023	Rép. en %
Îles du Vent	255	29 %
Australes	236	27 %
Îles Sous-le-Vent	197	23 %
Marquises	163	19 %
Tuamotu-Gambier	22	3 %
TOTAL	873	100 %

Part des exploitations cultivant chaque tubercule par archipel



¹ Source : Bulletin statistique 2023

... QUI PRATIQUENT PLUSIEURS ACTIVITÉS

La quasi-totalité des producteurs de tubercules a des cultures fruitières, et plus d'un tiers pratique également d'autres productions et/ou de l'élevage.

La moitié des producteurs de tubercules cultive également d'autres produits vivriers, notamment du fei et/ou du uru.

Seules 37 exploitations ne produisent que des tubercules en culture végétale, et la **spécialisation dans la culture de tubercules** (ni autre culture végétale, ni élevage, ni coprahculture) **est quasi inexistante**. Elle rassemble seulement 18 exploitants, soit 2 % des producteurs.

POPULATION ACTIVE : UNE MAIN-D'ŒUVRE FAMILIALE ET MAJORITAIREMENT MASCULINE

Au total, ce sont **2 286 personnes** qui travaillent sur des parcelles contenant notamment des tubercules.

Un.e chef.fe d'exploitation sur quatre **coexploite** la ou les parcelles cultivées et, dans la majorité des cas, celui-ci a un lien familial avec le ou la chef.fe d'exploitation (96 %).

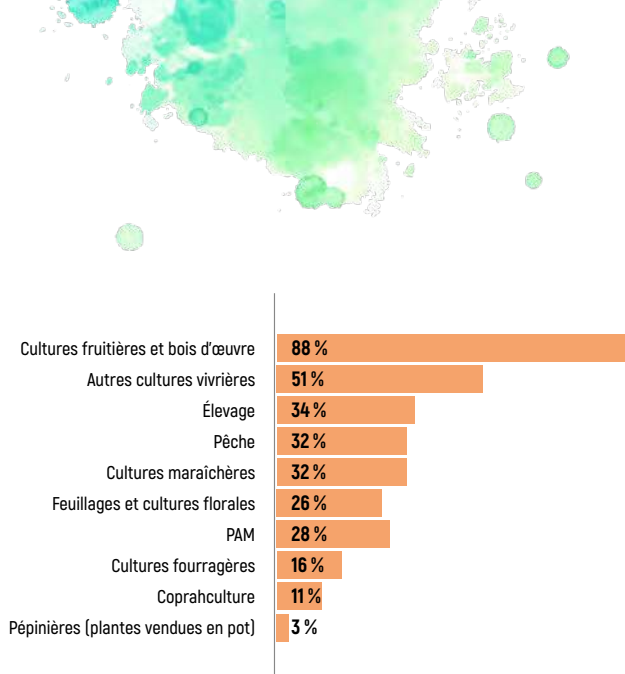
Lorsque de la main-d'œuvre est employée (60 % des exploitations), celle-ci est plutôt familiale (deux tiers de la main-d'œuvre employée) et masculine (72 % de la main-d'œuvre totale employée). On note cependant que le taux de féminisation est plus important au sein de la main-d'œuvre permanente familiale (38 % contre 28 % toute main-d'œuvre confondue).

En moyenne, un tiers des exploitations emploie de la **famille de manière permanente**. Ce phénomène est plus marqué aux Australes ; cela concerne près de la moitié des exploitations.

La main-d'œuvre **permanente non familiale** concerne peu d'exploitations (13 % au global, 18 % aux IDV et seulement 7 % aux Marquises), et pour la majorité de cette main-d'œuvre, ce sont des hommes qui y travaillent (83 %).

Quant à la **main-d'œuvre occasionnelle**, cela concerne un quart des exploitations. Parmi les personnes employées, on trouve davantage de famille aux Marquises (près de 70 % de la main-d'œuvre occasionnelle), aux ISLV (60 %) et aux IDV (56 %) qu'aux Australes (un tiers).

Les Australes et les IDV restent les plus pourvoyeurs d'emplois, avec respectivement 35 % et 33 % de la main-d'œuvre employée.



Répartition de la population active

	Nombre de personnes
Chefs d'exploitation	873
Coexploitants	241
Main-d'œuvre permanente familiale	461
Main-d'œuvre permanente non familiale	261
Main-d'œuvre occasionnelle	450
TOTAL de la population active	2 286

UNE MÉCANISATION RARE

Afin de mesurer le niveau de mécanisation des producteurs de tubercules, l'analyse porte sur les 18 exploitants exclusifs, dont 12 qui se situent aux IDV. Ils représentent 5 % de la surface totale, pour une surface moyenne dédiée aux tubercules de 5 600 m², contre 1 200 m² en moyenne, pour l'ensemble des exploitations.

Le **véhicule de livraison reste le principal équipement utilisé** (la quasi-totalité des cultivateurs). Le motoculteur vient en seconde déclaration. Certains disposent également d'un tracteur et d'un pel-job.

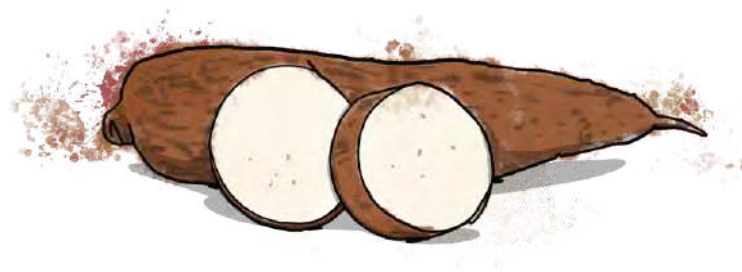
Le travail, l'entretien du sol, les semis, plantations et entretiens des cultures sont également très peu mécanisés. La quasi-totalité des cultivateurs utilise du matériel manuel.

L'épandage et l'enfouissement de déjections animales sont rares et, s'ils ont lieu, ils sont également manuels. Aucune mécanisation de la récolte n'est pratiquée par ces exploitants exclusifs enquêtés.

II. ÉTAT DE LA FILIÈRE TUBERCULES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

UNE SURFACE CULTIVÉE QUI A REÇULÉ EN DIX ANS

La Polynésie française consacre **182 hectares** de terres à la culture de tubercules. Cette **superficie a diminué significativement** entre les deux recensements, puisqu'elle a **perdu un tiers de sa valeur**.



DES PARCELLES DE PETITE TAILLE

Les parcelles de tubercules sont majoritairement de petite taille : 80 % font moins de 1 500 m², et 16 % entre 1 500 et 4 999 m².

En moyenne, la surface consacrée aux tubercules est de 1 200 m².

Les **IDV** représentent le **plus gros bassin de production** avec près de la moitié de la surface totale (84 ha et 1 660 m² en moyenne). Les Australes et les ISLV rassemblent chacune 26 % et 23 % de la surface totale (resp. 48 et 41 ha et 1 374 m² et 1 100 m² en moyenne).

Répartition géographique de la SAU

	2023	Rép. en %
Îles du Vent	84	46 %
Australes	48	26 %
Îles Sous-le-Vent	41	23 %
Marquises	8	5 %
Tuamotu-Gambier	1	0 %
TOTAL	182	100 %

Surfaces moyennes par type de tubercules et archipel (en m²)

	Australes	Îles du Vent	Îles Sous-le-Vent	Marquises	Tuamotu-Gambier	Polynésie française
TOTAL tubercules	1 374	1 662	1 102	293	188	1 171
Taro (hors Fafa)	1 695	2 328	1 787	242	240	1 780
Patate douce (umara)	905	1 662	765	186	133	967
Manioc (maniota)	899	999	655	327	231	665
Tarua	790	696	433	439	3	597
Igname (ufi)	275	774	416	1 000		500

Répartition géographique de la surface des tubercules

	Australes	Îles du Vent	Îles Sous-le-Vent	Marquises	Tuamotu-Gambier	Total
Taro (hors Fafa)	31 %	43 %	24 %	1 %	0 %	100 %
Patate douce (umara)	10 %	69 %	15 %	4 %	1 %	100 %
Manioc (maniota)	21 %	42 %	20 %	16 %	1 %	100 %
Tarua	29 %	38 %	22 %	11 %	0 %	100 %
Igname (ufi)	3 %	33 %	59 %	5 %	0 %	100 %
TOTAL	26 %	46 %	23 %	5 %	0 %	100 %

Lecture : 69 % de la surface dédiée à la culture de la patate douce se situent aux IDV

LA PATATE DOUCE EN PLEIN DÉVELOPPEMENT

En 2012, les surfaces étaient concentrées sur trois produits : le taro (deux tiers de la surface totale des tubercules), le manioc (18 %) et le tarua (7 %). En 2023, le taro reste le tubercule phare, avec toujours deux tiers de la surface dédiée à la culture de tubercules. En revanche, la part du manioc et du tarua a reculé au bénéfice de la patate douce (13 % en 2023 contre 6 % en 2012).

Le taro reste la principale production aux Australes, ISLV et IDV, tandis que les Marquises consacrent davantage de terres au manioc.

L'ABSENCE D'INTRANTS CHIMIQUES DÉCLARÉE SUR 60 % DE LA SURFACE DÉDIÉE

L'utilisation de **produits phytosanitaires chimiques** serait pratiquée par 15 % des exploitants, avec une proportion plus élevée dans l'archipel de la Société (22 % aux IDV et 27 % aux ISLV). Néanmoins, seulement 4 % déclarent en utiliser sur toutes leurs cultures, et 10 % sur une partie. Certains font également usage de produits comme le glyphosate (14 % des exploitants).

La **lutte biologique exclusive** ne rassemble que huit producteurs de tubercules, soit **moins d'un hectare de culture**.

Quant aux **engrais ou amendements**, 45 % des exploitants déclarent en utiliser, mais seulement 4 % feraient usage d'engrais de synthèse. **Un exploitant sur cinq déclare utiliser exclusivement des engrais ou amendements organiques**, soit **38,5 ha** (21 % de la surface totale). La part de cette surface est plus importante aux IDV, avec 28 %, contre 17 % aux ISLV et 13 % aux Australes. Enfin, 8 % utilisent des minéraux biologiques.

LE CERTIFIÉ BIOLOGIQUE EN DEVENIR...

Finalement, une **majorité** des exploitants déclare n'utiliser **aucun intrant chimique** (70 %), ce qui représente près de 60 % de la surface totale. Pourtant, en 2023, ils ne sont que 31 exploitants certifiés en bio recensés, pour une surface de cultures dédiées aux tubercules atteignant **8 ha**, soit seulement **4,4 % de la surface totale de la culture de tubercules identifiée**.

DES PRODUITS BRUTS ET VENDUS EN CIRCUIT COURT

La **plupart** des producteurs **de tubercules (polyactifs)** ne fait **aucune transformation sur l'exploitation** (56 %). La transformation de tubercules en farine ou autres n'est mentionnée que par 7 % des producteurs.

Pour autant, les agriculteurs n'ont pas de difficulté à écouler leurs produits. La quasi-totalité des chef.fe.s d'exploitation trouve des **débouchés sur leur île** (92 %), et la majorité y écoule la totalité de leurs produits. Lorsque des produits sont exportés, ceux-ci sont vendus dans toute la Polynésie.

Quant à la part de la production destinée à la vente, plusieurs profils se dégagent selon l'archipel. En moyenne, **la vente directe est privilégiée** par rapport à la vente aux professionnels (47 % contre 23 %). La vente directe concentre une plus grande part de la production des ISLV (58 % en moyenne). En revanche, les Marquises se démarquent par une part plus faible destinée à la vente directe (25 %) ; la majorité de la production est destinée à l'autoconsommation et aux dons aux proches (58 %).



LES TUBERCULES

873
EXPLOITATIONS
EN 2023

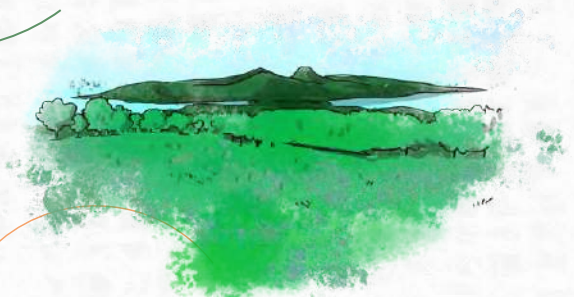
182 ha
CULTIVÉS
DONT **4,4 %**
CERTIFIÉS BIO

-1/3 par rapport
à 2012

LE TARO
est toujours le produit
le plus cultivé
(2/3 de la surface dédiée
aux tubercules)



Bassin de production
LES ÎLES DU VENT
46 % de la surface
totale dédiée aux tubercules



**POLYCULTURES
EN ASSOCIATION
AVEC DES FRUITS**



**PATATE DOUCE
EN DÉVELOPPEMENT**
+36 % de la surface
par rapport à 2012

1 200 m²
de surface moyenne
en 2023



PEU MÉCANISÉE
• Travail du sol manuel
• Épandage rare et manuel
• Récolte manuelle



La culture de **BANANES** principalement dédiée à la banane dessert

REPÈRE

En 2023, la production commercialisée totale recensée de bananes dessert était de 281,72 tonnes pour une valeur marchande de 47,57 millions de F.CFP. Le prix moyen au kilo s'élevait donc à environ 169 F.CFP. La production commercialisée de fe'i était de 77,33 tonnes pour une valeur marchande de 36,73 millions de F.CFP. Le prix moyen au kilo s'élevait donc à 475 F.CFP.¹

I. PROFIL DES EXPLOITATIONS

TROIS EXPLOITATIONS AGRICOLES SUR DIX CULTIVENT DE LA BANANE

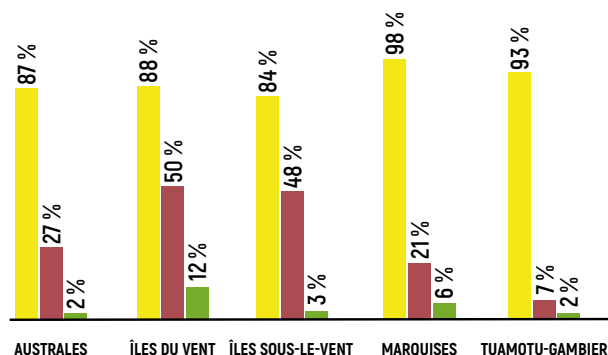
En 2023, la Polynésie française recense **1 179 producteurs** de bananes, soit 29 % de la totalité des exploitations agricoles.

Les Marquises regroupent le plus d'exploitations (plus d'un tiers du total), suivies des Îles du Vent (IDV) et des Îles Sous-le-Vent (ISLV).

Même si la reprise familiale concerne un tiers des exploitations cultivant au moins de la banane, pour la plupart, leur exploitation reste une création (62 %). En moyenne, l'exploitation a 17 ans.

La **banane dessert** est cultivée par la quasi-totalité des producteurs de bananes (91 %), le fe'i, par un tiers, tandis que la banane à cuire hors fe'i n'est cultivée que par 6 % des producteurs de bananes.

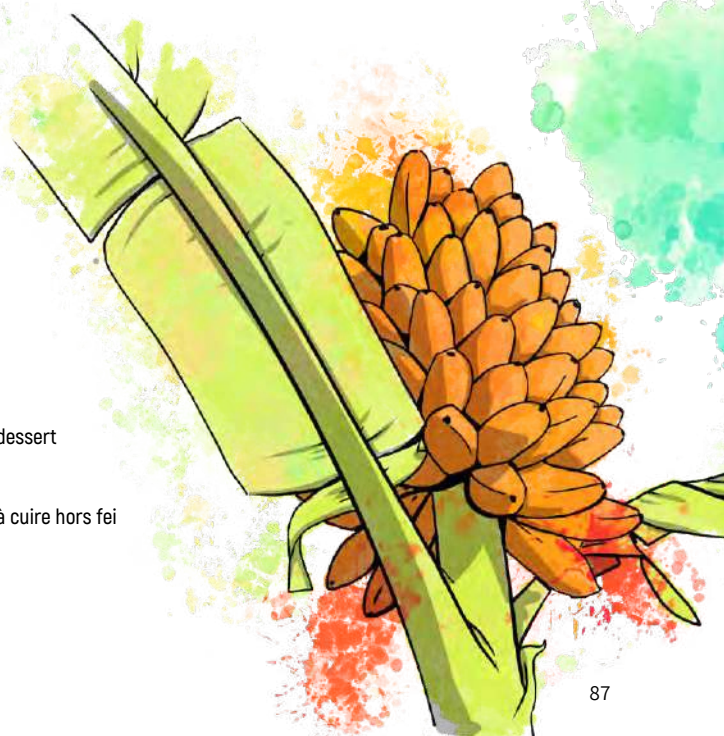
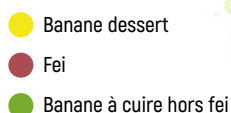
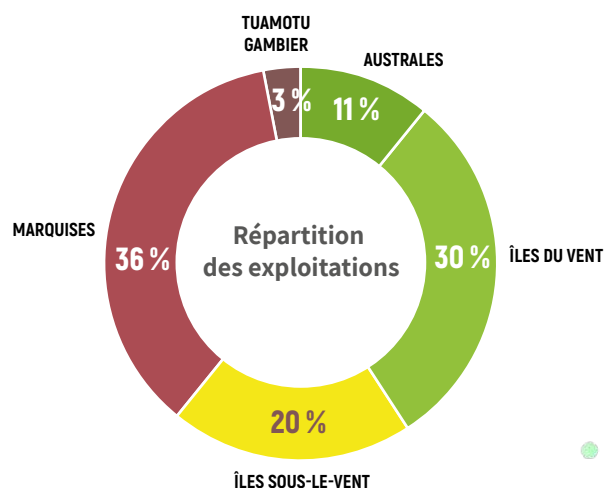
Part des exploitations produisant des bananes par archipel



¹ Source : Bulletin statistique 2023



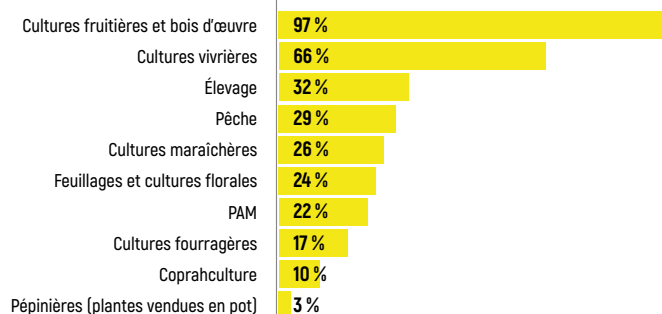
Direction de l'agriculture
PŪ FA'ATERERA'A NŌ TE 'OHIPA FA'A'APU



DES EXPLOITATIONS EN POLY-ACTIVITÉS

La poly-activités est pratiquée par la quasi-totalité des exploitants. Les cultures fruitières et vivrières concernent la plupart des producteurs de bananes, et près d'un tiers des producteurs pratique l'élevage.

La spécialisation dans la culture de bananes (ni autre culture végétale, ni élevage, ni coprahculture) est donc quasi inexistante. Elle rassemble seulement 8 exploitants.



POPULATION ACTIVE : UNE MAIN-D'ŒUVRE PLUTÔT FAMILIALE ET MAJORITAIREMENT MASCULINE

Au total, ce sont **2 843 personnes** qui travaillent sur des parcelles ayant des cultures de bananes.

Près de trois chef.fe.s d'exploitation sur dix coexploitent la ou les parcelles cultivées, et ceci avec quelqu'un de la famille (96 % des coexploitations).

Lorsque de la main-d'œuvre est employée (56 % des exploitations), celle-ci est plutôt familiale (60 % de la main-d'œuvre employée) et masculine (trois quarts de la main-d'œuvre totale employée). On note cependant que le taux de féminisation est plus important au sein de la main-d'œuvre permanente familiale.

En moyenne, en Polynésie française, trois exploitations sur dix produisant de la banane en polyculture ou en spécialité **emploient de la famille de manière permanente**, tandis qu'aux Australes, elles sont plus nombreuses (45 %). La main-d'œuvre **permanente non familiale** concerne peu d'exploitations (11 % au global, 16 % aux IDV, 15 % aux Australes et seulement 5 % aux Marquises).

Quant à la **main-d'œuvre occasionnelle**, cela concerne **un quart des exploitations**. Elle concerne davantage de famille aux Marquises (61 %) et aux IDV (57 % de la main-d'œuvre occasionnelle), qu'aux Australes (28 %) et aux TG (25 %).

Répartition de la population active

	Nombre de personnes
Chefs d'exploitation	1 179
Coexploitants	361
Main-d'œuvre permanente familiale	505
Main-d'œuvre permanente non familiale	243
Main-d'œuvre occasionnelle	555
TOTAL de la population active	2 843

UNE MÉCANISATION ABSENTE

La culture de bananes ne s'appuie pas sur du matériel mécanisé ni pour le travail et l'entretien du sol, ni pour les semis, plantations et entretiens des cultures, ni pour la récolte. L'épandage et l'enfouissement de déjections animales sont inexistantes.

Le véhicule de livraison reste le principal équipement utilisé, et dont les cultivateurs sont propriétaires.



II. ÉTAT DE LA FILIÈRE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

LES MARQUISES ET LES ÎLES DU VENT FOURNISSENT L'ESSENTIEL DE LA PRODUCTION



Nombre et répartition des surfaces par type de bananes et archipel (en ha)

	Australes	Îles du Vent	Îles Sous-le-Vent	Marquises	Tuamotu-Gambier	Total
Banane dessert	16,1	63,9	16,7	139,8	1,4	238
Fe'i	7,3	26,5	10,3	9,5	0,1	54
Banane à cuire hors fe'i	0,1	6,7	0,7	2,8	0	10
TOTAL	24	97	28	152	2	302

Répartition géographique des surfaces par type de banane

	Australes	Îles du Vent	Îles Sous-le-Vent	Marquises	Tuamotu-Gambier	Total
Banane dessert	7 %	27 %	7 %	59 %	1 %	100 %
Fe'i	14 %	49 %	19 %	18 %	0 %	100 %
Banane à cuire hors fe'i	1 %	64 %	7 %	27 %	0 %	100 %
TOTAL	8 %	32 %	9 %	50 %	0 %	100 %

La Polynésie française dédie près de **302 hectares** de terres à la culture de bananes.

Les **Marquises** représentent le **plus gros bassin de production**, avec la moitié de la surface totale cultivée. Les IDV représentent 30 % de la surface totale dédiée à la banane.

Les parcelles consacrées sont pour la plupart de petite taille : 64 % font moins de 1 500 m² et plus d'un quart entre 1 500 m² et 4 999 m². **En moyenne, la surface consacrée aux bananes est de 1 934 m².** Les petites parcelles se retrouvent davantage aux ISLV et aux Australes (87 % et 78 % des parcelles font moins de 1 500 m²). En revanche, l'essentiel des parcelles de plus de 1 ha se trouvent aux Marquises.

Par typologie, la banane dessert concerne 80 % de la surface totale et 21 % de la surface dédiée à la culture de produits fruitiers (hors cocotiers) ; la surface moyenne consacrée atteint 2 220 m², quand celle dédiée au fe'i et de la banane à cuire se situe autour de 1 300 m².

Entre 2012 et 2023, on constate néanmoins que les surfaces cultivées ont diminué. La banane dessert a perdu un quart de sa surface et le fe'i, 60 %.

Surfaces moyennes par type de banane et archipel (en m²)

	Australes	Îles du Vent	Îles Sous-le-Vent	Marquises	Tuamotu-Gambier	Polynésie française
TOTAL bananes	1 633	1 840	883	2 847	357	1 934
Banane dessert	1 489	2 063	859	3 320	374	2 221
Fe'i	2 142	1 497	916	1 075	253	1 294
Banane à cuire hors fe'i	700	1 640	1 046	1 132	32	1 373

PEU D'EXPLOITATIONS DÉCLARANT UTILISER UN INTRANT CHIMIQUE MAIS UNE CERTIFICATION BIOLOGIQUE RARE

Une **majorité** des exploitants déclare n'utiliser **aucun intrant chimique (83 %)**, soit 250 ha (83 % de la surface totale).

Pourtant, en 2023, ils ne sont que 40 exploitants certifiés pour la totalité ou une partie de la surface de culture dédiée à la banane, atteignant **6,2 ha**, soit seulement **2 % de la surface totale de la culture de bananes**.

DES PRODUITS BRUTS ET VENDUS EN CIRCUIT COURT

La **majorité** des producteurs de bananes (polyactifs) ne fait **aucune transformation de sa récolte sur l'exploitation** (près de 90 %).

L'écoulement de la production ne semble cependant pas poser problème. La quasi-totalité des chef.fe.s d'exploitation trouve des **débouchés sur leur île** (92 %), et la plupart y écoule la totalité de leurs produits.

Lorsqu'une partie ou la totalité de la production est exportée (pour un quart des exploitants), celle-ci est vendue dans toute la Polynésie (pour 91 % d'entre eux) et/ou, pour certains exploitants, dans l'archipel (9 %).

Les Marquises comptent le plus d'exploitations qui exportent (62 %).

Quant à la part de la production des bananes à cuire destinée à la vente, plusieurs profils se dégagent selon l'archipel. En moyenne, **la vente directe est privilégiée** par rapport à la vente aux professionnels (52 % contre 15 %). La vente directe concentre une plus grande part de la production des IDV (57 %), tandis qu'une plus grande part est destinée aux professionnels aux ISLV. Les Marquises se démarquent par une part plus faible destinée à la vente directe (35 %) ; la majorité de la production étant destinée à l'autoconsommation et aux dons aux proches (65 %). La vente aux professionnels reste rare.

Pour la banane dessert, en moyenne, près de la moitié de la production est destinée à la vente directe, et aux IDV, ce sont 62 % de la production. La part destinée aux professionnels reste faible (13 %).

L'autoconsommation et le don aux proches sont plus répandus aux Marquises et aux Australes, avec respectivement 63 % et 77 % de la production destinée à ce circuit.



BANANES

1 179
EXPLOITATIONS
EN 2023

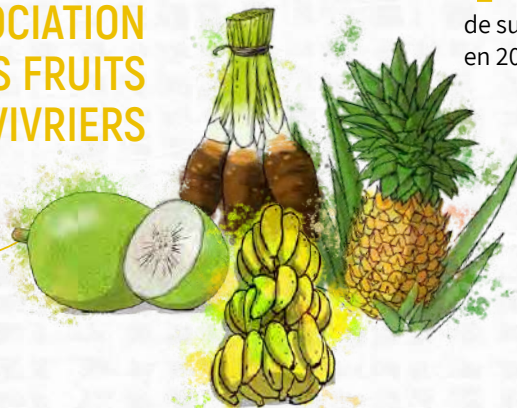
302 ha
CULTIVÉS
DONT **2%**
CERTIFIÉS BIO

-1/3 par rapport
à 2012



Bassin de production
LES MARQUISES
50% de la surface
totale dédiée à la banane

POLY CULTURES
EN ASSOCIATION
AVEC D'AUTRES FRUITS
ET PRODUITS VIVRIERS



1 934 m²
de surface moyenne
en 2023

PAS DE MÉCANISATION

- Travail du sol manuel
- Épandage inexistant
- Récolte manuelle





La culture de **URU** continue de se développer

REPÈRE

En 2023, la production commercialisée totale recensée de uru atteint 14 tonnes, pour une valeur marchande de 3,32 millions de F.CFP. Le prix moyen au kilo s'élevait à 238 F.CFP.¹

I. PROFIL DES EXPLOITATIONS

DES EXPLOITATIONS D'AVANTAGE REPRÉSENTÉES AUX MARQUISES...

La Polynésie française recense en 2023, **310 exploitations** cultivant au moins du uru, soit un doublement du nombre d'exploitations entre les deux recensements.

C'est donc 8 % de la totalité des exploitations agricoles qui cultivent du uru.

Les Marquises regroupent le plus d'exploitations, suivies des Îles du Vent (IDV) et des Îles Sous-le-Vent (ISLV).

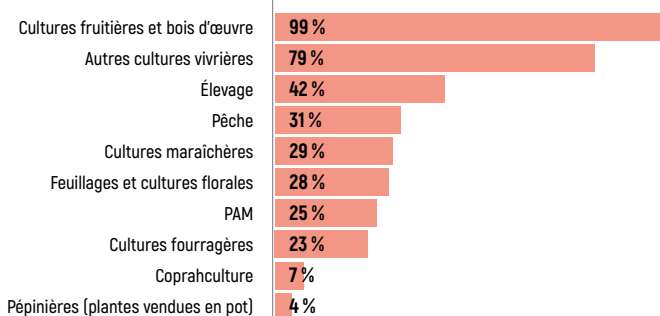
Même si la reprise familiale concerne près d'un tiers des exploitations, pour une majorité, leur exploitation reste une création (les deux tiers). En moyenne, l'installation a 17 ans.

LA CULTURE D'AUTRES VÉGÉTAUX ET L'ÉLEVAGE SONT RÉPANDUS

Les cultures fruitières sont systématiquement présentes avec le uru. La majorité cultive aussi d'autres produits vivriers, et plus de 40 % pratiquent l'élevage.

Nombre d'exploitations par archipel

	2023	Rép. en %
Marquises	162	52 %
Îles du Vent	74	24 %
Îles Sous-le-Vent	48	15 %
Australes	14	5 %
Tuamotu-Gambier	12	4 %
TOTAL	310	100 %



¹ Source : Bulletin statistique 2023

POPULATION ACTIVE : UNE MAIN-D'ŒUVRE FAMILIALE ET MAJORITAIREMENT MASCULINE

Au total, ce sont **790 personnes** qui travaillent dans des exploitations cultivant notamment du uru.

Trois chef.fe d'exploitation sur dix coexploitent la ou les parcelles cultivées, et ce, avec quelqu'un de la famille (99 % des coexploitations).

Lorsque de la main-d'œuvre est employée (55 % des exploitations), celle-ci est plutôt familiale (60 % de la main-d'œuvre employée) et masculine (trois quarts de la main-d'œuvre employée).

Le taux de féminisation est plus important au sein de la main-d'œuvre permanente familiale (38 % contre 26 % toute main-d'œuvre confondue).

En moyenne, trois exploitations sur dix emploient **de la famille de manière permanente**, tandis qu'aux Australes et aux ISLV, elles sont plus nombreuses (resp. 43 % et 38 %).

La main-d'œuvre **permanente non familiale** concerne peu d'exploitations (11 % au global, 20 % aux IDV, 17 % aux ISLV et seulement 4 % aux Marquises), et pour la majorité de cette main-d'œuvre, ce sont des hommes qui y travaillent (79 %).

Quant à la **main-d'œuvre occasionnelle**, elle est employée par un quart des exploitations. Parmi les personnes recrutées, on trouve davantage de famille aux ISLV (près de 73 % de la main-d'œuvre occasionnelle), aux Marquises (61 %) qu'aux Australes (6 %).

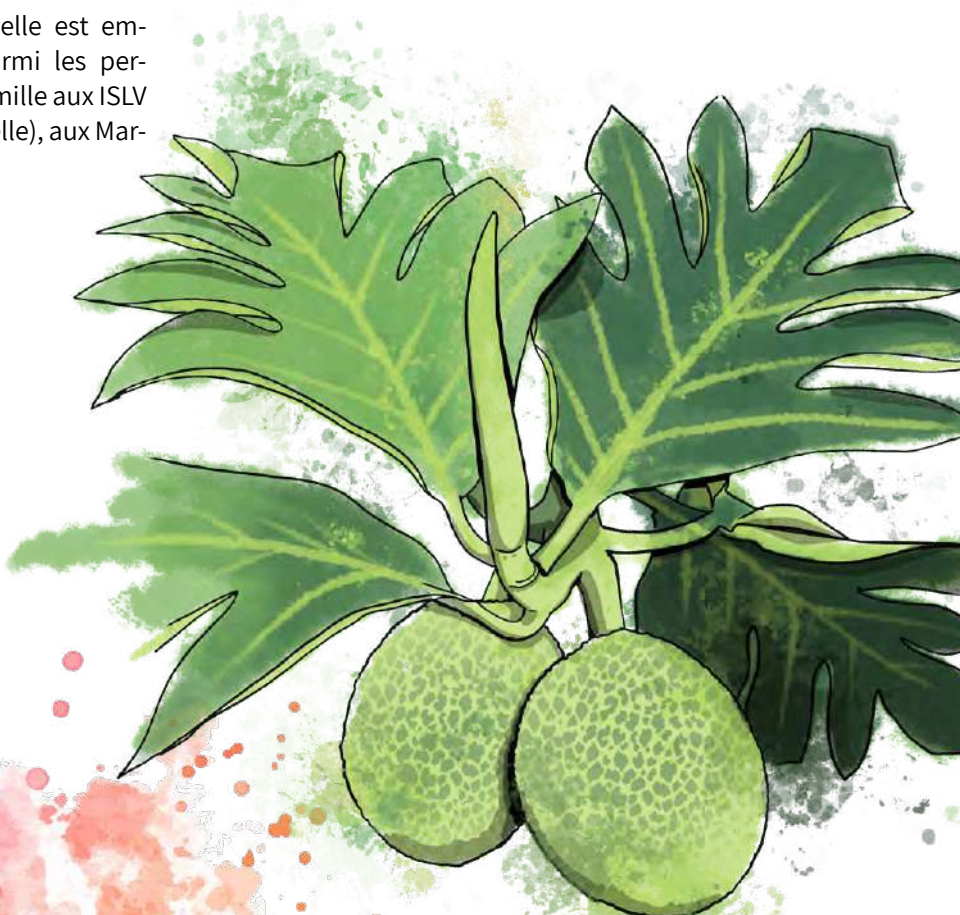
Répartition de la population active

	Nombre de personnes
Chefs d'exploitation	310
Coexploitants	103
Main-d'œuvre permanente familiale	138
Main-d'œuvre permanente non familiale	85
Main-d'œuvre occasionnelle	153
TOTAL de la population active	789

UNE MÉCANISATION ABSENTE

La culture de uru ne nécessite pas de matériel mécanisé, ni pour le travail et l'entretien du sol, ni pour les semis, plantations et entretiens des cultures, ni pour la récolte. L'épandage et l'enfouissement de déjections animales sont quasi inexistantes et, lorsqu'ils ont lieu, ils se font manuellement.

Le véhicule de livraison reste le principal équipement utilisé, et dont les cultivateurs sont propriétaires.



II. ÉTAT DE LA FILIÈRE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

UNE SURFACE CULTIVÉE QUI A BIEN PROGRESSÉ EN DIX ANS MAIS RESTE FAIBLE

La Polynésie française dédie **22 hectares** de terres à la culture de uru, soit 8 % de la surface dédiée à la culture de produits vivriers. Entre les deux recensements, la surface a augmenté de 67 %, mais reste faible au regard de l'intérêt potentiel.

Les exploitations sont généralement de petites tailles : **en moyenne, la surface consacrée est de 710 m²**.

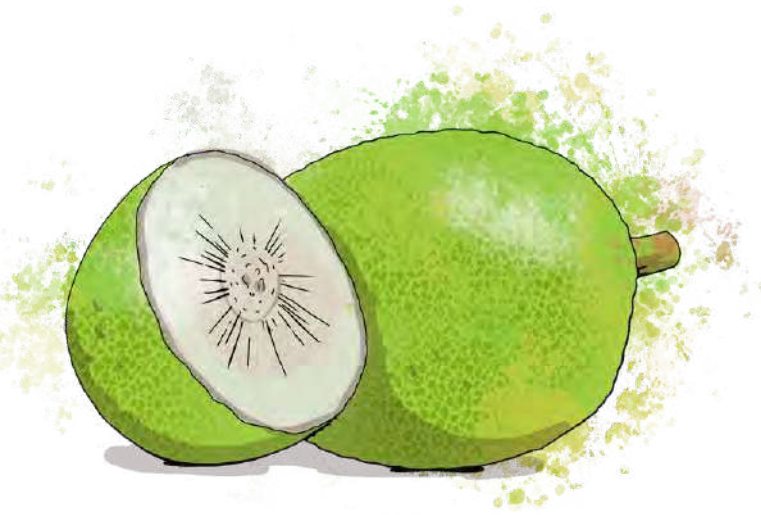
Par rapport à 2012, la distribution de la surface a changé : les IDV comptaient la moitié de la surface cultivée et 38 % pour les Marquises. La surface des IDV a diminué au bénéfice des Marquises et des ISLV. En 2023, les **Marquises** représentent **le plus gros bassin de production** avec plus de la moitié de la surface totale (12 ha et 720 m² en moyenne). Les IDV rassemblent 30 % de la surface, et une surface moyenne plus importante (900 m²).

LA MAJORITÉ DE LA SURFACE DÉDIÉE AU URU NE SUBIT AUCUN TRAITEMENT CHIMIQUE

Sur la base de ceux ayant déclaré traiter toutes leurs cultures, la surface cultivée dédiée au uru recevant des produits phytosanitaires chimiques est d'au moins **1 ha**, ce qui reste faible. La **lutte biologique exclusive** ne rassemble que quatre producteurs de uru, soit **4 000 m² de culture**.

Quant aux **engrais ou amendements**, 45 % déclarent en faire usage. Parmi ces engrais, ceux de synthèse sont utilisés par 11 % des exploitants (27 % aux IDV), et 7 % utilisent des minéraux biologiques. L'épandage d'engrais ou amendement **exclusivement organiques concerne 31 % des exploitants** : soit **7 ha** (31 % de la surface). La part de cette surface est plus importante aux ISLV (41 %).

Finalement, 84 % des exploitants cultivant au moins du uru, soit 84 % de la surface dédiée au uru, déclarent n'utiliser **aucun intrant chimique sur leurs parcelles**. Malgré cela, en 2023, ils ne sont que 16 producteurs de uru certifiés en bio, soit 1,4 ha.



Répartition de la SAU par archipel (en ha)

	2023 (en ha)	Rép. en %	Surface moyenne par parcelle (en m ²)
Marquises	11,7	53 %	722
Îles du Vent	6,7	30 %	900
Îles Sous-le-Vent	2,7	12 %	561
Tuamotu-Gambier	0,8	4 %	675
Australes	0,2	1 %	169
TOTAL	22,1	100 %	713

DES PRODUITS BRUTS ET VENDUS EN CIRCUIT COURT

La majorité des producteurs de uru (polyactifs) ne fait **pas de transformation sur l'exploitation** (70 %).

L'écoulement de la production ne semble pas poser de difficultés. La quasi-totalité des chef.fe.s d'exploitation trouve des **débouchés sur leur île** (plus de 95 %), et la majorité y écoule la totalité de leurs produits.

La destination de la production varie en fonction de l'archipel. En moyenne, **la vente directe est privilégiée** par rapport à la vente aux professionnels (34 % contre 12 %). La vente directe concentre une plus grande part de la production des IDV et ISLV (resp. 53 % et 49 %). Les Marquises se démarquent par une part plus faible destinée à la vente (26 %) ; la majorité de la production est destinée à l'auto-consommation et aux dons aux proches (72 %).

LE URU

310
EXPLOITATIONS
EN 2023

22 ha
CULTIVÉS
DONT **1,4 ha**
CERTIFIÉS BIO

 **+67 %** par rapport
à 2012



Bassin de production
LES MARQUISES
53 % de la surface
totale dédiée au uru

POLYCULTURES
EN ASSOCIATION
AVEC D'AUTRES
FRUITS



710 m²

de surface moyenne
en 2023



TRAVAIL
NON MÉCANISÉ



REPÈRE

En 2023, la production commercialisée totale recensée de cucurbitacées (concombre, courgette, melon, pastèque, potiron et autres courges) atteint 2 050 tonnes pour une valeur marchande de 661,55 M de F. CFP.

La courgette et le concombre restent les plus rémunérateurs avec un prix moyen au kilo respectivement de 515 F. CFP et 367 F. CFP.

Les importations de concombres sont interdites, car les quantités produites localement arrivent à satisfaire la demande locale. Les importations de melons étaient de 43,3 tonnes et les importations de pastèques de 77,1 tonnes.

La culture des CUCURBITACÉES



I. PROFIL DES EXPLOITATIONS

DES EXPLOITATIONS RÉPARTIES SUR L'ENSEMBLE DES ARCHIPELS

Parmi les 4 080 exploitations agricoles recensées en Polynésie française, **429 cultivent au moins une variété de cucurbitacées**, soit 11 % des exploitations. La moitié des exploitations se situe dans l'archipel de la Société (à part égale), mais le nombre d'exploitations est relativement bien réparti à travers les différents archipels.

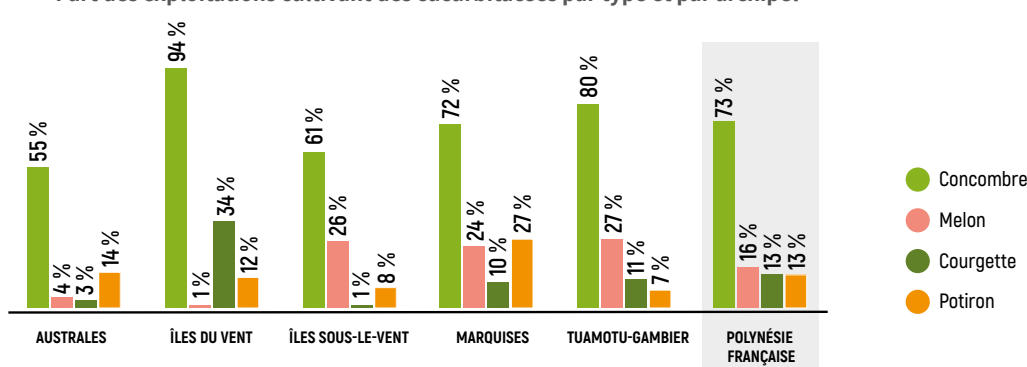
La filière se compose majoritairement de nouvelles créations d'exploitations (66 %), mais une part importante repose également sur la préservation d'entreprises familiales (32 %).

Répartition du nombre d'exploitations par archipel

	2023	Rép. en %
Îles du Vent	109	25 %
Îles Sous-le-Vent	109	25 %
Marquises	71	17 %
Tuamotu-Gambier	71	17 %
Australes	69	16 %
TOTAL	429	100 %

Les installations ont en moyenne 15 ans. Elles sont plus récentes dans les Tuamotu-Gambier avec seulement huit ans d'ancienneté.

Part des exploitations cultivant des cucurbitacées par type et par archipel



DES PRODUCTEURS POLYACTIFS

La **culture d'autres produits maraîchers** concerne la **majorité des producteurs** de cucurbitacées. Les **cultures fruitières** sont également présentes dans 66 % des exploitations et 43 % cultivent aussi des **produits vivriers**.

L'élevage est par ailleurs pratiqué par 28 % des producteurs de cucurbitacées. Dans le cadre de l'élevage, 17 % pratiquent **l'apiculture** pour au moins favoriser la pollinisation.

La spécialisation dans la culture de cucurbitacées (ni autre produit maraîcher, ni autre culture végétale, ni élevage, ni coprahculture) rassemble finalement 35 producteurs, soit 8 % d'entre eux. Ceux-ci représentent 20 % de la surface totale cultivée.

POPULATION ACTIVE : PLUS DE 1 500 PERSONNES IMPLIQUÉES DANS LA FILIÈRE

Au total, **1 577 personnes** sont impliquées dans la production de cucurbitacées.

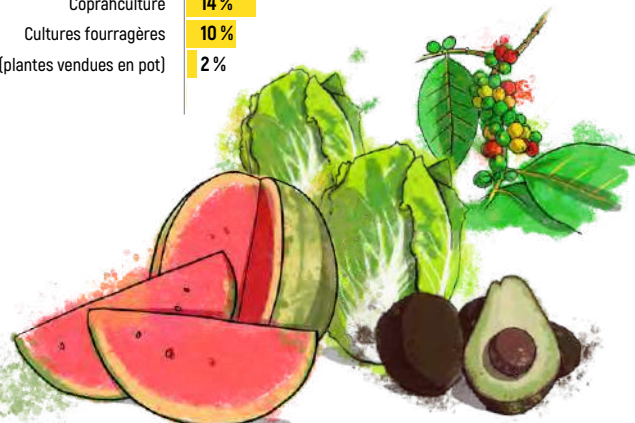
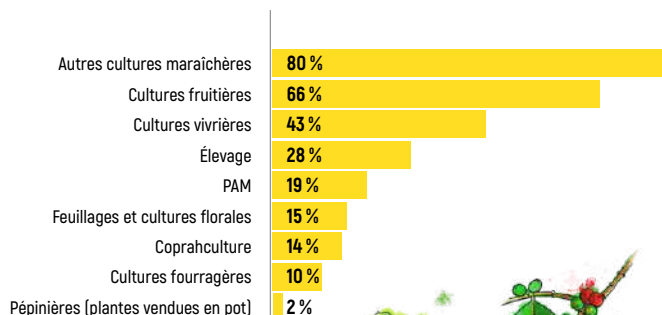
Près d'un.e chef.fe d'exploitation sur trois est accompagné.e d'un **coexploitant**, et dans la majorité des cas, ce lien est familial.

Concernant l'emploi, près de 70 % des exploitations mobilisent de la main-d'œuvre, avec une répartition marquée. La proportion la plus élevée se trouvant aux Australes (81 %), et la plus faible aux Marquises (54 %).

La **main-d'œuvre permanente familiale** représente environ 13 % des emplois.

La **main-d'œuvre permanente non-familiale** est particulièrement **présente dans les Îles du Vent (IDV)** où elle concentre 44 % de l'emploi total, contre une présence réduite dans les Marquises (6 %).

Diversité des activités des producteurs de cucurbitacées



Répartition de la population active

	Nombre de personnes
Chefs d'exploitation	429
Coexploitants	147
Main-d'œuvre permanente familiale	212
Main-d'œuvre permanente non familiale	319
Main-d'œuvre occasionnelle	470
TOTAL de la population active	1 577

Enfin, la **main-d'œuvre occasionnelle** est la plus représentée dans les **Australes** (55 % des emplois contre 30 % en moyenne), où elle est dans 45 % des cas non familiale.

Les **IDV** se distinguent comme les **principaux pourvoyeurs d'emploi hors cadre familial** avec 42 % de cette main-d'œuvre.

À l'inverse, aux **Australes**, près de 80 % des exploitations reposent sur au moins un **membre de la famille** travaillant **de façon permanente** sur l'exploitation.

Le taux de féminisation du travail reste limité ; les femmes représentant 31 % de la population active en contact avec la culture de cucurbitacées. Elles sont peu représentées parmi les chefs d'exploitation, occupant seulement 29 % de ces postes ; une proportion encore plus faible dans la main-d'œuvre permanente non familiale, où elles ne sont que 19 %. En revanche, parmi la main-d'œuvre permanente familiale, elles sont 42 %.



LA CULTURE DE CUCURBITACÉES PEU MÉCANISÉE

Afin de mesurer le niveau de mécanisation des producteurs de cucurbitacées, l'analyse porte sur les **35 exploitants exclusifs**, dont 25 sont situés aux Îles Sous-le-Vent (ISLV). Ils représentent 20 % de la surface totale pour une surface moyenne dédiée aux cucurbitacées de 4 400 m² contre 1 700 m² en moyenne, pour l'ensemble des exploitations. Aux Australes, on compte 6 exploitations avec une surface moyenne de 8 000 m².

En ce qui concerne le matériel de traction et de transport, le **véhicule de livraison** est l'équipement le plus utilisé avec **86 % des exploitants** concernés. Les **tracteurs**, bien que rares au total (7 exploitants), sont majoritairement présents **aux Australes**. Les autres équipements, comme les mini-pelles ou motoculteurs, restent marginaux.

Les **outils manuels dominent largement le travail du sol** avec une utilisation par 91 % des exploitants, marquant son importance dans toutes les zones. En revanche, les équipements mécanisés comme le matériel à lames, à dents ou à disques, ainsi que la charrue, sont beaucoup moins répandus (8/35) ; on les retrouve principalement aux Australes.

La majorité des équipements utilisés pour les **semis, plantation, entretien des cultures** sont, là aussi, des **outils manuels non motorisés**. Les pulvérisateurs thermiques ou électriques, en revanche, sont uniquement utilisés dans les ISLV (63 %). Les autres types d'outils restent peu représentés à l'échelle de l'ensemble des archipels. **L'épandage et l'enfouissement des déjections animales** sont uniquement **manuels**.

Enfin, la récolte au sein de cette filière n'est également pas mécanisée.

De plus, 91 % des producteurs n'ont pas recours à du matériel spécifique pour le traitement post-récolte, ce qui limite les opportunités de valorisation et réduit la création de valeur ajoutée.



II. ÉTAT DE LA FILIÈRE CUCURBITACÉES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

UNE SURFACE RELATIVEMENT STABLE ENTRE LES RECENSEMENTS, MAIS UN BASSIN DE PRODUCTION QUI S'EST DÉPLACÉ

La Polynésie française consacre au total **113 hectares** à la culture des cucurbitacées. C'est aux IDV que l'on relève la plus grande superficie.

La **surface totale a peu progressé** entre les deux recensements. En revanche, la **distribution des surfaces cultivées est différente**. Les ISLV constituaient le bassin de production avec près de 60 % des surfaces en 2012. Elles ont diminué **au bénéfice des IDV et des Australes**.

Répartition géographique de la SAU

	Surface en ha	Répartition
Îles du Vent	50	44 %
Îles Sous-le-Vent	33	29 %
Australes	22	20 %
Tuamotu-Gambier	6	5 %
Marquises	3	2 %
TOTAL	113	100 %

Répartition géographique de la surface cultivée par produit

	Australes	Îles du Vent	Îles Sous-le-Vent	Marquises	Tuamotu-Gambier	Total
Pastèque	2 %	75 %	19 %	3 %	2 %	100 %
Concombre	6 %	1 %	82 %	2 %	9 %	100 %
Courgette	49 %	2 %	38 %	2 %	9 %	100 %
Melon	0 %	99 %	0 %	0 %	0 %	100 %
Potiron ou autre courge	4 %	77 %	5 %	7 %	8 %	100 %
TOTAL	20 %	44 %	29 %	2 %	5 %	100 %

CUCURBITACÉES

Surfaces moyennes par type de légume et par archipel (en m²)

	Australes	Îles du Vent	Îles Sous-le-Vent	Marquises	Tuamotu-Gambier	Total
Pastèque	5 060	1 290	3 139	269	1 042	2 498
Concombre	190	2 710	1 067	196	113	1 180
Courgette	15	4 504	500	105	91	3 066
Melon	2 100	1 500	3 266	112	538	1 638
Potiron ou autre courge	209	3 377	301	213	922	1 024
TOTAL CUCURBITACÉES	2 374	3 121	2 105	203	471	1 708

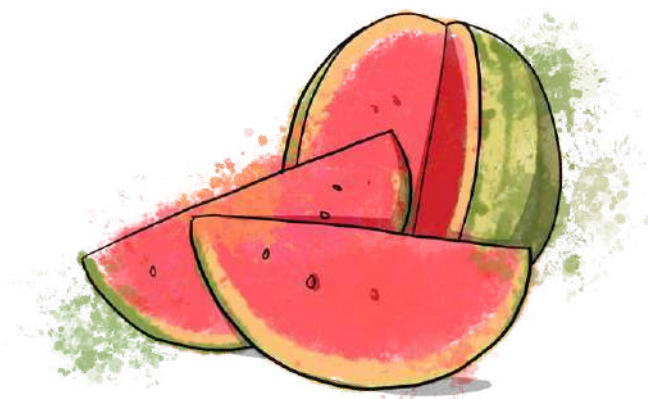
La **majorité des parcelles de cucurbitacées sont de petite taille** ; les trois quarts ont une superficie de moins de 1 500 m². C'est encore plus marqué dans les archipels éloignés (98 % des parcelles aux Marquises et 91 % aux TG). **Les plus grosses parcelles se trouvent aux IDV** (10 % font plus de 1 ha).

LES PLUS GRANDES SURFACES DÉDIÉES À LA PASTÈQUE ET AU CONCOMBRE

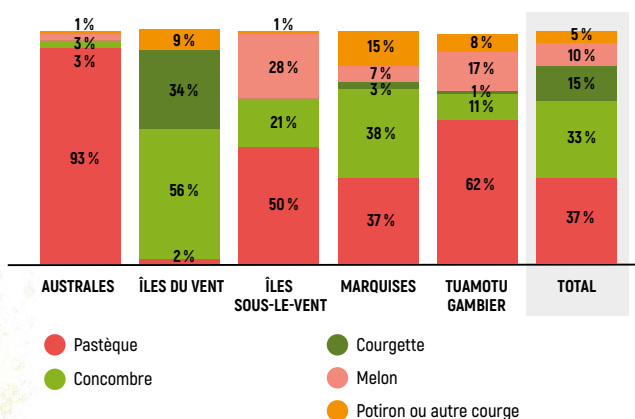
Dans l'ensemble du territoire, la **culture de la pastèque et du concombre est privilégiée** avec plus du tiers chacun des surfaces totales dédiées aux cucurbitacées.

On remarque par ailleurs que les **Australes** dédient la quasi-totalité de sa surface de cucurbitacées, à la culture de la **pastèque** (93 %). C'est 62 % aux TG et la moitié aux ISLV.

Les **IDV** consacrent plus de la moitié de sa surface en cucurbitacées à la culture de **concombre**, et un tiers à la culture de la **courgette** (contre 15 % en moyenne).



Répartition de la surface par type de légume et par archipel



Répartition de la surface (en ha) des différentes cultures

	Australes	Îles du Vent	Îles Sous-le-Vent	Marquises	Tuamotu-Gambier	Surface totale	Répartition en %
Pastèque	21	<1	16	<1	4	42	37%
Concombre	<1	28	7	1	<1	37	33%
Courgette	0	17	<1	<1	<1	17	15%
Melon	<1	<1	9	<1	1	11	10%
Potiron ou autre courge	<1	4	<1	<1	<1	6	5%
TOTAL SURFACE	22	50	33	3	6	113	100%

L'UTILISATION D'INTRANTS CHIMIQUES SUR UNE LARGE SURFACE

Les **produits phytosanitaires chimiques** sont utilisés par près **d'un tiers des exploitants** (plus de la moitié aux ISLV et 42 % aux IDV, et moins de 10 % aux Marquises et TG). En revanche, 17 % déclarent en utiliser sur toutes leurs cultures (35 % aux ISLV, et moins de 5 % aux Marquises et TG), ce qui représente a minima 34 ha, soit 30 % de la surface (44 % de la surface aux ISLV).

Par ailleurs, seuls 8 producteurs déclarent pratiquer exclusivement la lutte biologique, soit 2 % des surfaces.

La majorité de ces exploitants mobilisent des engrais (74 %). En moyenne, **39 % utilisent des engrais chimiques**. L'épandage d'engrais ou amendements organiques exclusifs concerne 29 % des exploitants et 20 % de la surface (22 ha). C'est **aux Marquises et aux TG** que l'épandage **d'engrais ou amendements organiques exclusifs** rassemble le plus d'exploitants : respectivement 46 % et 48 % d'entre eux. Cela représente plus du tiers de la surface des Marquises (36 %) et 41 % de celle des TG.

Finalement, la **surface cultivée** par les exploitants déclarant n'utiliser **aucun intrant chimique reste faible** ; elle représente 18,5 ha, soit **16 % de la surface totale en cucurbitacées**. Ce constat est encore plus marqué aux Australes et dans l'archipel de la Société avec une surface cultivée épargnée en produits chimiques encore plus faible : autour de 10 %.

En revanche, **aux Marquises et aux TG**, plus de **80 % de la surface dédiée aux cucurbitacées ne reçoivent aucun intrant chimique**.

Soulignons que la certification en agriculture biologique pour tout ou partie de l'exploitation est encore à la marge, puisque ce ne sont que 29 exploitations recensées qui produisent notamment des cucurbitacées qui sont certifiées ou en conversion (6,8 % des exploitants). La surface consacrée aux cucurbitacées certifiée en agriculture biologique s'élève cependant à 4,7 ha, soit 4,2 % de la surface totale en cucurbitacées.



DES CIRCUITS DE COMMERCIALISATION ADAPTÉS À CHAQUE ARCHIPEL

L'analyse de la destination de la production se concentre sur les **cucurbitacées cultivées en association avec d'autres cultures maraîchères**, afin d'assurer une représentation fidèle des pratiques agricoles, soit **89 exploitations**.

Au sein de cette filière, la transformation des produits n'est pas réalisée.

Pour autant, les **cultivateurs trouvent des débouchés sur leur île ou sur l'ensemble du territoire**. La moitié des exploitations (52 %) écoule la totalité de leur production sur leur île d'origine. Cette tendance est particulièrement marquée dans les IDV où, pour la quasi-totalité des exploitants, toute la production est vendue localement. En revanche, les ISLV et les Australes se distinguent par une proportion plus importante d'exploitants qui exportent une partie de leur production.

En matière de commercialisation, **la vente aux professionnels** prédomine dans l'archipel de **la Société et aux Australes**, alors que la **vente directe** concerne davantage les TG et Marquises.



CUCURBITACÉES

429
EXPLOITATIONS
50 %
dans l'archipel
de la Société

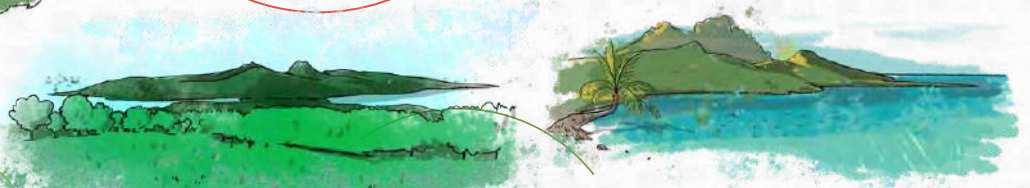
**POLYACTIVITÉ
POUR LA
QUASI-TOTALITÉ**
(maraîchage
et fruitiers surtout)



113 ha
CULTIVÉS
DONT **4,2 %**
CERTIFIÉ BIO

→
STABLE
depuis 2012
(hausse aux IDV
et Australes)

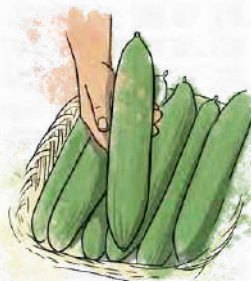
1700 m²
de surface moyenne
en 2023



Bassin de production
ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ
73 % de la surface
totale



37 %



33 %



15 %

de la surface totale

AUSTRALES
SPÉCIALISÉES DANS LA PASTÈQUE

ÎLES DU VENT
SPÉCIALISÉES DANS LE CONCOMBRE ET LA COURGETTE



La culture des **SOLANACÉES** une filière bien implantée

REPÈRE

La production de solanacées en Polynésie française comprend les tomates, aubergines, poivrons et piments, et la pomme de terre.

En 2023, la production commercialisée totale recensée atteint 851,46 tonnes pour une valeur marchande de 486,42 millions de F.CFP. La tomate et les poivrons sont les plus rémunérateurs, avec un prix moyen au kilo de, respectivement, 623 F.CFP et 639 F.CFP.

Les importations de solanacées s'élevaient à 2 596,6 tonnes pour une valeur marchande totale de 520,8 millions de F.CFP. La pomme de terre est, de loin, la solanacée la plus importée avec 2 468,2 tonnes d'importation, soit 95 % des importations de solanacées.

Solanacées	Production		Importation	
	Quantité (t)	Valeur (millions F.CFP)	Quantité (t)	Valeur (millions F.CFP)
Pommes de terre	0	0	2 468,2	443,1
Tomates	658,75	410,25	28,4*	21,9
Aubergines	132,82	37,88	0	0
Poivrons et piments	58,89	38,29	100	55,8

*Hors tomates conserves

I. PROFIL DES EXPLOITATIONS

DES EXPLOITATIONS D'AVANTAGE REPRÉSENTÉES DANS LES ÎLES DU VENT

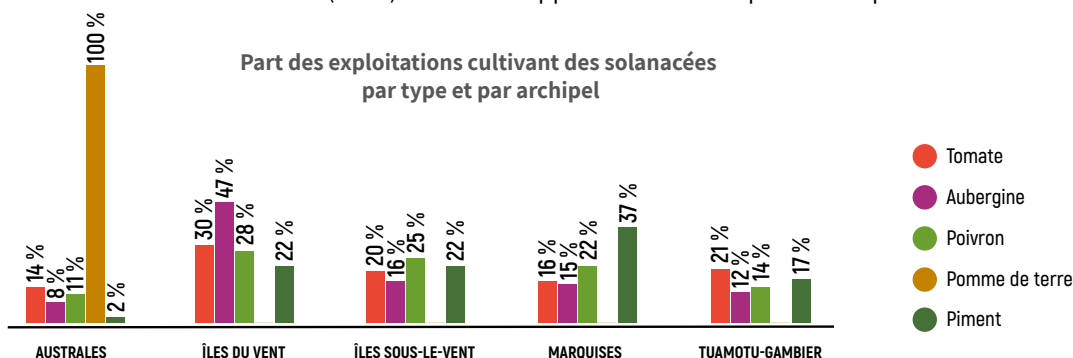
En 2023, la Polynésie comptait **378 exploitations** agricoles produisant au moins une espèce de solanacées (tomate, aubergine, poivron, piment). Cela représente 13 % des exploitations végétales recensées.

Un tiers de ces exploitations se situe dans les **îles du Vent** (IDV), suivies de près par les îles Sous-le-Vent (ISLV) (20 %). Elles sont moins représentées dans les autres archipels, avec la part la plus faible dans les Australes (14 %).

Répartition du nombre d'exploitations par archipel

	2023	Rép. en %
Îles du Vent	128	34 %
Îles Sous-le-Vent	75	20 %
Tuamotu-Gambier	65	17 %
Marquises	57	15 %
Australes	53	14 %
TOTAL	378	100 %

La filière se compose majoritairement de **nouvelles créations d'exploitations (69 %)**, mais la reprise familiale représente tout de même une part de 28 %. Les 3 % restants appartiennent à la reprise de l'exploitation hors cadre familial.



SOLANACÉES

UNE CULTURE TOUJOURS ASSOCIÉE

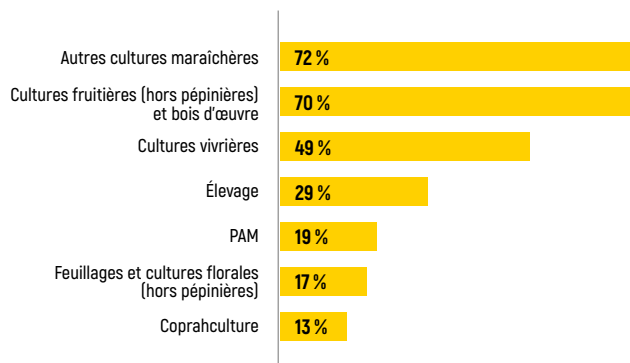
La culture des solanacées est très rarement pratiquée seule dans les exploitations agricoles. Elle est **principalement associée à d'autres types de cultures maraîchères, ainsi qu'à la culture fruitière** pour l'ensemble des archipels. Les cultures vivrières arrivent en troisième position, notamment aux Australes, où 77 % des exploitations cultivant des solanacées y intègrent au moins une culture vivrière.

L'élevage est pratiqué dans 29 % des cas, tandis que 18 % des exploitants se consacrent à l'apiculture. La présence de *Solanum melongena* et *Lycopersicon*, des espèces mellifères, favorise cette activité en offrant une source de nectar accessible aux abeilles.

Par ailleurs, la pratique de la pêche concerne un tiers des exploitants en moyenne et 61 % de ceux des TG. Ainsi, 13 % de ces exploitants en tirent un revenu complémentaire (26 % au TG).



Diversité des activités des producteurs de solanacées



POPULATION ACTIVE : PLUS DE 1 000 PERSONNES ENGAGÉES DANS LA FILIÈRE

On enregistre **1 280 personnes** qui travaillent au moins en partie à la production de solanacées.

Près de 30 % des exploitants sont accompagnés d'un co-exploitant et, dans la majorité des cas, le lien est familial.

La main-d'œuvre permanente représente plus de **60 % de la main-d'œuvre totale**, avec une tendance plus marquée aux IDV (75 % de la MDO totale de l'archipel). Dans cet archipel, la main-d'œuvre permanente **extérieure au cadre familial est majoritaire** (57 % contre 39 % en moyenne). En revanche, dans les autres archipels, la main-d'œuvre occasionnelle reste plus importante.

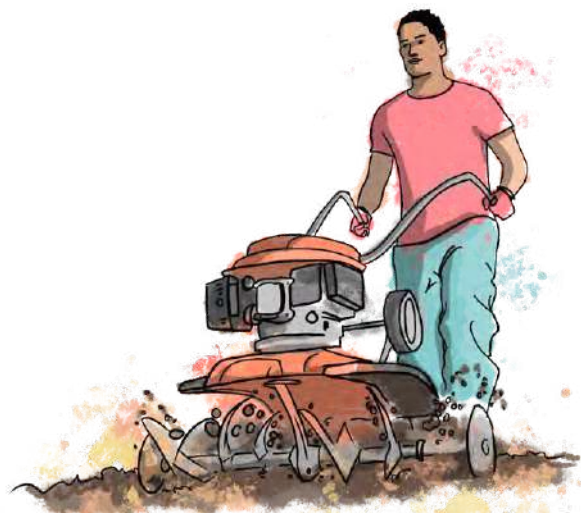
La main-d'œuvre occasionnelle représente **37 % de la main-d'œuvre totale** dans la filière. Elle est particulièrement représentée aux ISLV (56 % de la main-d'œuvre de l'archipel). Dans l'ensemble des archipels, elle est **majoritairement extérieure au cadre familial**.

La présence des femmes dans la filière reste limitée. Elles représentent **25 % des chefs d'exploitation agricole**. Dans la main-d'œuvre, elles constituent 9 % de la main-d'œuvre familiale occasionnelle, 25 % de la main-d'œuvre occasionnelle non familiale et seulement 5 % de la main-d'œuvre permanente hors cadre familial. Ces chiffres soulignent la prédominance masculine dans le secteur.

Répartition de la population active

	Nombre de personnes
Chefs d'exploitation	378
Coexploitants	116
Main-d'œuvre permanente familiale	191
Main-d'œuvre permanente non familiale	303
Main-d'œuvre occasionnelle	292
TOTAL de la population active	1 280





UNE MÉCANISATION CONCENTRÉE DANS LES IDV

L'analyse de la mécanisation se porte sur les **exploitants cultivant exclusivement des produits maraîchers**, soit **56 maraîchers**. Ils représentent 36 % de la surface totale cultivée en solanacées. Les IDV comptent près de la moitié de ces exploitants et 84 % de la surface. Dans cet archipel, la surface moyenne cultivée par ces exploitants est de 5 000 m² contre 2 300 m² en moyenne dans l'archipel.

En matière de **matériel de transport**, le **véhicule de livraison** est employé par 73 % des exploitations. La mécanisation reste peu développée, et les outils utilisés se concentrent principalement aux IDV. Le **motoculteur et le tracteur de plus de 50 CV** sont présents dans 29 % des exploitations étudiées.

Pour le **travail et l'entretien du sol**, c'est le **matériel manuel** qui est le plus couramment employé dans l'ensemble des archipels. L'utilisation d'outils mécanisés concerne seulement 12 exploitants des IDV, où ils disposent d'un rotavator et, certains, d'une charrue (8/12).

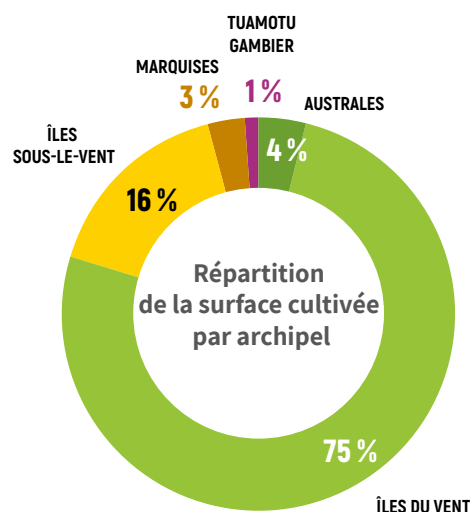
Parmi l'équipement utilisé lors de **l'entretien des cultures**, il est observé la présence de **pulvérisateurs manuels** (77 % des exploitations) et de **pulvérisateurs thermiques** (24 exploitants). Ce type d'équipement se trouve **presque exclusivement aux IDV et ISLV**. En revanche, peu de matériel est mobilisé pour **le semis et la récolte**, cette dernière restant **non mécanisée dans 96 % des cas**.

L'épandage de fertilisants, lorsqu'il a lieu dans les exploitations, est **quasiment exclusivement manuel**.

II. ÉTAT DE LA FILIÈRE DES SOLANACÉES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

UNE SURFACE QUI A PROGRESSÉ EN DIX ANS

La culture des solanacées s'étend sur une surface totale de **74 hectares** dont les **trois quarts se trouvent aux IDV**.



Entre 2012 et 2023, la surface consacrée à la culture de solanacées **a augmenté de 23 %**.

Par ordre d'importance, la culture de tomate en plein air occupait la plus grande superficie, suivie de la pomme de terre en deuxième position, puis du poivron vert. La pomme de terre a disparu de la production pour des raisons sanitaires, de logistique ou de parcellaires.

La majorité des **parcelles** de solanacées sont de **petite taille** : 84 % ont une superficie de **moins de 1 500 m²**. C'est encore plus marqué dans les archipels éloignés (95 % aux Australes, 99 % des parcelles aux Marquises et 100 % aux TG). Les plus **grosses parcelles** se trouvent exclusivement aux **IDV** (5 % font plus de 1 ha), avec une surface moyenne de 2 300 m².

Surface moyenne des parcelles de solanacées par archipel

	Surface en m ²
Îles du Vent	2 291
Îles Sous-le-Vent	829
Australes	354
Marquises	185
Tuamotu-Gambier	91
TOTAL	1 021

LES PLUS GRANDES SURFACES DÉDIÉES

Répartition des surfaces (en ha) par type de culture

	Australes	Îles du Vent	Îles Sous-le-Vent	Marquises	Tuamotu-Gambier	Total	Rép. en %
Tomate	< 1	29,5	5,5	1,4	< 1	38,1	52 %
Aubergine	< 1	15,2	3	< 1	< 1	18,8	26 %
Poivron	1,7	9,8	3,4	< 1	< 1	15,7	21 %
Pomme de terre	< 1	0	0	0	0	< 1	0 %
Piment	0	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	1 %
TOTAL	3	54,9	12	2,4	1,1	73,5	100 %

À LA TOMATE ET L'AUBERGINE

Les **cultures en plein air ou abri bas** occupent les **trois quarts de la surface**. Près d'un tiers est consacré à la **tomate en plein air** (32 %), suivie de **l'aubergine**, avec près d'un quart (24 %), et du **poivron vert** représentant 17 % de la SAU totale.

Les **cultures de tomate en serre ou hors-sol** occupent 20 % de la surface totale. Les autres solanacées, telles que le piment et la pomme de terre, ne représentent qu'une part marginale, totalisant moins de 1 % des 74 hectares.

DES INTRANTS CHIMIQUES SUR UNE LARGE SURFACE

Cette **analyse** porte sur les **exploitations pratiquant exclusivement une culture maraîchère**, soit **56 exploitations concernées**. Cela représente une surface d'environ 26,4 ha (soit 36 % de la surface totale attribuée à la culture de solanacées), majoritairement répartie entre les IDV (84 %) et les ISLV (11 %).

Ainsi, **54 % déclarent utiliser des produits phytosanitaires chimiques**, et un tiers en utilise sur l'ensemble de ses cultures, soit 12 % de la surface de ces exploitants. La lutte exclusivement biologique est très rare : elle ne concerne que 2 exploitants.

Près de 90 % de ces exploitants ont recours aux engrais. Les **engrais chimiques sont utilisés par 68 %**, 9 utilisent des minéraux biologiques, et seulement 7 exploitants utilisent uniquement des engrais organiques.

Sur le total des producteurs de solanacées, **plus de la moitié déclare n'avoir recours à aucun intrant chimique**. Cela représente 13,4 ha de surface, soit **18 % de la surface totale en solanacées**. Par ailleurs, la certification en agriculture biologique concerne 6 ha de cultures, soit 8,2 % de

la surface totale en solanacées. Les ISLV se démarquent avec près d'un quart de surfaces certifiées.

COMMERCIALISATION ET DÉBOUCHÉS

L'analyse porte sur les exploitations cultivant exclusivement des solanacées et/ou des cultures maraîchères, soit 56 exploitations. La commercialisation de la production agricole montre un **fort ancrage local dans l'ensemble des archipels**. Ainsi, la majorité des exploitations (73 %) voient l'ensemble de leur **production commercialisée sur leur île d'origine**.

La **transformation** des produits au sein de cette filière **n'est pas exploitée**.

Dans les ISLV, les TG et Marquises, la **vente directe aux particuliers** est majoritaire (respectivement 42 %, 68 % et 80 % de la production maraîchère). Dans les IDV, la **revente à un commerce** et la vente directe sont majoritaires (41 % et 38 %), alors que pour les Australes, c'est la **vente à un grossiste** qui est prioritaire (80 %).

La **proportion d'autoconsommation** reste la plus élevée **dans les TG** (18 %), où les surfaces en production sont les plus petites.



SOLANACÉES

378

EXPLOITATIONS

les 3/4

aux Îles du Vent

74 ha

CULTIVÉS

DONT 8,2%
CERTIFIÉ BIO

+23%
depuis 2012
1 000 m²de surface moyenne
en 2023
(IDV : 2 300 m²)

Bassin de production

ÎLES DU VENT

75 % de la surface
totale

52 %



26 %



21 %

de la surface totale



La culture de LÉGUMES FEUILLES

une surface qui a progressé
mais qui reste faible

REPÈRE

En 2023, la production commercialisée totale recensée de légumes-feuilles (chou pommé, wong bok, cresson, épinard, laitue ou salade, poireau et pota vert ou blanc) atteint 1 102 tonnes pour une valeur marchande de 514,41 millions de F.CFP. La salade et le poireau restent les plus rémunérateurs, avec un prix moyen au kilo de, respectivement, 751 F.CFP et 658 F.CFP.

Les importations de légumes-feuilles s'élevaient à 379,9 tonnes pour une valeur marchande de 228,3 millions. Le chou vert et la laitue sont les deux produits les plus importés, avec respectivement 188,7 tonnes et 128,9 tonnes importés.

Légumes-feuilles	Production		Importation	
	Quantité (t)	Valeur (millions F.CFP)	Quantité (t)	Valeur (millions F.CFP)
Chou vert	573,2	215,6	188,7	48,8
Epinard	4,3	1,5	3	6,8
Laitue, salade	313,5	235,3	128,9	141,6
Poireau	5,7	3,73	59,3	31,1
Pota	202,9	56,9	0	0

I. PROFIL DES EXPLOITATIONS

DES EXPLOITATIONS D'AVANTAGE REPRÉSENTÉES DANS LES ÎLES DU VENT

En 2023, la Polynésie française recense **354 exploitations** cultivant au moins des légumes-feuilles au sein de leur exploitation soit **9 % des exploitations agricoles**. Plus d'un tiers de ces exploitations se concentre dans les Îles du Vent (IDV) (35 %).

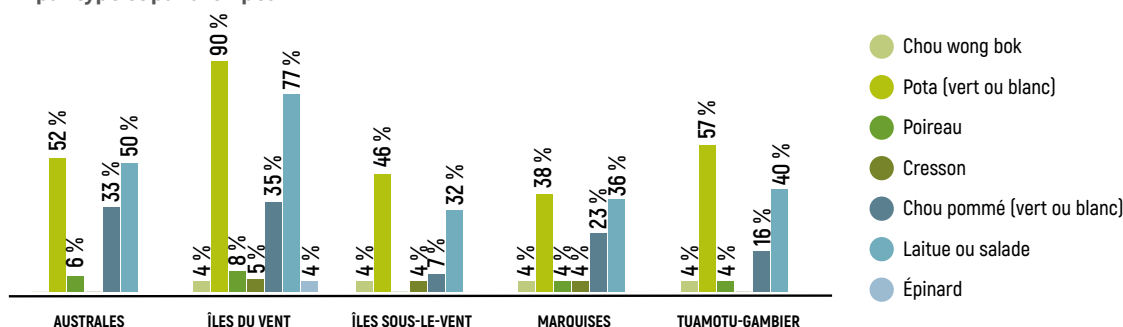
Le pota et la salade se retrouvent dans la majorité des exploitations de Polynésie française (respectivement 80 % et 66 % des exploitations).

Répartition du nombre d'exploitations par archipel

	2023	Rép. en %
Îles du Vent	123	35 %
Australes	66	19 %
Tuamotu-Gambier	62	18 %
Îles Sous-le-Vent	53	15 %
Marquises	50	14 %
TOTAL	354	100 %

Pour les exploitations cultivant au moins une variété de légumes-feuilles, dans les trois-quarts des cas, il s'agit d'une création d'entreprise, alors que pour le reste, l'activité est issue d'une reprise familiale. Les exploitations les plus récentes (moyenne de 8 ans) se situent dans les Tuamotu-Gambier.

Part des exploitations cultivant des légumes feuilles par type et par archipel



LÉGUMES-FEUILLES

DES CULTURES COMBINÉES À D'AUTRES ACTIVITÉS

La **culture des légumes-feuilles en Polynésie française est très majoritairement combinée à d'autres types de cultures**. Seulement 10 exploitants, hors toutes autres cultures végétales, élevage et coprahculture, se consacrent exclusivement à la culture des légumes-feuilles.

La culture **d'autres produits maraîchers**, notamment les solanacées et les cucurbitacées, concerne quasiment l'ensemble des exploitations. De même, **l'intégration des cultures fruitières** est largement répandue à travers les archipels.

Aux **Australes**, l'association **avec les cultures vivrières** est particulièrement marquée : 73 % des exploitations la pratiquent. L'association avec la **coprahculture** se concentre principalement sur l'archipel des **Tuamotu-Gambier**. Enfin, c'est **aux Marquises ainsi qu'aux Australes** que plus de la moitié des exploitations intègre aussi **l'élevage**.

La **pêche**, pratiquée par 31 % des exploitants, constitue également un **complément de revenu**, surtout dans les archipels éloignés. Entre 18 % et 26 % des exploitants en tirent un revenu.

POPULATION ACTIVE : UNE MAIN-D'ŒUVRE EN MAJORITÉ PERMANENTE MAIS DES DISPARITÉS OBSERVÉES PAR ARCHIPEL

Au total, **1 214 personnes** travaillent sur des exploitations cultivant au moins des légumes-feuilles.

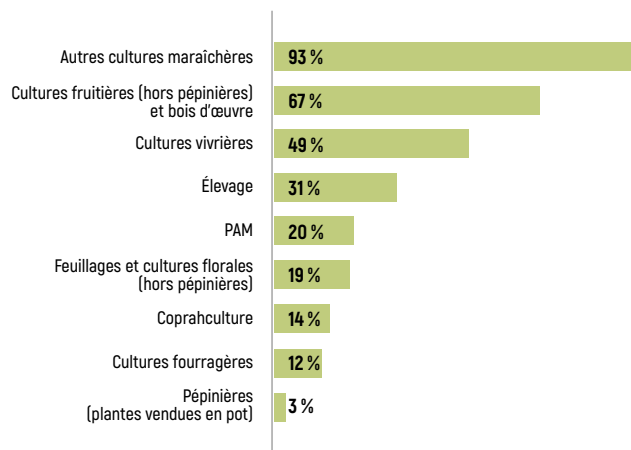
Moins d'un tiers des chefs d'exploitation sont épaulés par un **coexploitant** (27 %), le plus souvent un membre de la famille, notamment le conjoint. Cependant, cette dynamique **varie selon les archipels** : aux Australes, seuls 14 % des exploitants partagent la gestion de leur exploitation, tandis qu'aux Marquises ou aux ISLV, cette collaboration est bien plus fréquente, avec un exploitant sur deux bénéficiant de l'appui d'un coexploitant.

La **main-d'œuvre permanente** représente **42 % de la main-d'œuvre totale**. Elle est, sur l'ensemble des archipels, **plus importante que la main-d'œuvre occasionnelle**. La main-d'œuvre permanente est, dans la plupart des cas, **familiale** (60 %), avec une plus forte proportion observée dans les Australes.

En revanche, en ce qui concerne la **main-d'œuvre permanente non familiale**, c'est dans les **IDV** qu'elle est la plus fréquente. Elles concentrent près de 80 % de cette main-d'œuvre.



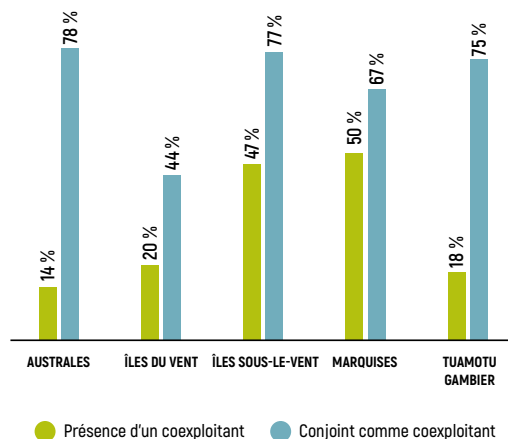
Diversité des activités des producteurs de légumes-feuilles



Répartition de la population active

	Nombre de personnes
Chefs d'exploitation	354
Coexploitants	101
Main-d'œuvre permanente familiale	200
Main-d'œuvre permanente non familiale	309
Main-d'œuvre occasionnelle	250
TOTAL de la population active	1 214

La coexploitation par archipel

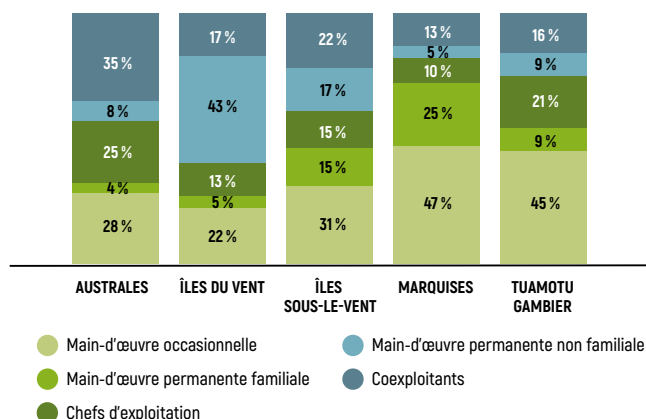


Lecture : aux ISLV, 47 % des exploitants travaillent en coexploitation et 77 % des coexploitants sont des conjoints.e.s

La **main-d'œuvre occasionnelle demeure globalement moins importante** que la main-d'œuvre permanente et ne représente que **21 % de la population active globale**. Celle-ci est la plus représentée dans les Australes, où elle représente 35 % de la main-d'œuvre globale. Elle est **majoritairement non familiale** pour l'ensemble des archipels.

La représentation féminine dans ces exploitations demeure minoritaire. Les femmes représentent **30 % des chefs d'exploitation agricole**. Au sein de la main-d'œuvre, elles constituent 30 % de la main-d'œuvre familiale occasionnelle et 40 % de la main-d'œuvre occasionnelle non familiale. Les femmes sont les moins représentées dans les emplois permanents sans lien familial, représentant à peine 4 % des effectifs.

Répartition de l'emploi au sein de chaque archipel



UNE MÉCANISATION CONCENTRÉE DANS LES ÎLES DU VENT EN LIEN AVEC LA TAILLE DES EXPLOITATIONS

En 2023, on recense **73 producteurs de légumes-feuilles et exclusifs en maraîchage**. Ils représentent 40 % de la surface totale de la Polynésie française, pour une surface moyenne dédiée aux légumes-feuilles de 3 000 m², contre 985 m² en moyenne pour l'ensemble des exploitations.

Les deux tiers de ces exploitations spécialisées se situent aux IDV, et la surface consacrée aux légumes-feuilles représente 96 % de la surface totale dédiée aux légumes-feuilles par la totalité des exploitants exclusifs. L'analyse portera donc sur les IDV.

Le **véhicule de livraison** est utilisé par 75 % des exploitations. L'utilisation du **motoculteur** représente **23 %** des exploitations, et l'utilisation de **tracteurs de plus de 50 CV** concerne 56 % des exploitants.

L'utilisation de matériel **manuel pour le travail du sol reste largement majoritaire**, représentant 80 % des exploitations concernées.

Le recours au matériel animé ou tracté, notamment au **rotavator** (outil à lames), est utilisé dans 40 % des exploitations.

En ce qui concerne le **semis et l'entretien des cultures**, les outils majoritairement utilisés sont **manuels et non motorisés**. Dans cette étape, l'outil majoritaire retrouvé est le **pulvérisateur manuel** (65 % des exploitations). Quant à la **récolte des légumes-feuilles, elle reste très exclusivement manuelle**.

Enfin, près de 70 % des exploitations concernées ne pratiquent **pas l'épandage et l'enfouissement de déjections animales**, et, lorsqu'il a lieu, il est majoritairement manuel.



II. ÉTAT DE LA FILIÈRE LÉGUMES-FEUILLES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

UNE SURFACE DE PRODUCTION EN AUGMENTATION DEPUIS 2012

La Polynésie française consacre **94 hectares** à la culture des légumes-feuilles, sur un total **de 393 hectares dédiés à la culture maraîchère**. Cela représente 3 % de la surface agricole utilisée totale pour les cultures végétales, hors pâturages et cocoteraies.

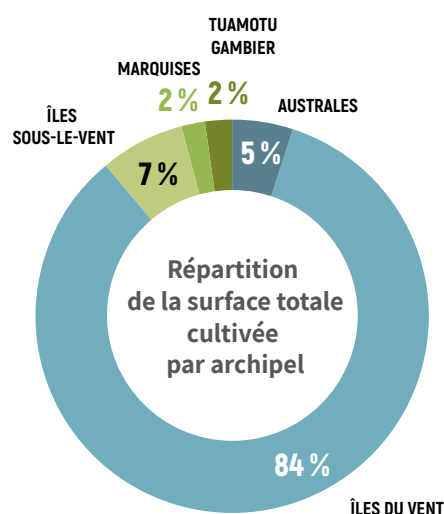
La majorité de cette surface se situe dans les **IDV**, avec **78 hectares**, soit **84 %** de la superficie totale. En seconde position figurent les Îles Sous-le-Vent, avec 7 hectares, tandis que les Tuamotu-Gambier affichent la plus petite surface, avec seulement 1,4 hectare.

Depuis 2012, **la surface totale attribuée aux légumes-feuilles a augmenté de près de 80 %**.

La **majorité des parcelles** de légumes-feuilles sont **de petite taille** : 83 % ont une superficie de moins de 1 500 m². C'est encore plus marqué dans les archipels éloignés (96 % aux Australes, 99 % des parcelles aux Marquises et 100 % aux TG). Les **plus grosses parcelles** se trouvent exclusivement aux **IDV** (7 % font plus de 1 ha), avec une surface moyenne de 3 500 m².

LES PLUS GRANDES SURFACES DÉDIÉES AU CHOU ET AU POTA

En termes de répartition des cultures, le **chou pommé, vert ou rouge**, occupe la première place, représentant **45 % de la surface totale**. Il est suivi par le **pota, vert ou blanc**, avec **28 % des surfaces**, et, en troisième position, par la **laitue ou salade**, avec **25 %**. Ces cultures sont **majoritairement pratiquées en plein air**, tandis que les méthodes sous serre, abri ou hors-sol restent marginales.



Surface moyenne des parcelles de légumes-feuilles

	Surface en m ²
Îles du Vent	3 557
Îles Sous-le-Vent	793
Australes	366
Marquises	168
Tuamotu-Gambier	122
TOTAL	1 405



Répartition de la surface des différents légumes-feuilles (en ha)

	Australes	Îles du Vent	Îles Sous-le-Vent	Marquises	Tuamotu-Gambier	Total	Rép. en %
Chou	2	39	1	1	0	43	45 %
Pota	1	21	4	1	1	27	28 %
Laitue / salade	2	18	2	1	0	23	25 %
Poireau	<1	<1		<1	<1	1	1 %
Épinard		<1	<1	<1	<1	<1	0 %
Cresson						<1	0 %
TOTAL	5	79	7	2	1	94	100%

LES INTRANTS CHIMIQUES LARGEMENT MAJORITAIRES

Afin de se concentrer uniquement sur les intrants utilisés dans ce type de culture, comme pour la mécanisation, l'analyse porte exclusivement sur les producteurs de légumes-feuilles et exclusifs en maraîchage, soit 73 exploitations regroupant une surface de 38 ha (40 % de la surface totale).

Parmi ceux-ci, **la moitié** a déclaré utiliser des **produits phytosanitaires chimiques**, et un quart en utilise sur toutes leurs cultures, soit 14,5 ha de légumes-feuilles. Seulement 2 exploitants utilisent des produits biologiques pour la protection de leur culture.

La majorité de ces exploitants mobilisent des engrais (80 %). **La plupart utilisent des engrais de synthèse** (56 %), et seulement 16 %, exclusivement des engrais organiques.

Finalement, seulement 32 % de ces exploitants n'utilisent **aucun intrant chimique**, ce qui représente seulement **7 % de la surface exploitée par ces exploitants** (2,7 ha).

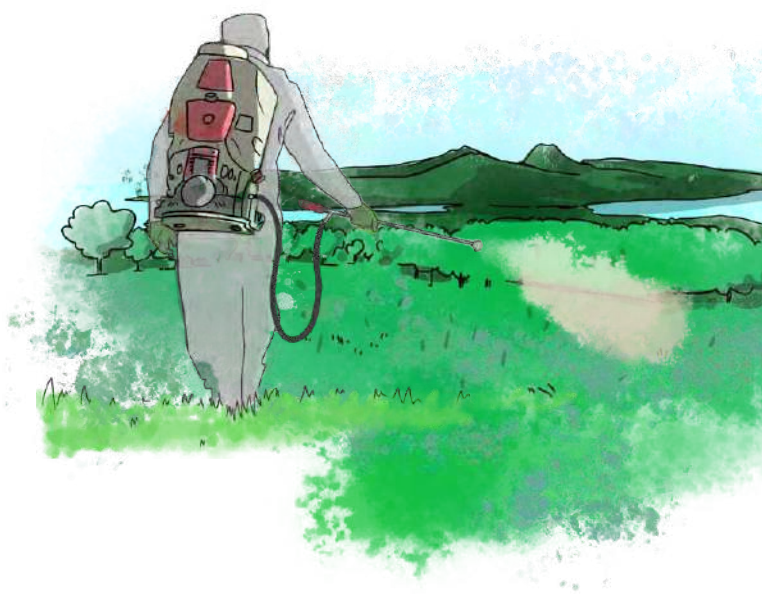
Plus largement, sur l'ensemble des exploitations cultivant au moins des légumes-feuilles, seulement 24 **exploitations sont certifiées bio pour toutes ou une partie de leurs cultures**. En parcelles de légumes-feuilles exploitées, cela correspond à **6,4 ha, soit 7 % de la surface totale cultivée en légumes-feuilles**. Les ISLV se démarquent avec 30 % de sa surface certifiée en agriculture biologique (3 ha).

DES PRODUITS BRUTS VENDUS EN CIRCUIT COURT

Au sein de cette filière, la transformation des produits n'est pas du tout valorisée.

Pour la majorité des exploitants cultivant exclusivement des produits maraîchers, **l'ensemble de la production est commercialisé sur l'île**.

En ce qui concerne la destination des cultures, l'archipel de la Société privilégie la vente aux commerçants et aux grossistes (surtout aux ISLV). Les archipels éloignés vendent davantage en direct, aux particuliers.



LÉGUMES-FEUILLES

354

EXPLOITATIONS
dont **35%**
aux îles du Vent↑
+80%de la surface totale
depuis 201294 ha
CULTIVÉS
DONT **7%**
CERTIFIÉ BIOPOLYACTIVITÉ
POUR LA
QUASI-TOTALITÉ
(maraîchage et fruits)1 400 m²de surface moyenne
en 2023
(IDV : 3 600 m²)Bassin de production
ÎLES DU VENT
84% de la surface
totale

45 %



28 %



25 %

de la surface totale



REPÈRE

En 2023, la production totale de carottes commercialisées s'élève à 570 tonnes, générant une valeur marchande de 142,5 millions de F.CFP, avec un prix moyen de 250 F CFP par kilogramme. À cela s'ajoutent environ 60 tonnes non commercialisées, portant l'estimation globale de la production annuelle à 630 tonnes. Cette production a permis de baisser les importations de carottes, passant de 1 045 tonnes en 2022 à 731 tonnes en 2023.

La culture de la CAROTTE



I. PROFIL DES EXPLOITATIONS

DES EXPLOITATIONS DAVANTAGE REPRÉSENTÉES AUX AUSTRALES

En 2023, la Polynésie française compte **60 exploitations** cultivant des carottes, dont 80 % se situent aux Australes (principalement sur Tubuai).

Même si la reprise familiale concerne 40 % des exploitations, pour une majorité, leur exploitation reste une création (58 %).

Plus de la moitié des chef.fe.s d'exploitation sont des **propriétaires en indivision** (55 %), et un chef d'exploitation sur cinq est propriétaire plein. Les locataires du Pays comptent seulement pour 8 %. Aux Australes, les deux tiers sont en indivision.

DES EXPLOITATIONS EN POLY-ACTIVITÉS

La majorité des producteurs de carottes (87 %) pratique plusieurs activités. En effet, le cycle de la carotte est de 100 jours (environ 4 mois) entre les semis et la récolte. La période favorable à la production de carottes s'étend de mars-avril à septembre-octobre. En conséquence, les agriculteurs diversifient leurs activités pour optimiser leur temps et leurs ressources en dehors de cette fenêtre de production.

Seulement 8 exploitations cultivent exclusivement de la carotte (hors élevage et autres cultures végétales).

Répartition du nombre d'exploitations par archipel

	2023	Rép. en %
Australes	48	80 %
Îles du Vent	7	12 %
Autres archipels	5	8 %
TOTAL	60	100 %



Diversité des activités des producteurs de carottes

Autres cultures maraîchères	72 %
Cultures fruitières et bois d'œuvre	53 %
Élevage	47 %
Cultures vivrières	38 %
Cultures fourragères	17 %
PAM	13 %
Feuillages et cultures florales	13 %

POPULATION ACTIVE : UNE MAIN-D'ŒUVRE ESSENTIELLEMENT OCCASIONNELLE ET PLUTÔT MASCULINE

Au total, ce sont **338 personnes** qui travaillent sur des exploitations comptant des cultures de carottes.

Le plus gros **pourvoyeur d'emplois** reste les **Australes** représentant 90 % des personnes travaillant au moins en partie dans la culture de carottes.

Près d'un quart des chefs d'exploitation **coexploite** la ou les parcelles cultivées (22 %), et pour deux tiers d'entre eux, ils le font avec leur conjoint(e).

Les récoltes et le tri des carottes dans les champs nécessitent énormément de main-d'œuvre lorsque ces tâches ne sont pas mécanisées. Ainsi, la **main-d'œuvre occasionnelle** représente les **trois quarts de la main-d'œuvre employée** et près des deux tiers sont des hommes.

La **main-d'œuvre permanente familiale** représente seulement 15 % de la main d'œuvre employée et concerne 40 % des exploitations. La plupart des personnes sont des hommes (60 %).

Enfin, la **main-d'œuvre permanente non familiale** représente 10 % de la main-d'œuvre employée et compte principalement des hommes (81 %).

DES CULTIVATEURS MÉCANISÉS

L'analyse porte sur 15 maraîchers exclusifs (hors élevage et autres cultures végétales). Le **véhicule de livraison** dont ils ont la propriété, demeure l'équipement principal, utilisé par les trois quarts des cultivateurs de carottes. Le **tracteur de plus de 50 CV et moins de 90 CV** est également utilisé par la majorité. Certains ont recours au motoculteur et au tracteur de plus de 90 CV.

Pour le **travail et l'entretien du sol**, les trois quarts des cultivateurs utilisent du **petit matériel manuel**, et près de la moitié est mécanisée pour effectuer ce travail. Les équipements que l'on retrouve dans le plus d'exploitations sont le **rotavator (87 %)**, la **charrue (les deux tiers)**, puis le **matériel à dents et à disques (la moitié d'entre eux)**.

Le **semoir** est utilisé par la majorité des producteurs, et la plupart utilisent également un pulvérisateur, manuel ou tracté. Un cultivateur sur trois pratique l'**épandage**, et celui-ci **est systématiquement manuel**.

La **récolte est peu mécanisée** (30 %) ; la majorité des exploitations a recours à la main-d'œuvre occasionnelle pour arracher et trier les carottes dans les champs. Enfin, la majorité a accès à une laveuse et un espace de stockage frigorifique (80 %), et certains à une calibreuse (25 %).

Répartition de la population active

	Nombre de personnes
Chefs d'exploitation	60
Coexploitants	14
Main-d'œuvre permanente familiale	39
Main-d'œuvre permanente non familiale	26
Main-d'œuvre occasionnelle	199
TOTAL de la population active	338



II. ÉTAT DE LA FILIÈRE CAROTTE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

LES AUSTRALES : LE BERCEAU DE LA CAROTTE

La Polynésie française consacre **39 hectares** de terres à la production de carottes en 2023, soit 10 % de la surface dédiée aux cultures maraîchères.

Les **Australes** représentent le plus gros bassin de production, avec **99 % de la surface totale** cultivée et une **moyenne de surface consacrée de 8 079 m² par exploitation**.

LA MAJORITÉ DE LA SURFACE CULTIVÉE SUBIT UN TRAITEMENT CHIMIQUE

L'utilisation de **produits phytosanitaires chimiques** est pratiquée par plus de la moitié des exploitants (52 %), et 30 % déclarent en utiliser sur toutes leurs cultures. La **lutte biologique exclusive** ne rassemble que cinq producteurs de carottes, ne représentant que **deux hectares de culture**.

Un produit comme le glyphosate est utilisé par au moins un quart des exploitants produisant des carottes pour l'entretien des parcelles.

Quant aux **engrais ou amendements**, la majorité des exploitants en utilisent (85 %), et plus de la moitié épand des engrais de synthèse. Ceux qui déclarent épandre **exclusivement des engrais ou amendements organiques sont près de 20 %**, mais cela représente **moins de 2 ha de carotte cultivés**. Des minéraux biologiques sont également utilisés par 27 % des producteurs.

Pourtant, la moitié des utilisateurs d'intrants chimiques déclarent connaître des pratiques limitant leur utilisation, l'intérêt à mettre en œuvre ces pratiques (50 %), et, pour un tiers, des organisations/réseaux sociaux supportant la mise en œuvre de telles pratiques.

Finalement, **un tiers des exploitants** déclare n'utiliser **aucun intrant chimique**, mais ils représentent **seulement 3 ha (8 % de la surface cultivée)**. Les pratiques en agriculture biologique sont rares.

CIRCUITS DE COMMERCIALISATION

Aucun exploitant ne pratique la transformation de sa récolte et, pour les trois quarts, ils exportent la totalité ou une partie vers l'ensemble de la Polynésie. Seul un quart des producteurs déclare commercialiser l'intégralité de leur récolte sur l'île d'exploitation.



LA CAROTTE

60

EXPLOITATIONS

en 2023



39,33 ha

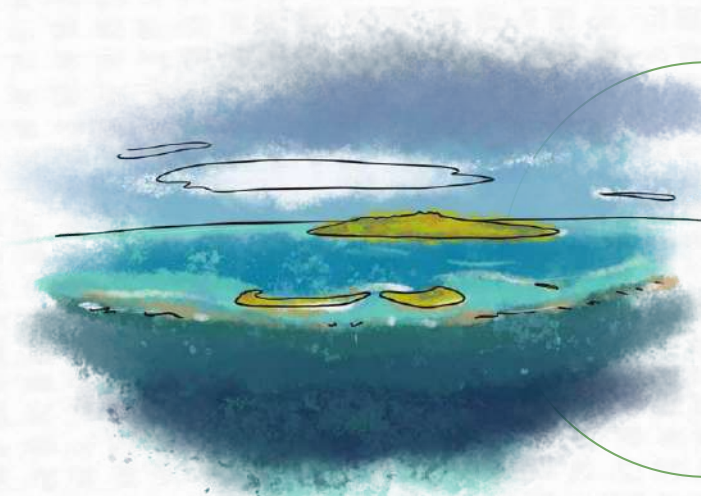
CULTIVÉS

DONT SEULEMENT 3 006 M²
CERTIFIÉS BIO

Bassin de production

AUSTRALES

99 % de la surface
totale





La culture de la **VANILLE** une filière emblématique à la recherche d'un second souffle

REPÈRE

En 2023, la production commercialisée totale de vanille atteint 36,28 tonnes en vanilles mûres pour une valeur marchande de 381,17 millions F.CFP. Cela équivaut à 9 tonnes de vanilles séchées pour une valeur marchande de 526 millions F.CFP.

À l'exportation, la valeur marchande est de 560 millions de F.CFP (source : Douanes, ISPF).

I. PROFIL DES EXPLOITATIONS

DES EXPLOITATIONS SURTOUT CONCENTRÉES AUX ÎLES-SOUS-LE-VENT...

En 2023, la Polynésie française compte **513 exploitations** cultivant au moins de la vanille. Les Îles Sous-le-Vent (ISLV) regroupent près des deux tiers des exploitations de vanille, suivies des Îles du Vent (IDV) et des Marquises (MARQ). La production sous ombrières commence à s'installer aux Tuamotu-Gambier.

La culture de vanille est présente dans 70 % des exploitations de PAM et dans environ 12 % de l'ensemble des exploitations agricoles polynésiennes (513/4 080).



Entre 2012 et 2023, le **nombre d'exploitations de vanille a globalement diminué de 2,8 %**. Dans les ISLV, cette baisse atteint 22 %. En 2012, les ISLV représentaient 88 % du nombre d'exploitations, contre 64 % aujourd'hui.

Pour plus de trois quarts des exploitations, il s'agit d'une nouvelle installation. En moyenne, les exploitations ont 12 ans.

Nombre d'exploitations de vanille selon le modèle de culture en 2023 par archipel

	Vanillier ombrage naturel	Vanillier serre ou ombrière	Les 2	Total	Rép. en %
Îles du Vent	<10	87	ss	94	18 %
Îles Sous-le-Vent	120	177	33	330	64 %
Australes	10	4	ss	15	3 %
Marquises	14	19	ss	34	7 %
Tuamotu-Gambier	<10	38	ss	40	8 %
TOTAL	153	325	35	513	

LES EXPLOITATIONS AVEC DES CULTURES SOUS SERRE OU OMBRIÈRE RESTENT MAJORITAIRES

Parmi ces producteurs de vanille, **63 % utilisent des serres ou des ombrières**, tandis que 30 % pratiquent une culture traditionnelle sous ombrage naturel. Par ailleurs, 7 % des exploitations combinant ces deux méthodes sont concentrées aux ISLV.

... QUI SONT POLY-ACTIVES

La plupart des exploitations optent pour un **modèle en polyculture (60 %)**, associant en moyenne **deux autres types de cultures végétales** à la vanille.

Ainsi, près de la moitié des producteurs de vanille combinent cette **activité avec des cultures fruitières et/ou de bois d'œuvre**, tandis que **31 % la combinent à des cultures vivrières**. Enfin, la culture d'autres PAM est peu courante en proportion ; cela ne représente que 14 % des exploitations.

En plus de la production végétale, 14 % des cultivateurs de vanille sont également éleveurs.

Néanmoins, la culture exclusive de vanille est relativement courante : 198 exploitations, soit 39 % de l'ensemble, se consacrent uniquement à la production de vanille. Ces exploitations sont **principalement situées dans l'archipel de la Société** : les deux tiers aux ISLV et 30 % aux IDV. De plus, **92 % d'entre elles pratiquent la culture sous ombrière ou serre** contre 6 % de la culture sous ombrage naturel et 2 % font les deux.

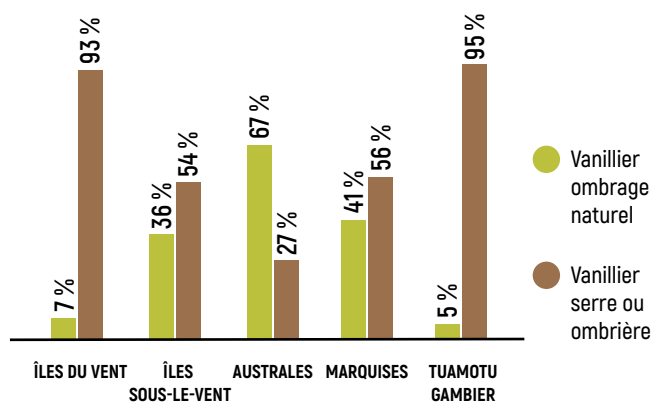
POPULATION ACTIVE : UNE MAIN-D'ŒUVRE FAMILIALE ET MASCULINE

Au total, ce sont **1 270 personnes** qui travaillent dans une exploitation qui cultive au moins de la vanille parmi d'autres productions végétales.

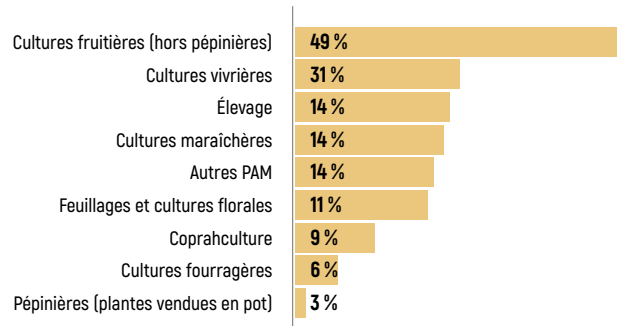
Les exploitations de vanille étant majoritairement situées dans les ISLV, l'archipel de la Société concentre le plus grand nombre de personnes liées à cette culture. Aux ISLV, 872 personnes y travaillent dont 403 personnes employées.

Près d'un tiers des chefs d'exploitation cultivant au moins de la vanille gèrent la ou les parcelles cultivées en **coexploitation**, et dans 70 % des cas, il s'agit de leur conjoint ou conjointe.

Part des exploitants produisant de la vanille par type de culture et par archipel



Diversité des activités des producteurs de vanille

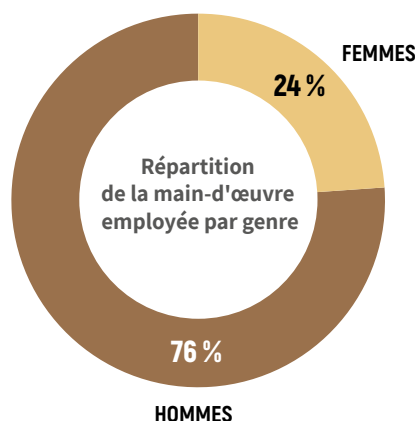
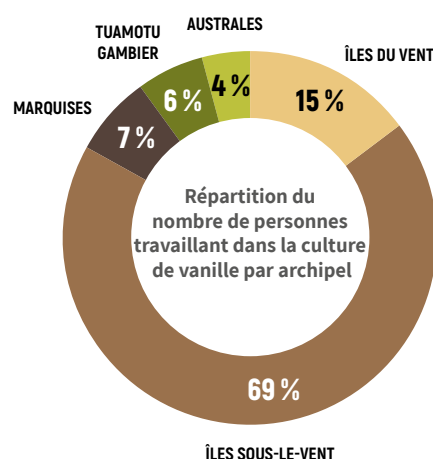


Répartition de la population active

	Nombre de personnes
Chefs d'exploitation	513
Coexploitants	178
Main-d'œuvre permanente familiale	142
Main-d'œuvre permanente non familiale	88
Main-d'œuvre occasionnelle	349
TOTAL de la population active	1 270

De la main-d'œuvre est employée dans la plupart des exploitations (57 %). Celle-ci est **plutôt familiale** (54 % de la main-d'œuvre employée) et majoritairement **masculine**.

La **main-d'œuvre permanente constitue 40 %** de la main-d'œuvre employée, et 60 % de cette main-d'œuvre est familiale.



FOCUS SUR LES EXCLUSIFS

Les 198 exploitations spécialisées dans la production de vanille cultivent un tiers de la surface totale dédiée à la vanille et la **surface moyenne est de 1,1 ha**.

UNE MAIN-D'ŒUVRE PLUTÔT OCCASIONNELLE

Au total, **450 personnes** travaillent sur ces exploitations et fournissent un volume horaire équivalent à **211 ETP**.

La part de femmes cheffes d'exploitation est plus importante dans ces exploitations, avec 37 % contre 31 % en moyenne dans les exploitations agricoles.

La main-d'œuvre rassemble 185 personnes, soit l'équivalent de **59 ETP**, et elle est **d'avantage occasionnelle** (60 % des personnes employées).

L'EMPLOI DANS LES EXPLOITATIONS SPÉCIALISÉES SOUS SERRE OU OMBRIÈRE

Les exploitations spécialisées dans la culture de vanille sous serre ou ombrière rassemblent 15,5 ha de culture, soit 37 % de la totalité de cette culture, et une surface moyenne de 850 m² par parcelle.

Au total, près de 300 personnes y travaillent, soit l'équivalent de 192 ETP. Rapportée à la surface totale, cette culture nécessite en moyenne **un ETP pour 810 m²**.



Répartition de la population active

	Nb. de pers.
Chefs d'exploitation	182
Coexploitants	58
Main-d'œuvre permanente familiale	34
Main-d'œuvre permanente non familiale	37
Main-d'œuvre occasionnelle	100
TOTAL de la population active	296
TOTAL main-d'œuvre	171

La moitié de ces exploitations emploient au total 171 personnes, pour un volume horaire correspondant à 56 ETP. On observe des profils de main-d'œuvre différents entre les IDV et les ISLV. En effet, la **main-d'œuvre occasionnelle est particulièrement présente aux ISLV** (72 % de la main-d'œuvre employée), et plus des deux tiers viennent de l'extérieur. En revanche, aux **IDV**, 77 % de la main-d'œuvre est **permanente** et 56 % sont issus du **cercle familial**.

L'EMPLOI DANS LES EXPLOITATIONS SPÉCIALISÉES SOUS OMBRAGE NATUREL

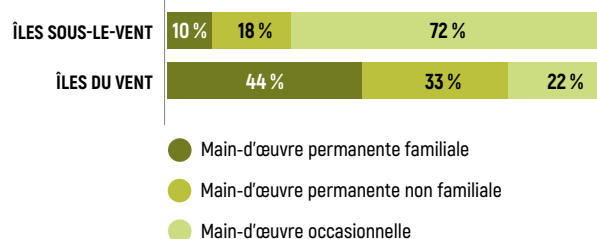
Les 12 exploitations cultivant exclusivement de la vanille sous ombrage naturel, toutes situées aux ISLV, représentent 7 ha de culture, soit 27 % de la surface de ce type de culture. Les parcelles font en moyenne 4 300 m². Au total, ce sont 27 personnes dédiées pour un volume horaire équivalent à 14 ETP. Ce type de culture nécessite en moyenne **un ETP pour 4 900 m²**.

La moitié de ces exploitations emploient de la main-d'œuvre, et elle est strictement familiale.

UNE PRODUCTION TRÈS PEU MÉCANISÉE

Le **véhicule de livraison** est l'équipement de transport le plus utilisé mais ne concerne que 36 % des exploitations. L'utilisation **d'autres engins de traction ou de transport** reste **très limitée** (moins de 5 % des exploitations).

Répartition de la main-d'œuvre



Pour **le travail et l'entretien du sol**, la majorité des cultivateurs possède du **matériel manuel de base** pour effectuer cette tâche (91 %). En revanche, peu d'exploitants possèdent du matériel mécanisé (10 %), basés surtout aux ISLV.

Un cultivateur de vanille sur deux utilise du **matériel pour l'entretien des cultures**. Le **pulvérisateur manuel** est le principal matériel utilisé, tandis que seules 7 exploitations utilisent un modèle thermique ou électrique porté. Aucun épandeur d'engrais n'est utilisé.

L'épandage et l'enfouissement des déjections animales sont **peu courants** dans la culture de vanille : seuls 7 % des exploitants les pratiquent.

La **cueillette** des gousses est **manuelle** afin de récolter seulement celles qui sont arrivées à maturité.

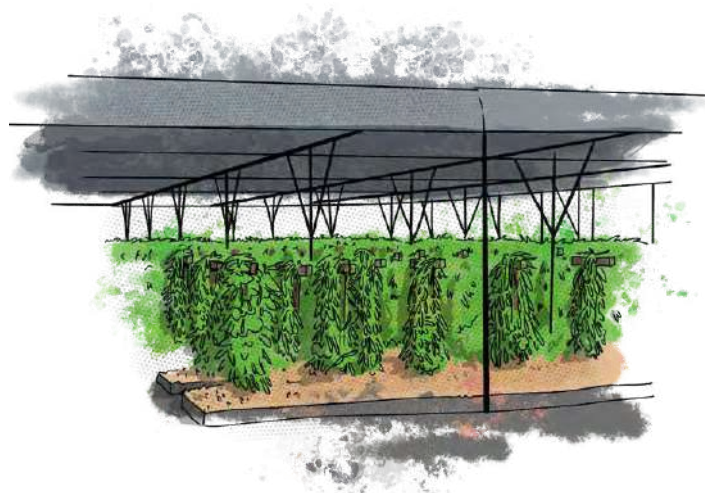


II. ÉTAT DE LA FILIÈRE VANILLE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

UNE SURFACE CULTIVÉE QUI A DIMINUÉ EN DIX ANS ET TOUJOURS CONCENTRÉE AUX ISLV

En 2023, la Polynésie française consacre **67 hectares** de surface à la culture de la vanille dont **41 ha dédiés à la vanille cultivée sous ombrage naturel** (61 %). Les 198 exploitations exclusives de vanille regroupent un tiers de la surface de production de vanille totale.

Globalement, la surface de vanille a **diminué de 15 %** entre 2012 et 2023 principalement en lien avec la diminution de la surface des ISLV. Dans le détail, on remarque également une augmentation de 19 % de la surface de culture de vanille sous ombrière ou serre et une baisse de 23 % pour la culture de vanille traditionnelle sous ombrage naturel.



Répartition géographique de la surface dédiée à la vanille par type de culture (en m²)

	Australes	Îles du Vent	Îles Sous-le-Vent	Marquises	Tuamotu-Gambier	Total
Vanillier - ombrage naturel	9 731	9 350	382 016	6 747	1 100	408 944
Vanillier - serre ou ombrière	1 930	62 872	172 777	7 109	18 223	262 911
TOTAL VANILLE	11 661	72 222	554 793	13 856	19 323	671 855

	Australes	Îles du Vent	Îles Sous-le-Vent	Marquises	Tuamotu-Gambier	Total
Vanillier - ombrage naturel	2%	2%	93%	2%	0%	100%
Vanillier - serre ou ombrière	1%	24%	66%	3%	7%	100%
TOTAL VANILLE	2%	11%	83%	2%	3%	100%

Les **ISLV** constituent le **principal bassin de production** de vanille en Polynésie française, avec 55 ha dédiés à la culture de la vanille dont **61 % de culture traditionnelle** et 39 % en culture sous ombrière ou serre.

La majorité des exploitations de vanille sont de petite taille, plus de 95 % d'entre elles occupant moins de 5 000 m² dont 82 % d'entre elles qui font moins de

1 500 m². Cependant, il existe également quelques exploitations, dépassant 1 ha, qui sont exclusivement situées dans les ISLV et en ombrage naturel.

La **superficie moyenne** consacrée à la vanille est d'environ **1 200 m² par parcelle** mais avec des variations parfois importantes entre systèmes naturel et sous ombrière et suivant les archipels.

Surfaces moyennes par type de culture et par archipel (en m²)

	Australes	Îles du Vent	Îles Sous-le-Vent	Marquises	Tuamotu-Gambier	Total
Vanillier - ombrage naturel	885	1 336	2 497	450	550	2 175
Vanillier - serre ou ombrière	386	723	823	355	480	730
TOTAL VANILLE	729	768	1 528	396	483	1 226

UNE UTILISATION D'INTRANTS CHIMIQUES¹ PRESQUE INEXISTANTE

Près de 20 % des exploitations exclusives de vanille déclarent utiliser des produits phytosanitaires et ceci quel que soit le mode de production.

Les produits chimiques sont utilisés par 13 % des producteurs de vanille exclusifs, tous situés dans l'archipel de la Société. En termes de surface, cela représente donc à minima **5 ha**, soit au moins **8 % de la surface totale de vanille cultivée**. Les cultures sous serre semblent plus concernées par les produits chimiques (67 % de la surface des producteurs exclusifs).

Seuls 17 exploitants pratiquent exclusivement la lutte biologique, soit **2 % de la surface totale**. Et pour 94 % d'entre eux, ils pratiquent la culture sous serre ou ombrière.

Concernant l'utilisation d'engrais et amendements, 15 % ont recours à des produits de synthèse, **16 % exclusivement à des engrais ou amendements organiques** et 17 % à des minéraux biologiques.

UN POTENTIEL DE CERTIFICATION EN BIOLOGIQUE INTÉRESSANT

Au final, ce sont 75 % des exploitations et l'équivalent de 47,6 ha de surface cultivée (71 % de la surface totale dédiée à la vanille) qui ne reçoivent aucun intrant chimique.

Pourtant, seulement 18 exploitations sont actuellement **certifiées en bio** ou en conversion pour leur production de vanille, représentant une surface de culture dédiée à la vanille de 3 ha, **soit 4,7 % de la SAU totale de vanille**. Parmi ces surfaces de vanille en bio, 77 % sont cultivées sous ombrage naturel.

DES PRODUITS TRANSFORMÉS ET VENDUS EN CIRCUIT COURT

Sur les producteurs exclusifs de vanille, 26 % d'entre eux ont déclaré réaliser eux-mêmes l'étape de préparation de la vanille, c'est-à-dire le séchage permettant de développer les caractéristiques organoleptiques typiques de la vanille de Tahiti.

Pour la commercialisation, la quasi-totalité des producteurs exclusifs de vanille trouve des **débouchés sur leur île**, et 83 % d'entre eux y écoulent la totalité de leur produit.

Lorsque des produits sont exportés (pour 15 % des exploitations de vanille exclusives), ceux-ci sont majoritairement vendus dans toute la Polynésie (60 %) et pour 17 % des exploitants, dans l'archipel de l'île de production. Enfin, 8 % d'entre eux déclarent également exporter en dehors de la Polynésie française.

La plupart de la production de vanille est destinée à des professionnels et notamment aux grossistes locaux qui peuvent exporter sur les marchés internationaux.



1 Phytosanitaires ou engrais ou amendements chimiques

VANILLE

513

EXPLOITATIONS
EN 2023DONT 63%
PRODUISANT DE LA
VANILLE SOUS SERRE
OU OMBRIÈRE

67 ha

CULTIVÉS
DONT 60%
DE CULTURE
TRADITIONNELLE-15% par rapport
à 2012Bassin de production
LES ÎLES SOUS-LE-VENT

55 ha

61% en culture
traditionnelle
39% sous serre
ou ombrière1 200 m²de surface moyenne par exploitation
en 2023POLY CULTURES
EN ASSOCIATION
DES FRUITIERS
ET BOIS D'ŒUVRE

EXCLUSIF

39% DES EXPLOITATIONS
& 1/3 DE LA SAU



REPÈRE

En 2023, la production commercialisée totale de canne à sucre atteint 2 790 tonnes pour une production de rhum de 56 018 litres. À l'exportation, en 2022, près de 17 198 kg de rhum sont exportés pour une valeur marchande de 40 millions de F.CFP.

La culture de **CANNE À SUCRE** une production en développement



I. PROFIL DES EXPLOITATIONS

DES EXPLOITATIONS SURTOUT CONCENTRÉES DANS L'ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ...

En 2023, la Polynésie française compte **39 exploitations** cultivant au moins de la canne à sucre. La culture de canne à sucre représente ainsi 5 % des exploitations de PAM (39/728) et moins d'1 % de l'ensemble des exploitations agricoles polynésiennes (39/4 080).

Les Îles Sous-le-Vent (ISLV) regroupent plus de la moitié des exploitations de canne à sucre, suivies des Îles du Vent (IDV) et des Marquises (MARQ).

Dans les ISLV, 73 % des exploitations sont de nouvelles créations, tandis que 23 % résultent d'une reprise familiale. L'âge moyen des exploitations est de 16 ans, mais celles des ISLV sont globalement plus récentes que la moyenne (14 ans).

... QUI PRATIQUENT PLUSIEURS ACTIVITÉS

La culture de canne à sucre est rarement pratiquée de façon exclusive, mais on comptabilise 8 exploitations situées dans l'archipel de la Société qui ne font que de la canne à sucre en production végétale.

Pour le reste, la culture de canne à sucre s'inscrit dans un modèle d'exploitation **en polyculture, avec en moyenne deux autres types de cultures végétales**. Ainsi, plus des

Nombre d'exploitations par archipel

	2023	Rép. en %
Îles Sous-le-Vent	22	56 %
Îles du Vent	7	18 %
Marquises	7	18 %
Australes	2	5 %
Tuamotu-Gambier	1	3 %
TOTAL	39	100 %

Diversité des activités des producteurs de canne à sucre

Cultures fruitières et bois d'œuvre	67 %
PAM hors canne à sucre	49 %
Cultures vivrières	44 %
Cultures maraîchères	26 %
Feuillages et cultures florales	18 %
Élevage	15 %
Coprahculture	8 %
Cultures fourragères	8 %
Pépinières (plantes vendues en pot)	5 %

CANNE À SUCRE

deux tiers des producteurs de canne à sucre combinent la canne à sucre avec des **cultures fruitières et/ou de bois d'œuvre** et, dans **44 %**, avec des **cultures vivrières**.

Parmi les producteurs de canne à sucre, 49 % cultivent également d'autres PAM. En outre, 21 % d'entre eux cultivent aussi de la vanille (18 % sous ombrage naturel et 5 % en serre ou sous ombrière), du nono dans 15 % des cas et/ou du cacao dans 13 % des cas.

En plus de la production végétale, 15 % des cultivateurs de canne à sucre sont également éleveurs, et 8 % font de la coprahculture. Par ailleurs, au-delà de l'agriculture, 10 % d'entre eux tirent un revenu de leur activité de pêche.

POPULATION ACTIVE : UNE MAIN-D'ŒUVRE NON FAMILIALE ET MASCULINE

Au total, ce sont **182 personnes** qui travaillent au moins en partie dans la culture de canne à sucre.

Les exploitations de canne à sucre étant majoritairement situées dans l'archipel de la Société, il concentre le plus grand nombre d'emplois liés à cette culture. On y dénombre 105 personnes employées.

Près de trois chefs d'exploitation sur dix gèrent la ou les parcelles cultivées en coexploitation. Dans 50 % des cas, il s'agit de leur conjoint ou conjointe.

Plus des trois quarts des exploitations emploient de la main-d'œuvre (77 %). Celle-ci est majoritairement **non familiale** (68 % de la main-d'œuvre employée) et **masculine** (78 % de la main-d'œuvre).

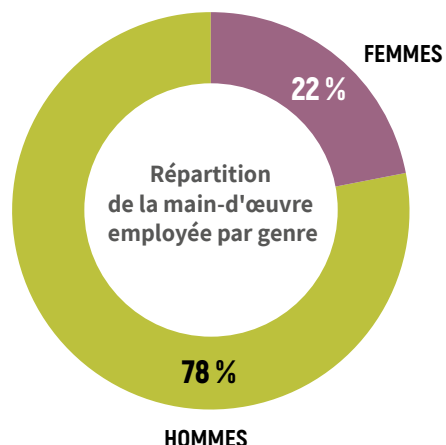
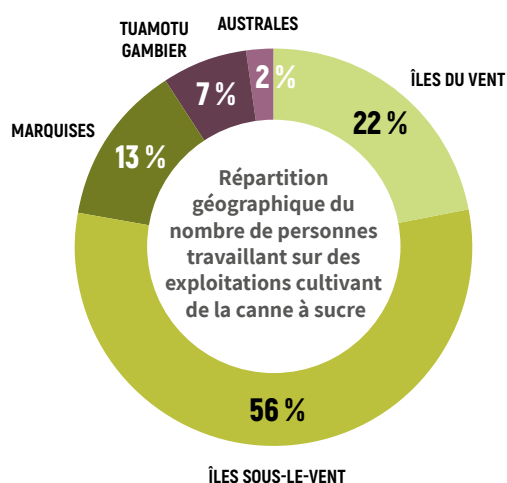
La **main-d'œuvre permanente** est présente dans un peu **plus d'un cinquième des exploitations**, et elle est majoritairement composée de travailleurs extérieurs à la famille.

Quant à la **main-d'œuvre occasionnelle**, elle concerne **54 % des exploitations**. On y trouve également davantage de personnes n'ayant aucun lien familial (56 %). Aux MARQ, c'est 70 % de la main-d'œuvre occasionnelle.



Répartition de la population active

	Nombre de personnes
Chefs d'exploitation	39
Coexploitants	12
Main-d'œuvre permanente familiale	11
Main-d'œuvre permanente non familiale	50
Main-d'œuvre occasionnelle	70
TOTAL de la population active	182



DES CULTIVATEURS PEU MÉCANISÉS

Des disparités se dégagent entre archipels concernant le matériel de transport et de traction. Les IDV sont davantage mécanisées en lien avec une surface moyenne plus importante : 6 exploitations sur 7 comptent au moins 2 matériels contre 23 % aux ISLV et 29 % (2/7) aux Marquises. **Au moins un tracteur et un véhicule de livraison** sont les plus présents.

Pratiquement tous les producteurs utilisent du **petit matériel manuel pour travailler et entretenir le sol** (97 %). La plupart des exploitations des **IDV mécanisent ce travail** (4/7) ; ils sont moins nombreux aux Marquises et aux ISLV. Le matériel à dents et le rotavator sont les plus cités et les producteurs en sont, en majorité, propriétaires.

Les producteurs de canne à sucre n'utilisent **aucun matériel pour la plantation**. Pour l'entretien des cultures, un quart des cultivateurs utilisent des **pulvérisateurs manuels**, tandis que moins de 10 % utilisent d'autres types de pulvérisateurs (tractés, thermiques ou électriques portés).

L'épandage d'engrais minéraux est très peu courant. En revanche, **21 %** des exploitations déclarent épandre des **engrais organiques d'origine animale**, tels que le fumier, le lisier et autres. L'épandage de ces engrais organiques est majoritairement **réalisé de manière manuelle**.

Aucun producteur de canne à sucre en Polynésie française n'utilise de matériel mécanisé pour la récolte. Cette absence de mécanisation peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit, pour la plupart, d'exploitations de petites surfaces (moins de 1 ha pour les deux tiers des exploitations) pour lesquelles les coûts de mécanisation seraient difficilement amortissables. De plus, les exploitations étant pour la majorité dans les ISLV, le recours à la main-d'œuvre locale est privilégié.



II. ÉTAT DE LA PRODUCTION DE CANNE À SUCRE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

UNE SURFACE CULTIVÉE QUI A GRANDEMENT AUGMENTÉ EN DIX ANS

La Polynésie française consacre **56 hectares** de terres à la canne à sucre. Entre 2012 et 2023, la **superficie de canne à sucre a été multipliée par 3,4**. De plus, il y a une meilleure répartition de la surface de production par archipel par rapport à 2012, où 97 % de celle-ci était concentrée dans les IDV.

Les **IDV** constituent le principal bassin de production de canne à sucre en Polynésie française, avec 31 hectares cultivés, soit 55 % de la surface totale dédiée à cette culture.

Bien que la majorité des exploitations se trouvent dans les ISLV, la superficie moyenne consacrée à la canne à sucre y est d'à peine 1 hectare par exploitation. En revanche, dans les Îles du Vent, les exploitations sont moins nombreuses mais plus grandes, avec une moyenne de 4,4 hectares de canne à sucre par exploitation.

En 2023, contrairement à 2012, des cultures de canne à sucre sont recensées dans les Tuamotu-Gambier et les Australes.

Répartition géographique de la SAU

	Surface en ha	Répartition	Surface moy. / parcelle en m ²
Îles du Vent	30,6	55 %	43 766
Îles Sous-le-Vent	21,6	39 %	9 837
Australes	0,4	1 %	2 000
Marquises	0,8	1 %	1 117
Tuamotu-Gambier	2,2	4 %	22 000
TOTAL	56	100 %	14 272

UNE UTILISATION D'INTRANTS CHIMIQUES¹ PEU IMPORTANTE

L'utilisation de produits phytosanitaires chimiques est peu courante parmi les producteurs de canne à sucre (5 exploitations). Cela représente a minima **2,2 ha**, soit **4 % de la surface totale de canne à sucre cultivée**.

Concernant l'utilisation d'engrais et amendements, **21 % des exploitants de canne à sucre indiquent recourir exclusivement à des engrais ou amendements organiques**. Cela correspond à 28 hectares, soit la moitié de la surface totale dédiée à la production de canne à sucre.

UN POTENTIEL DE CERTIFICATION EN BIOLOGIQUE INTÉRESSANT...

Au final, **85 % des exploitations** déclarent n'utiliser aucun intrant chimique. C'est l'équivalent de **39,4 ha de surface cultivée**, soit 70 % de la surface totale dédiée à la canne à sucre.

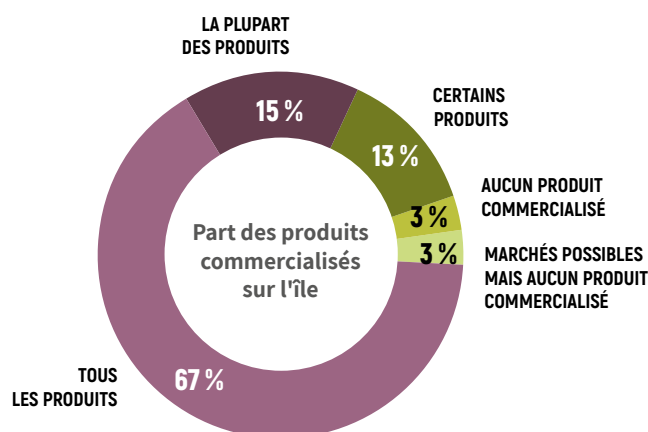
Pourtant, **seules 8 exploitations sont actuellement certifiées en bio pour une partie ou la totalité de leurs cultures**. La surface de culture dédiée à la canne à sucre certifiée bio est de 10 ha, **soit 19 % de la SAU totale de canne à sucre**.

DES PRODUITS BRUTS ET VENDUS EN CIRCUIT COURT

Parmi les exploitants cultivant notamment de la canne à sucre, **44 % déclarent ne faire aucune transformation** sur leur exploitation. **Neuf exploitants (23 %) déclarent par ailleurs avoir une transformation de la canne (jus de canne, rhum, etc.)**.

Lorsque des produits sont exportés (pour un tiers des exploitations), ceux-ci sont vendus dans toute la Polynésie et/ou dans l'archipel de l'île de production.

La majorité de la production de canne à sucre est destinée à des professionnels (plus de 80 %). En premier lieu, celle-ci est vendue aux transformateurs (au moins la moitié), puis aux grossistes (environ un quart), et, plus à la marge, aux revendeurs (moins de 10 %).



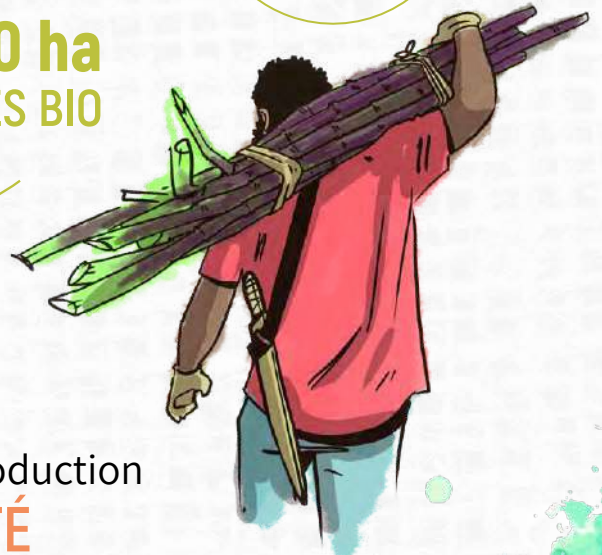
1 Phytosanitaires ou engrais ou amendements chimiques

CANNE À SUCRE

39
EXPLOITATIONS
EN 2023

56 ha
CULTIVÉS
DONT **10 ha**
CERTIFIÉS BIO

x3,4 par rapport
à 2012



Bassin de production
LA SOCIÉTÉ

56% des exploitations
dans les ISLV
55% de la SAU
dans les IDV



1,4 ha
de surface moyenne
par exploitation
en 2023



POLYCULTURES
EN ASSOCIATION
DES FRUITIERS
ET BOIS D'ŒUVRE





La culture de **CAFÉ** une filière à relancer



I. PROFIL DES EXPLOITATIONS

DES EXPLOITATIONS SURTOUT CONCENTRÉES DANS L'ARCHIPEL DES AUSTRALES...

En 2023, la Polynésie française recense **60 exploitations** cultivant au moins du café parmi les 728 exploitations ayant déclaré produire des Plantes Aromatiques et Médicinales (PAM).

La culture de café représente ainsi plus de 8 % des exploitations de PAM et 1,5 % de l'ensemble des exploitations agricoles polynésiennes (60/4 080).

Les Australes (AUS) regroupent plus de la moitié des exploitations de café, suivies des îles Marquises (MARQ).

Entre 2012 et 2023, le nombre d'exploitations a globalement diminué de 39 %, mais les situations divergent entre archipels. Dans les Australes, cette baisse atteint 55 %, tandis qu'aux Marquises, une augmentation est observée. En 2012, les Marquises ne représentaient que 3 % du nombre d'exploitations, contre 21 % aujourd'hui.

Dans les Australes, 71 % des exploitations sont issues d'une reprise familiale, alors que dans l'archipel des Marquises, un tiers des exploitations sont de nouvelles créations. En moyenne, les exploitations ont 19 ans.

Nombre d'exploitations par archipel

	2023	Rép. en %
Australes	38	63 %
Marquises	14	23 %
Îles du Vent	4	7 %
Îles Sous-le-Vent	4	7 %
Tuamotu-Gambier	0	0 %
TOTAL	60	100 %

... QUI PRATIQUENT PLUSIEURS ACTIVITÉS

La culture exclusive du café est rare : la quasi-totalité des producteurs cultivent également des fruits ou, pour les trois quarts, du vivrier. En moyenne, les exploitants pratiquent trois autres types de cultures végétales. Parmi les autres PAM cultivées, le cacao se retrouve parmi 22 % des producteurs, et le nono et la vanille sous ombrage naturel chez environ 10 % des producteurs.

En plus de la production végétale, plus de 50 % des cultivateurs de café sont également éleveurs, et 12 % font de la coprahculture.

Par ailleurs, au-delà de l'agriculture, 15 % des exploitants produisant du café exercent aussi une activité d'artisanat, reflétant les dynamiques économiques typiques des archipels des AUS et des MARQ.

POPULATION ACTIVE : UNE MAIN-D'ŒUVRE FAMILIALE ET EN MAJORITÉ MASCULINE

Au total, ce sont **173 personnes** qui travaillent dans des exploitations cultivant notamment du café.

Les exploitations de café étant majoritairement situées dans les îles des AUS, cet archipel concentre le plus grand nombre d'emplois liés à cette culture. On y dénombre 122 personnes employées.

Près de trois chef.fe.s d'exploitation sur dix coexploitent la ou les parcelles cultivées (27 %) et, dans la plupart des cas, celui-ci est le ou la conjoint.e (57 %) du chef.fe d'exploitation.

Lorsque de la main-d'œuvre est employée (68 % des exploitations), celle-ci est plutôt familiale (près de deux tiers de la main-d'œuvre employée) et masculine (70 % de la main-d'œuvre totale employée).

Les AUS restent les plus gros pourvoyeurs d'emplois, avec respectivement 80 % de la main-d'œuvre employée.

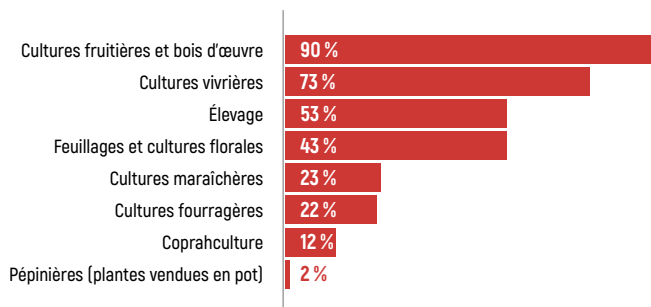
DES CULTIVATEURS PEU MÉCANISÉS

Le véhicule de livraison reste l'équipement utilisé par le plus grand nombre de producteurs de ces exploitations en polyculture produisant du café (82 %).

Pour le **travail et l'entretien du sol**, la quasi-totalité des cultivateurs utilise du **petit matériel manuel (95 %)**. Peu de cultivateurs sont mécanisés. Ceux des MARQ le sont davantage : 29 % contre 18 % aux AUS.

La caféiculture ne nécessite aucun **matériel mécanisé pour l'entretien des cultures**.

Diversité des activités des producteurs de café

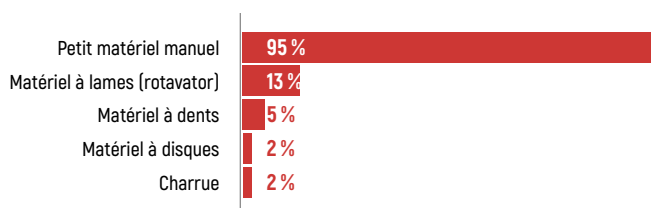


Répartition de la population active

	Nombre de personnes
Chefs d'exploitation	60
Coexploitants	21
Main-d'œuvre permanente familiale	34
Main-d'œuvre permanente non familiale	13
Main-d'œuvre occasionnelle	45
TOTAL de la population active	173



Matériel utilisé pour le travail et l'entretien du sol



Les cultivateurs sont **peu nombreux à effectuer de l'épandage et l'enfouissement de déjections animales** : seulement 15 % le pratiquent. Lorsqu'il a lieu, il est essentiellement manuel (78 % des exploitants ayant recours à l'épandage). L'épandage mécanisé est quasi inexistant.

Aucun producteur de café en Polynésie française n'utilise de matériel mécanisé pour la récolte. Cette absence de mécanisation s'explique par la nature même de la culture du café, qui repose sur une cueillette manuelle, appelée "picking".

Aux AUS, où se concentre la production de café, seulement **29 % des cultivateurs disposent de matériel pour le traitement des récoltes, et cela concerne principalement des séchoirs solaires.**

L'absence de matériel adapté peut nuire à la qualité du café, car les étapes de dépulpage, de fermentation et de séchage, demandant un contrôle précis, sont essentielles pour obtenir un café de qualité. De plus, le manque de matériel peut impacter la productivité et augmenter les coûts de traitement.

II. ÉTAT DE LA FILIÈRE CAFÉ EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

UNE SURFACE CULTIVÉE QUI A REÇULÉ EN DIX ANS

La Polynésie française consacre **25 hectares** de terres à la caféiculture. Entre 2012 et 2023, la **superficie de café a diminué de 37 %**.

La majorité des parcelles de café sont de petites tailles : 77 % des exploitations ont une surface de moins de 5 000 m², dont 40 % font moins de 1 500 m².

Les Marquises comptent le plus de parcelles de moins de 1 500 m² (79 %). Aux Australes, 26 % des exploitants font plus de 5 000 m².

En moyenne, la surface dédiée à la culture de café est de **plus de 4 400 m² par exploitation**.

Répartition de la SAU par archipel (en ha)

	Surface en ha	Répartition
Australes	17	69%
Marquises	6	25%
Îles Sous-le-Vent	1	4%
Îles du Vent	0,3	1%
Tuamotu-Gambier	0	0%
TOTAL	24	100%

Les **Australes** représentent **le plus gros bassin de production de café** avec plus des deux tiers de la surface totale (17 ha) : les conditions pédoclimatiques y sont très favorables pour cette culture. La surface moyenne par exploitation y est de 4 500 m². Par rapport à 2012, l'archipel des AUS a perdu plus de la moitié de sa surface en café (-52 %).

Les **Marquises** représentent **25 % de la surface totale** avec 6 ha et 4 400 m² en moyenne par exploitation. Par rapport à 2012, **la caféiculture commence à s'implanter** : elle ne représentait que 1 % de la surface totale.



UNE UTILISATION D'INTRANTS CHIMIQUES¹ PRESQUE INEXISTANTE

L'utilisation de produits phytosanitaires est quasiment nulle (< 1 %) parmi les producteurs de café.

Concernant l'utilisation d'engrais et amendements, **23 % des exploitants indiquent recourir exclusivement à des engrais ou amendements organiques**. Cela correspond à 9,4 ha, soit 38 % de la surface totale dédiée à la production de café, répartis entre 33 % des surfaces aux AUS et 60 % des surfaces aux MARQ.

UN POTENTIEL DE CERTIFICATION EN BIOLOGIQUE INTÉRESSANT...

Finalement, la moitié des exploitants déclare n'utiliser aucun intrant chimique, représentant l'équivalent de 18 ha de surface cultivée (52 % de la surface cultivée dédiée au café).

Pourtant, **seules 5 exploitations sont actuellement certifiées en bio pour leur culture de café**, représentant une surface de culture dédiée au café d'à peine 1 ha, **soit seulement 4 % de la SAU totale de café**.

DES PRODUITS BRUTS ET VENDUS EN CIRCUIT COURT

Les deux tiers des producteurs de café pratiquent l'épluchage, la découpe et/ou le conditionnement et/ou la transformation de fruits, en lien avec leur polyactivités. L'absence de **transformation sur l'exploitation** regroupe **38 %** des producteurs de café.

La totalité des exploitations trouve des **débouchés sur leur île**, et près de la moitié y écoule la totalité de leur production. Lorsqu'une partie des produits est exportée (pour la moitié des exploitations), ceux-ci sont vendus dans toute la Polynésie. Deux tiers des exploitations des Australes et un tiers de celles des Marquises sont concernées.

La destination de la production de café varie selon les archipels. La production de café est clairement destinée à la vente aux professionnels, tels que des revendeurs, grossistes, coopératives ou transformateurs, aux Australes. En revanche, aux Marquises, l'autoconsommation est majoritaire.



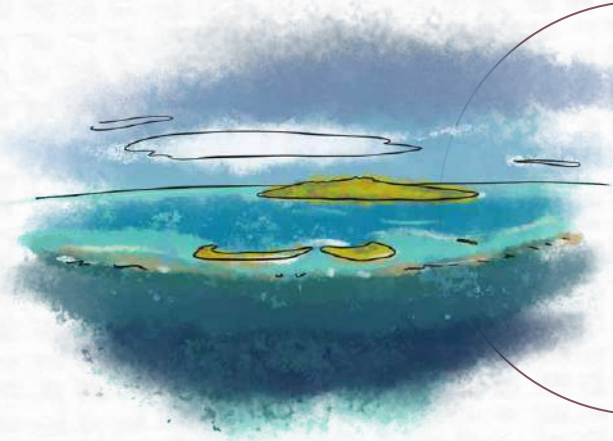
1 Phytosanitaires ou engrais ou amendements chimiques

CAFÉ

60
EXPLOITATIONS
EN 2023

24 ha
CULTIVÉS
DONT **1 ha**
CERTIFIÉ BIO

-37% par rapport
à 2012



Bassin de production
LES AUSTRALES

63% des exploitations
69% de la SAU
totale de café

4 400 m²
de surface moyenne
par exploitation
en 2023



173
PERSONNES TRAVAILLENT
SUR DES PARCELLES
CONTENANT DU CAFÉ





La culture de **CACAO** une filière en développement



I. PROFIL DES EXPLOITATIONS

DES EXPLOITATIONS SURTOUT CONCENTRÉES DANS L'ARCHIPEL DES MARQUISES...

En 2023, la Polynésie française compte **42 exploitations** cultivant au moins du cacao parmi les 728 exploitations ayant déclaré produire des Plantes Aromatiques et Médicinales (PAM). La culture de cacaoyer représente ainsi plus de 5 % des exploitations de PAM et 1 % de l'ensemble des exploitations agricoles polynésiennes (42/4 080).

Les Marquises (MARQ) regroupent plus de la moitié des exploitations de cacao, suivies des Îles du Vent (IDV) et Îles Sous-le-Vent (ISLV).

De manière générale, 69 % des exploitations produisant du cacao sont de nouvelles créations. En moyenne, les exploitations ont 16 ans.

... QUI PRATIQUENT PLUSIEURS ACTIVITÉS

La culture de cacao n'est pas pratiquée de façon exclusive mais s'inscrit dans un modèle d'exploitation en polyculture, avec en moyenne trois types de culture.

Les producteurs de cacao combinent leurs activités avec d'autres cultures : dans 93 % des cas, avec des cultures fruitières et de bois d'œuvre, et dans 74 % avec des cultures vivrières. Ils cultivent également d'autres PAM comme le caféier, pour 31 % des exploitations. Un quart produit également de la vanille.

En plus de la production végétale, près de 48 % des cultivateurs de cacao sont également éleveurs, et 14 % font de la coprahculture. Par ailleurs, au-delà de l'agriculture, 10 % d'entre eux tirent un revenu de leur pêche.

Nombre d'exploitations par archipel

	2023	Rép. en %
Marquises	25	60 %
Îles du Vent	9	21 %
Îles Sous-le-Vent	7	17 %
Australes	1	2 %
Tuamotu-Gambier	0	0 %
TOTAL	42	100 %

Diversité des activités des producteurs de cacao

Cultures fruitières (hors pépinières)	93 %
Cultures vivrières	74 %
Élevage	48 %
Cultures maraîchères	36 %
Feuillages et cultures florales	19 %
Cultures fourragères	19 %
Coprahculture	14 %
Pépinières (plantes vendues en pot)	10 %

POPULATION ACTIVE : UNE MAIN-D'ŒUVRE MASCULINE ET FAMILIALE

Au total, ce sont **97 personnes** qui travaillent au moins en partie dans la culture de cacao.

Les exploitations de cacao étant majoritairement situées dans les îles des MARQ, cet archipel concentre le plus grand nombre de personnes liées à cette culture. On y dénombre 52 personnes y travaillant au moins à temps partiel.

Un tiers des chefs d'exploitation gère la ou les parcelles cultivées en coexploitation avec un membre de leur famille (en majorité son ou sa conjoint.e).

Près des deux tiers des exploitations qui cultivent en partie du cacao emploient de la main-d'œuvre. Celle-ci est plutôt familiale, avec les deux tiers de la main-d'œuvre employée, et masculine (également deux tiers de la main-d'œuvre employée).

DES CULTIVATEURS PEU MÉCANISÉS

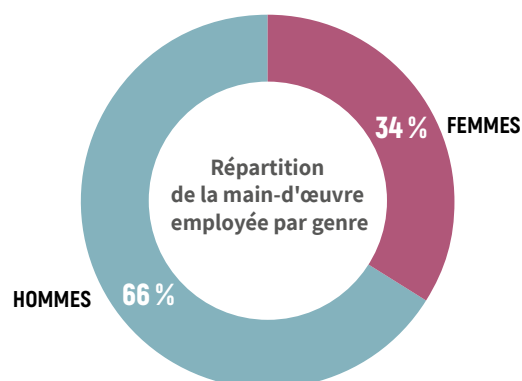
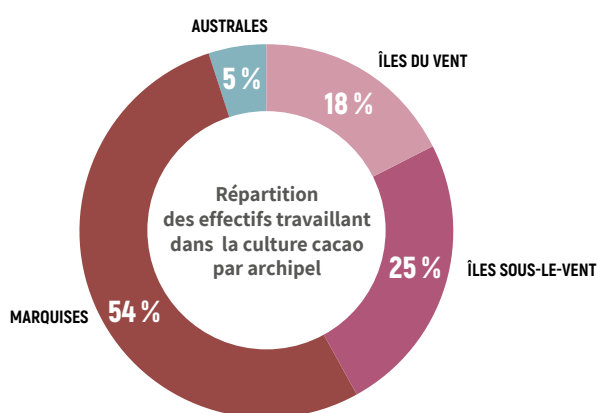
Le **véhicule de livraison** reste l'équipement utilisé par les **trois quarts des producteurs**. L'utilisation des **autres engins de traction** reste marginale.

La **fertilisation par l'épandage et l'enfouissement de déjections animales** reste peu courante parmi les cultivateurs de cacao : seuls 12 exploitants le pratiquent. Lorsqu'elle est réalisée, elle se fait principalement de manière manuelle pour les deux tiers d'entre eux.

La récolte est manuelle et **le traitement post-récolte n'est pas réalisé par les producteurs de cacao**.

Répartition de la population active

	Nombre de personnes
Chefs d'exploitation	42
Coexploitants	14
Main-d'œuvre permanente familiale	15
Main-d'œuvre permanente non familiale	4
Main-d'œuvre occasionnelle	22
TOTAL de la population active	97



II. ÉTAT DE LA FILIÈRE CACAO EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

UNE SURFACE CULTIVÉE QUI A GRANDEMENT AUGMENTÉ EN DIX ANS

La Polynésie française consacre 9 hectares de terres à la cacaoculture et la production est en phase de relance.

En moyenne, la surface dédiée à la culture de cacao est d'environ 2 200 m² par exploitation.

Les MARQ représentent le plus gros bassin de production de cacao avec 4 ha de surface, soit 44 % de la surface totale de cacao en Polynésie française.

La majorité des parcelles de cacao sont de petite taille ; 86 % des exploitations ont une surface de moins de 5 000 m², dont 17 % font moins de 1 500 m².

Entre 2012 et 2023, la superficie totale dédiée au cacao a été multipliée par 7.

UNE UTILISATION D'INTRANTS CHIMIQUES¹ QUASI INEXISTANTE

L'utilisation de **produits phytosanitaires est quasiment nulle** parmi les producteurs de cacao.

Concernant l'utilisation d'engrais et amendements, **un tiers des exploitants de cacao indique recourir exclusivement à des engrais ou amendements organiques**. Cela correspond à 4,5 hectares, soit la **moitié de la surface totale dédiée** à la production de cacao.

Au final, 95 % des exploitants déclarent n'utiliser aucun intrant chimique sur leur exploitation. C'est l'équivalent de 7,4 ha de surface cultivée, soit 77 % de la surface totale dédiée au cacao

UN POTENTIEL DE CERTIFICATION EN BIOLOGIQUE INTÉRESSANT

Pourtant, **seules 7 exploitations sont actuellement certifiées en bio, dans son ensemble ou en partie**, représentant une surface de culture dédiée au cacao d'1 ha, **soit 11 % de la SAU totale de cacao**.

Répartition géographique de la SAU

	Surface en ha	Répartition	Surface moy. / parcelle en m ²
Îles du Vent	2,5	27 %	2 738
Îles Sous-le-Vent	2,6	28 %	3 674
Australes	0	0 %	0
Marquises	4	44 %	1 601
Tuamotu-Gambier	0	0 %	0
TOTAL	9,1	100 %	2 156

DES PRODUITS BRUTS ET VENDUS EN CIRCUIT COURT

La plupart des producteurs de cacao (57 %) déclarent ne faire aucune transformation sur l'exploitation. Néanmoins, un quart pratique la transformation de fruits en lien avec leur polyactivité.



1 Phytosanitaires ou engrais ou amendements chimiques

CACAO

42
EXPLOITATIONS
EN 2023

9 ha
CULTIVÉS
DONT **1 ha**
CERTIFIÉ BIO

x7 par rapport
à 2012



Bassin de production
LES MARQUISES

60% des exploitations
44% de la SAU
totale de cacao



2 200 m²

de surface moyenne
par exploitation
en 2023



POLYCULTURES
EN ASSOCIATION
DES FRUITIERS
ET BOIS D'ŒUVRE



La culture de **NONI** une filière en perte d'intérêt pour les acheteurs internationaux

REPÈRE

En 2022, la production exportée totale de noni atteint 951,66 tonnes pour une valeur marchande de 301,28 millions de F.CFP.¹

En 2012, la production exportée de noni était de 2 158,51 tonnes pour une valeur marchande de 640,39 millions de F.CFP (3 579,45 tonnes en 2002).



I. PROFIL DES EXPLOITATIONS

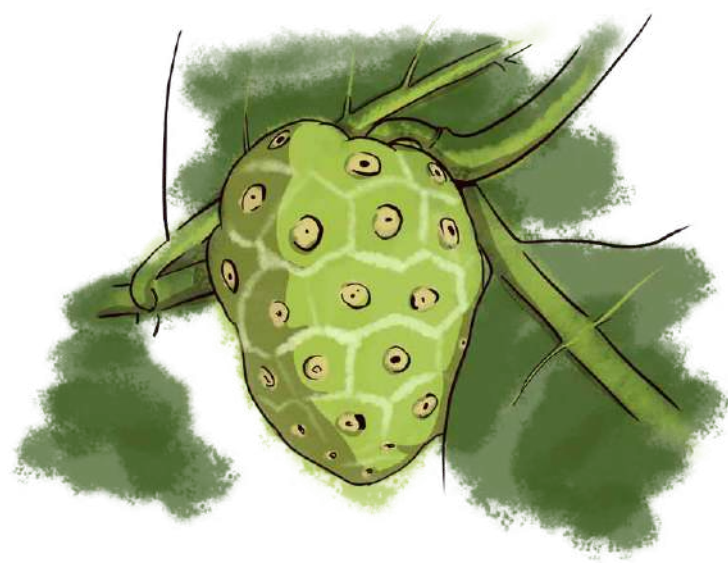
DES EXPLOITATIONS PRINCIPALEMENT AUX ÎLES SOUS-LE-VENT...

En 2023, la Polynésie française recense **154 exploitations** cultivant au moins du noni parmi les 728 exploitations ayant déclaré produire des Plantes Aromatiques et Médicinales (PAM). La culture de noni représente donc plus de 20 % des exploitations de PAM et 3,7 % de l'ensemble des exploitations agricoles polynésiennes (154/4 080).

Les Îles Sous-le-Vent (ISLV) et les Australes (AUS) regroupent le plus d'exploitations, 57 % et 22 % respectivement, suivies des Îles du Vent (IDV) et des Marquises (MARQ).

Entre 2012 et 2023, le nombre d'exploitations a chuté de 60 %. Dans les ISLV, cette baisse atteint 26 % et 57 % dans les AUS. L'archipel des MARQ enregistre la baisse la plus marquée, avec une diminution de 91 % des exploitations. En 2012, il regroupait 39 % des exploitations de noni, contre seulement 8 % aujourd'hui.

Historiquement, 38 % des exploitations sont issues d'une reprise familiale, mais pour une majorité, l'installation reste une création (60 %). En moyenne, les exploitations ont 18 ans.



Nombre d'exploitations par archipel

	2023	Rép. en %
Îles Sous-le-Vent	88	57 %
Australes	34	22 %
Îles du Vent	15	10 %
Marquises	13	8 %
Tuamotu-Gambier	4	3 %
TOTAL	154	100 %

¹ Source : ISPF

... QUI PRATIQUENT PLUSIEURS ACTIVITÉS

La **spécialisation dans la culture de noni** (ni autre culture végétale, ni élevage, ni coprahculture) **est quasi inexistante**. Elle rassemble seulement 5 exploitants, soit 3 % des exploitations cultivant au moins du noni.

En moyenne, les exploitants pratiquent deux autres types de cultures végétales. Les cultures fruitières et bois d'œuvre concernent la quasi-totalité des producteurs de noni et plus de la moitié des producteurs de noni cultivent également des produits vivriers.

Outre les productions végétales, plus d'un cinquième des producteurs de noni font aussi de l'élevage.

POPULATION ACTIVE : UNE MAIN-D'ŒUVRE FAMILIALE ET MAJORITAIREMENT MASCULINE

Au total, ce sont **432 personnes** qui travaillent sur des parcelles contenant notamment du noni.

Un.e chef.fe d'exploitation sur trois coexploite la ou les parcelles cultivées et, dans la majorité des cas, celui-ci a un lien familial avec le ou la chef.fe d'exploitation (98 %). Ce système de coexploitation est principalement répandu dans les ISLV, soit 45 % des exploitations de cet archipel partage la gestion des parcelles cultivées contre seulement 3 % aux AUS.

Les ISLV et les AUS sont les plus gros pourvoyeurs d'emplois, avec respectivement 52 % et 35 % de la main-d'œuvre employée.

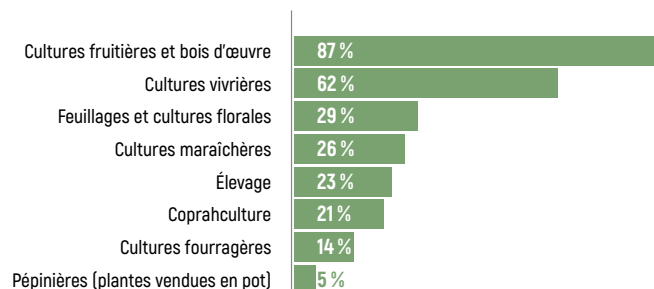
Lorsque de la main-d'œuvre est employée (64 % des exploitations), celle-ci est plutôt familiale (un peu plus d'un tiers de la main-d'œuvre employée) et masculine (81 % de la main-d'œuvre totale employée). On note cependant que le taux de féminisation est plus important au sein de la main-d'œuvre permanente familiale (55 % contre 19 % toute main-d'œuvre confondue).

La **main-d'œuvre familiale permanente** représente la **moitié de l'emploi total**, et cela concerne plus d'un tiers des exploitations. Cette tendance est particulièrement marquée aux AUS, où plus de deux tiers des exploitations sont concernées.

La **main-d'œuvre permanente non familiale reste limitée**, représentant 14 % des exploitations au global, 14 % aux ISLV et 18 % aux AUS. Elle est majoritairement masculine, avec 89 % d'hommes.

Concernant la **main-d'œuvre occasionnelle**, elle **représente un tiers de l'emploi total, et un quart des exploitations y a recours**. Aux ISLV, celle-ci est principalement composée de membres de la famille, représentant 63 % de l'effectif.

Diversité des activités des producteurs de noni



Répartition de la population active

	Nombre de personnes
Chefs d'exploitation	154
Coexploitants	54
Main-d'œuvre permanente familiale	111
Main-d'œuvre permanente non familiale	38
Main-d'œuvre occasionnelle	75
TOTAL de la population active	432

UNE MÉCANISATION TRÈS RARE

Afin de mesurer le niveau de mécanisation des producteurs de noni, l'analyse porte sur les 5 exploitants exclusifs qui se situent tous dans l'archipel de la Société. Ils représentent 4 % de la surface totale.

Le travail, l'entretien du sol, les semis, plantations et entretiens des cultures ne sont pas mécanisés. La quasi-totalité des cultivateurs utilise du matériel manuel.

De plus, pour l'épandage et l'enfouissement de déjections animales, seul un producteur sur les cinq dispose de matériel pour le réaliser.

Enfin, aucune mécanisation de la récolte n'est également pratiquée par ces exploitants exclusifs enquêtés.

II. ÉTAT DE LA FILIÈRE NONI EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

UNE SURFACE CULTIVÉE QUI A REÇULÉ EN DIX ANS

La Polynésie française consacre **77 hectares** de terres à la culture de noni, une **superficie qui a diminué de moitié entre 2012 et 2023, avec notamment la diminution de 90 % de la surface cultivée aux Marquises.**

DES PARCELLES DE PETITE TAILLE

Les parcelles de noni sont majoritairement de petites tailles ; 36 % font moins de 1 500 m² et 29 % entre 1 500 et 4 999 m². Cependant, il existe également des parcelles dépassant 1 ha (14 %), qui sont majoritairement situées dans les ISLV.

En moyenne, la surface consacrée au noni est de 5 000 m².

Les **ISLV** représentent le **plus gros bassin de production** avec plus de la moitié de la surface totale (41,2 ha et 4 679 m² en moyenne).

LA MOITIÉ DE LA SURFACE SANS INTRANT CHIMIQUE¹

Une exploitation sur cinq, produisant en partie du noni parmi d'autres cultures végétales, déclare utiliser des produits phytosanitaires chimiques, toutes situées dans l'archipel de la Société. Parmi ces exploitations, 19 % déclarent en utiliser sur toutes ses cultures et 68 % sur une partie.

En termes de **surfaces cultivées traitées** avec des produits phytosanitaires chimiques, cela représente **10,5 ha, soit 13,6 % de la surface de noni totale**, dont 6 % dans les IDV et 94 % aux ISLV.

La **lutte biologique exclusive** ne rassemble que 4 producteurs de noni, soit seulement **0,6 ha.**

Quant aux **engrais ou amendements, près d'un exploitant sur six déclare utiliser exclusivement des engrais ou amendements chimiques, soit 12 ha** (16 % de la surface). La part de cette surface est plus importante aux ISLV (73 %), contre 23 % aux IDV et 3 % aux AUS.

Néanmoins, près d'un cinquième des exploitants déclare n'utiliser aucun intrant chimique, ce qui représente tout de même **51 % de la surface totale**. Pourtant, en 2023, ils ne sont que 5 exploitants certifiés en bio pour une surface de cultures de noni de **3 ha, soit seulement 4 % de la surface totale de la culture de noni.**

Répartition de la SAU et de la surface moyenne des parcelles par archipel

	2023 (en ha)	Rép (%)	Surface moyenne (en m ²)
Îles Sous-le-Vent	41,2	54 %	4 679
Îles du Vent	15,5	20 %	10 331
Australes	14,6	19 %	4 300
Marquises	4,5	6 %	3 485
Tuamotu-Gambier	0,9	1 %	2 313
TOTAL	77	100 %	4 984

DES PRODUITS BRUTS ET VENDUS EN CIRCUIT COURT

La transformation de noni sur l'exploitation est très rare.

La grande majorité des **chefs d'exploitation trouve des débouchés sur leur île (92 %)** et la plupart y écoulent l'intégralité de leur production (62 %). Lorsqu'il y a exportation, celle-ci se fait principalement vers l'ensemble de la Polynésie, avec quelques ventes en dehors du territoire.

En ce qui concerne la **destination des produits, la vente aux professionnels**, tels que les grossistes et les transformateurs, est privilégiée en moyenne (97 % de la production des 9 producteurs).



¹ Phytosanitaires ou engrais ou amendements chimiques

NONI

154
EXPLOITATIONS
EN 2023

77 ha
CULTIVÉS

-50 % par rapport
à 2012
**AVEC -90 % DE LA SAU
AUX MARQUISES**

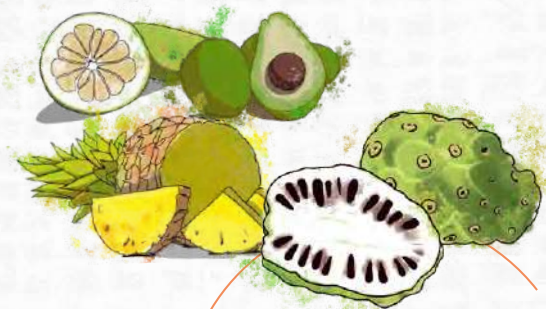


Bassin de production
ÎLES SOUS-LE-VENT

57 % des exploitations
54 % de la SAU
totale de noni

5 000 m²

de surface moyenne
par exploitation
en 2023



POLYCULTURES
EN ASSOCIATION
DES FRUITIERS
ET BOIS D'ŒUVRE





REPÈRE

Dans les autres PAM, sont comptées : la culture de tamanu, de moringa, de poivrier, d'hibiscus comestible et autres (cannelle, santal, bancoulier). Ces cultures sont très peu représentées dans la production globale, mais apportent une diversification intéressante pour les producteurs de PAM.

Les AUTRES PAM cultivées en Polynésie française



I. PROFIL DES EXPLOITATIONS

DES EXPLOITATIONS SURTOUT CONCENTRÉES DANS L'ARCHIPEL DES MARQUISES ET AUX ÎLES DU VENT...

Au total, on recense **48 exploitations** cultivant du Tamanu et/ou du Moringa, et/ou du poivrier, et/ou des hibiscus comestibles, et/ou d'autres PAM. Ces exploitations représentent moins d'1 % de l'ensemble des exploitations agricoles polynésiennes (48/4 080).

Les Marquises (MARQ) regroupent la plupart des exploitations et notamment les producteurs de Moringa et d'autres PAM, suivies de l'archipel de la Société. L'archipel des Tuamotu-Gambier (TG) concentre une bonne partie des exploitations de Tamanu.

... QUI PRATIQUENT PLUSIEURS ACTIVITÉS

La polyactivité est pratiquée par la quasi-totalité des exploitants. En effet, les cultures fruitières concernent 94 % d'entre eux, et 63 % comptent des cultures vivrières. La plupart des producteurs ont également un élevage.

La **spécialisation** (ni autre culture végétale, ni élevage, ni coprahculture) **dans la production de ces différentes PAM** est donc **très rare**.

Nombre d'exploitations par archipel

	2023	Rép. en %
Marquises	23	48 %
Îles du Vent	10	21 %
Tuamotu-Gambier	8	17 %
Îles Sous-le-Vent	7	15 %
Australes	0	0 %
TOTAL	48	100 %

Diversité des activités

Cultures fruitières et bois d'œuvre	94 %
Cultures vivrières	63 %
Cultures maraîchères	46 %
Élevage	43 %
Feuillages et cultures florales	34 %
Cultures fourragères	26 %
Coprahculture	11 %
Pépinières (plantes vendues en pot)	11 %

AUTRES PAM

UNE SURFACE CULTIVÉE RÉPARTIE DANS DEUX ARCHIPELS : LA SOCIÉTÉ ET LES MARQUISES

Au total, on comptabilise **2,5 hectares** de surface dédiée à la culture de ces autres types de PAM. Les **Îles du Vent** (IDV) et les **Îles Sous-le-Vent** (ISLV) constituent les principaux bassins de production des **autres PAM**, tels que la **cannelle**, le **bancoulier**, etc. En revanche, l'archipel des **Marquises** est la région dominante pour la production de **Moringa**.

DES PRODUITS BRUTS ET VENDUS EN CIRCUIT COURT

Un peu plus de la moitié des exploitations **déclare ne faire aucune transformation** sur leur exploitation.

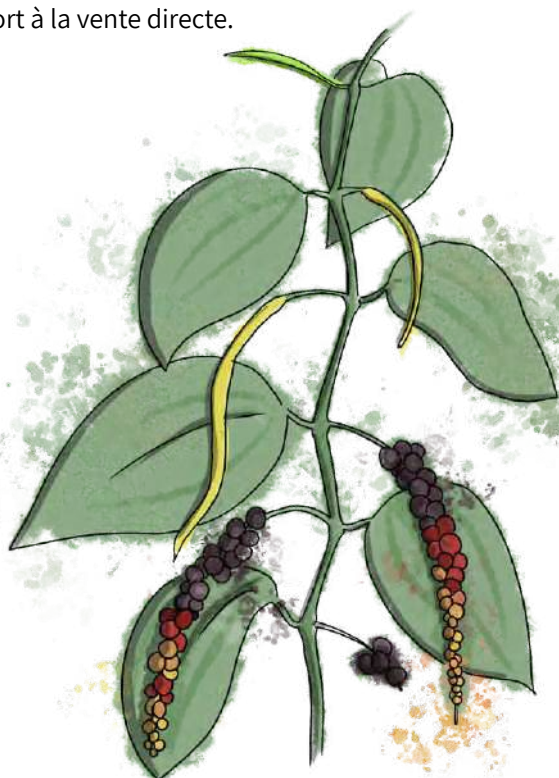
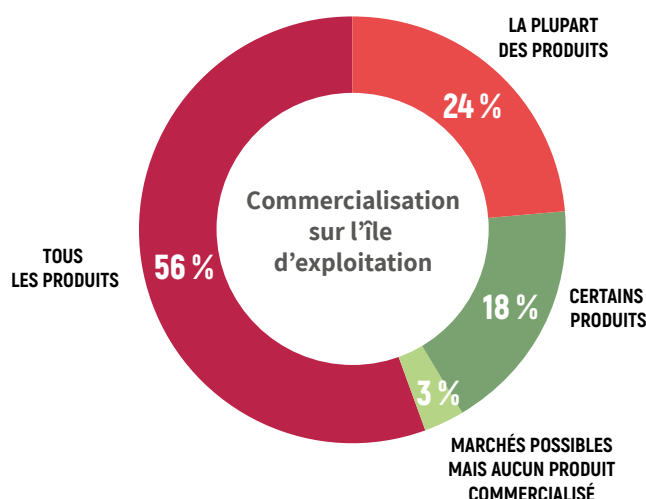
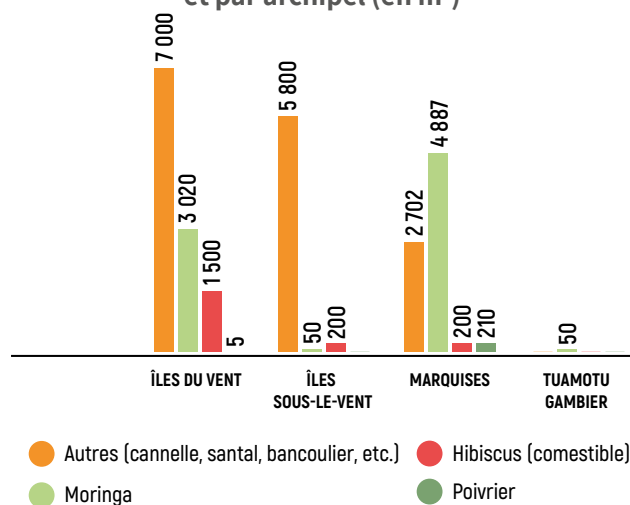
La quasi-totalité des exploitations trouve des **débouchés sur leur île** et un peu plus de la moitié d'entre elles y écoulent la totalité de leurs produits.

Un peu plus de la moitié des productions est destinée à la vente (53 %).

En détail, 48 % de la production de Moringa est destinée à la vente, répartie entre 32 % en vente directe et 16 % en vente aux professionnels, tels que les commerçants ou les transformateurs.

Pour les autres PAM, comme le santal, le bancoulier, etc., 59 % de la production est commercialisée, avec une proportion plus élevée de ventes aux professionnels par rapport à la vente directe.

Répartition de la surface par type de PAM
et par archipel (en m²)



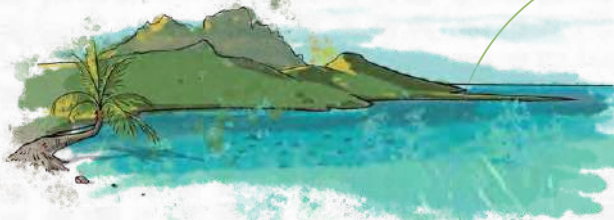
AUTRES PAM

48
EXPLOITATIONS
EN 2023

cultivant du Tamanu,
et/ou du Moringa,
et/ou du poivrier,
et/ou des hibiscus comestibles,
et/ou d'autres PAM

2,5 ha

de surface dédiée
à la culture
de ces autres
types de PAM



Bassin de production

- **ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ**
pour culture des autres PAM
tels que la cannelle, le bancoulier, etc.
- **ARCHIPEL DES MARQUISES**
pour culture du moringa





L'HORTICULTURE

principalement dédiée
à la Tiare Tahiti et
aux fleurs tropicales

REPÈRE En 2023, les importations de « Fleurs, feuillages et fruits artificiels » représentaient une valeur de 110,3 millions de F.CFP (valeur CAF + droits et taxes) pour 89 tonnes. En 2012, le volume importé était de 47 tonnes. Les importations ont donc quasiment été multipliées par 2 en 10 ans.

I. PROFIL DES EXPLOITATIONS

UNE EXPLOITATION SUR DIX FAIT DE L'HORTICULTURE

En 2023, la Polynésie française recense **515 producteurs** qui font au moins de la culture florale et des feuillages ornementaux ou pour l'artisanat sur leur exploitation, soit 13 % de la totalité des exploitations agricoles.

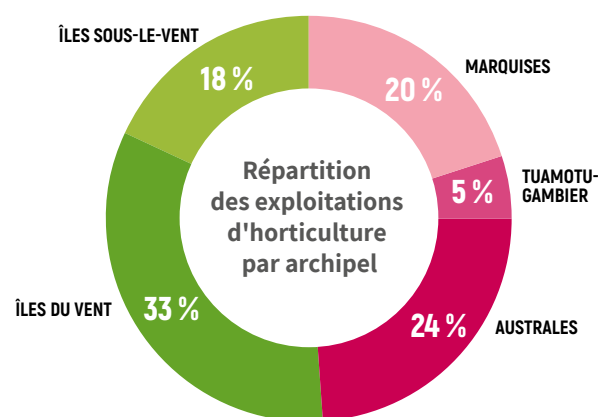
Les Îles du Vent (IDV) regroupent le plus d'exploitations (un tiers du total), suivies des Australes (AUS) et des Marquises (MARQ).

Depuis 2012, le nombre d'exploitations faisant de l'horticulture a **diminué de 7 %**.

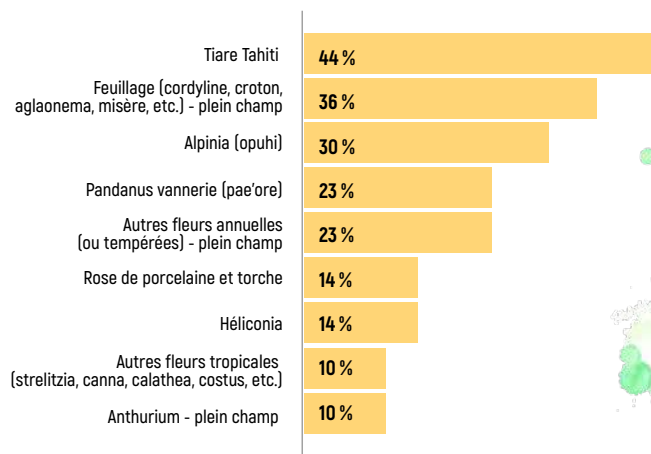
De manière générale, la plupart des exploitations horticoles (60 %) sont de nouvelles exploitations.

Cependant, celles des Australes se distinguent par une majorité de reprises familiales. En moyenne, ces exploitations ont une ancienneté de 17 ans, à l'exception de celles des Tuamotu-Gambier (TG), qui affichent une moyenne d'âge inférieure à 10 ans.

La Tiare Tahiti, le feuillage ornemental et l'opuhi sont présents dans le plus grand nombre d'exploitations.



Quels fleurs ou feuillages les horticulteurs cultivent-ils ?

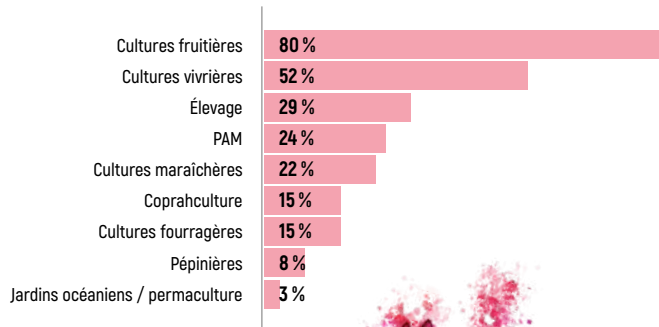


DES EXPLOITATIONS EN POLYACTIVITÉS

La poly-activité est pratiquée par la quasi-totalité des exploitants. Les **cultures fruitières et vivrières** concernent la plupart des horticulteurs, et un peu plus d'un quart des horticulteurs pratique aussi l'élevage.

La **spécialisation dans l'horticulture** (ni autre culture végétale, ni élevage, ni coprahculture) est mineure en nombre d'exploitants (58, soit 11 %).

En plus de leur activité agricole, 30 % des horticulteurs déclarent pratiquer la pêche, tandis que **11 % se consacrent également à l'artisanat**, principalement axé sur la confection de compositions ou colliers florales, ou encore de la transformation du pandanus, une matière première essentielle à la vannerie artisanale locale.



POPULATION ACTIVE : UNE MAIN-D'ŒUVRE PLUTÔT FAMILIALE ET MAJORITAIREMENT MASCULINE

Au total, ce sont **1 272 personnes** qui travaillent sur des exploitations ayant au moins des cultures florales et de feuillages, et 616 personnes employées sur ces exploitations.

	Australes	Îles du Vent	Îles Sous-le-Vent	Marquises	Tuamotu-Gambier	Total Polynésie française
Chefs d'exploitation	124	172	91	104	24	515
Coexploitants	13	28	38	49	13	141
Main-d'œuvre permanente familiale	127	106	54	32	8	327
Main-d'œuvre permanente non familiale	24	30	10	8	5	77
Main-d'œuvre occasionnelle	49	73	38	38	14	212
TOTAL de la population active	337	409	231	231	64	1 272

Un quart des chefs.fe.s d'exploitation coexploitent la ou les parcelles cultivées, et ceci avec quelqu'un de la famille (95 % des coexploitations). On note que **les femmes sont plus nombreuses parmi les chefs d'exploitation par rapport à la moyenne** : elles sont 39 %, contre 31 % en moyenne, toutes exploitations agricoles confondues.

Lorsque de la main-d'œuvre est employée (60 % des exploitations), celle-ci est plutôt familiale (76 % de la main-d'œuvre employée) et masculine (71 % de la main-d'œuvre totale employée).

En moyenne, en Polynésie française, près de **quatre exploitations sur dix**, produisant du feuillage ornemental et des fleurs, en polyculture ou en spécialité, emploient de la **famille de manière permanente**. Aux Australes,



ce sont six exploitations sur dix, et aux Marquises, deux exploitations sur dix.

La main-d'œuvre **permanente non familiale** concerne **peu d'exploitations** (11 % au global).

Quant à la **main-d'œuvre occasionnelle**, cela concerne moins **d'un quart des exploitations**. Plus de la moitié de cette main-d'œuvre fait partie de la famille. Enfin, on trouve davantage de main-d'œuvre familiale aux IDV (66 % de la main-d'œuvre occasionnelle) et aux Marquises (53 %) qu'aux Australes (33 %).

UNE MÉCANISATION ABSENTE

Afin d'appréhender la mécanisation spécifique à l'horticulture, l'analyse porte sur les **58 producteurs exclusifs**. Ils cultivent 27 % de la surface totale dédiée à l'horticulture, et la surface moyenne est de 6 800 m², contre 2 800 m² au global. Aux ISLV, notamment, 7 exploitations d'horticulture exclusive ont une surface moyenne de 2,4 ha.

Les exploitations sont **peu équipées en matériel mécanisé pour le travail et l'entretien du sol des cultures** florales et de feuillages, avec seulement 21 % d'entre elles qui en disposent. Lorsqu'elles s'équipent, elles privilégient généralement un rotavator.

Pour **l'entretien des cultures**, ce sont principalement de **petits outils manuels** qui sont utilisés, dans la moitié des exploitations. Ces équipements sont majoritairement adoptés par les exploitations des IDV. Il n'y a aucune mécanisation de la récolte.

Enfin, la pratique de **l'épandage ou de l'enfouissement de déjections animales** est **quasi inexistante** sur les exploitations horticoles spécialisées.

Le **véhicule de livraison** reste le principal équipement utilisé, par la moitié des exploitations, et dont les cultivateurs sont propriétaires.

II. ÉTAT DE LA FILIÈRE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

L'ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ FOURNIT L'ESSENTIEL DE LA PRODUCTION

Les producteurs recensés dédient près de **146 hectares** de terres à la culture de feuillages et florales, soit 4,6 % de la surface agricole utilisée totale recensée pour les cultures végétales, hors pâturages et cocoteraies.

Les **IDV** et **ISLV** représentent les **plus gros bassins de production**, avec plus de deux tiers de la surface totale cultivée.

Répartition géographique de la SAU

	Surface en ha	Répartition	Surface moy. / parcelle en m ²
Îles du Vent	66	45 %	3 861
Îles Sous-le-Vent	33	23 %	3 671
Australes	22	15 %	1 760
Marquises	19	13 %	1 834
Tuamotu-Gambier	6	4 %	2 344
TOTAL	146	100 %	2 842

Les parcelles consacrées sont pour la plupart de petite taille : 85 % font moins de 5 000 m², et plus de la moitié font moins de 1 500 m², et les exploitants spécialisés ont une surface moyenne d'au moins 6 000 m². On comptabilise néanmoins 8 exploitations qui font plus de 2 ha. **En moyenne, la surface consacrée aux fleurs et feuillages est de 2 842 m²**. Les petites parcelles se retrouvent davantage aux Marquises (71 % des parcelles font moins de 1 500 m²). En revanche, l'essentiel des parcelles de plus de 1 ha se trouvent aux IDV.

Les cultures florales prédominantes sont la **Tiare Tahiti** et **les fleurs tropicales**, majoritairement cultivées dans les IDV. Le pandanus constitue une culture importante pour le feuillage, avec deux types : le **pandanus** à *pae'ore*, utilisé pour la vannerie (représentant 56 % de la surface de pandanus, et concentré dans les AUS), et le *rau'oro*, destiné à la fabrication de toitures (44 %, concentrés dans les ISLV).

Entre 2012 et 2023, si le nombre d'exploitations a diminué de 7 %, les **surfaces horticoles cultivées sont restées stables (+3 %)**.

Dans le détail, on constate néanmoins une baisse significative des surfaces consacrées à la culture de Tiare Tahiti (-31 %). C'est particulièrement le cas dans l'archipel de la



Société, où la surface a chuté de 49 %. À l'inverse, elle a fortement augmenté dans les Marquises, avec une hausse de 122 %.

De même, pour les surfaces cultivées en Alpinia, on observe une importante diminution de 69 % : une tendance particulièrement marquée dans les IDV, où la surface consacrée à cette culture a chuté de 84 %.

À l'inverse, les surfaces de production consacrées aux Héliconia ont augmenté de 25 % et sont restées stables pour l'Anthurium (+3 %).

PEU D'EXPLOITATIONS DÉCLARANT UTILISER UN INTRANT CHIMIQUE MAIS UNE CERTIFICATION BIOLOGIQUE RARE...

La majorité des exploitants déclare n'utiliser aucun intrant chimique (75 %), soit 103 ha (71 % de la surface totale). Peu ont recours exclusivement à de la lutte biologique ; seulement cinq exploitations.

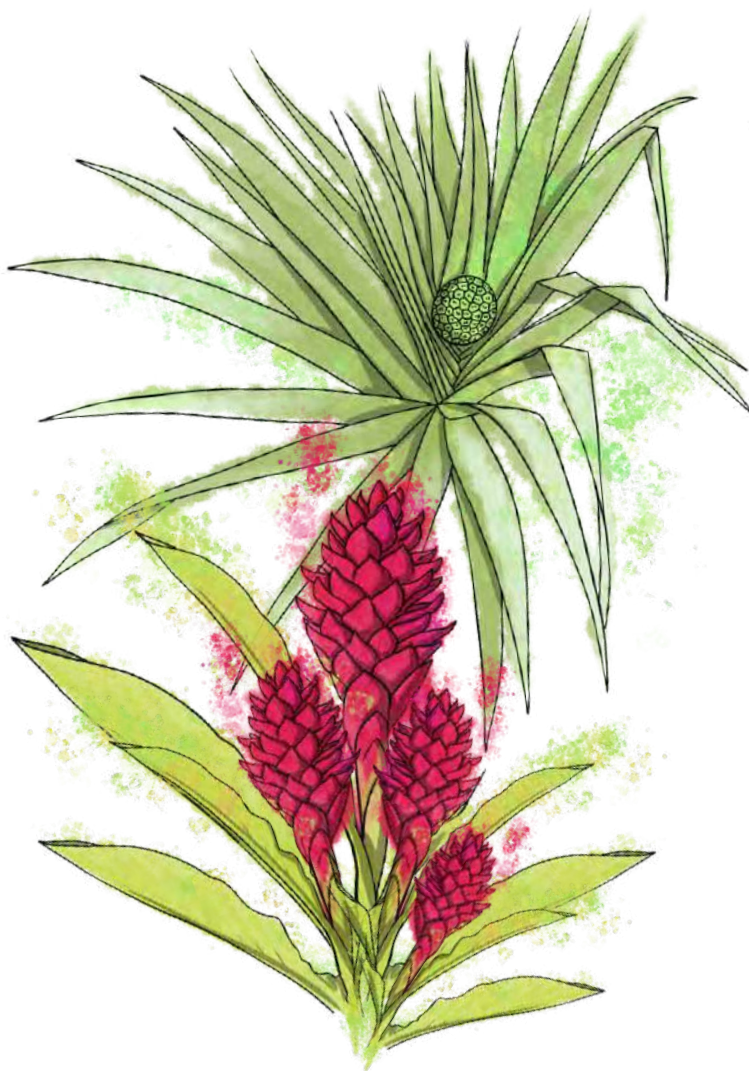
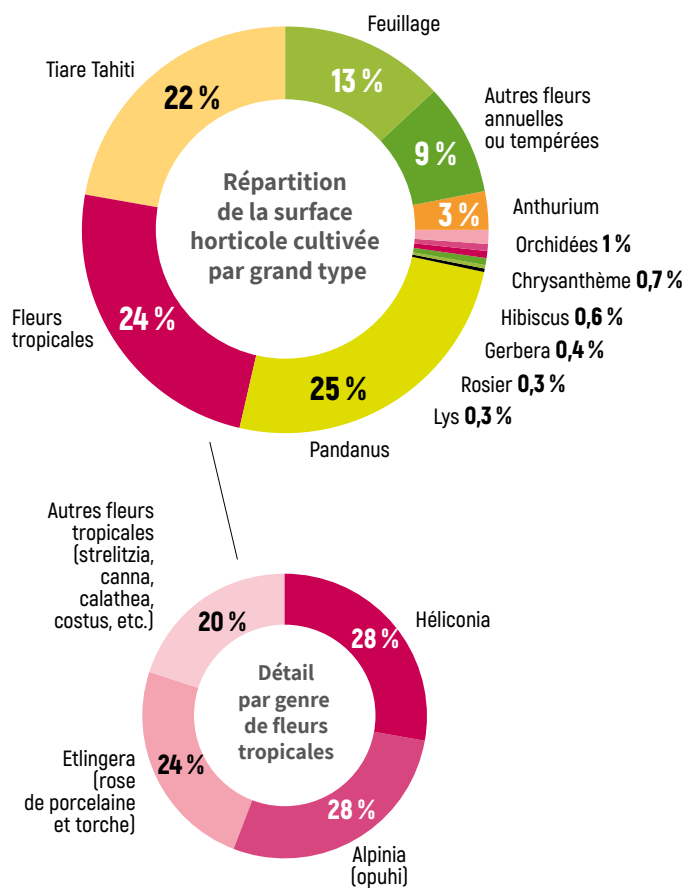
En 2023, ils ne sont que 20 exploitants certifiés pour la totalité ou une partie de leur surface dédiée à l'horticulture, soit seulement **1 ha (0,7 % de la surface totale horticole)**.

DES PRODUITS BRUTS ET VENDUS EN CIRCUIT COURT

La majorité des horticulteurs ne fait **aucune transformation de sa récolte sur l'exploitation** (93 %).

L'écoulement de la production ne pose pas de problème. La quasi-totalité des chef.fe.s d'exploitation trouve des **débouchés sur leur île** (93 %), et la majorité y écoule la totalité de leurs produits (83 %).

Concernant la part de la production horticole destinée à la vente (65 %), plusieurs profils se dégagent selon l'archipel. En moyenne, **la vente directe est privilégiée** par rapport à la vente aux professionnels (50 % contre 16 %). La vente directe concentre une plus grande part de la production des IDV (74 %), tandis qu'une plus grande part est destinée aux professionnels aux Australes. Les Marquises se démarquent par une part plus faible destinée à la vente directe (25 %) ; en lien avec la taille des parcelles, la majorité de la production est destinée à l'autoconsommation et aux dons aux proches (66 %), la vente aux professionnels étant très rare.



HORTICULTURE

515

HORTICULTEURS

qui font de la production
florale et des feuillages
ornementaux
ou pour l'artisanat

146 ha
CULTIVÉS

dédiés à l'horticulture
soit 4,6 % de la SAU totale
de la production végétale
recensée

↓
-7% par rapport
à 2012

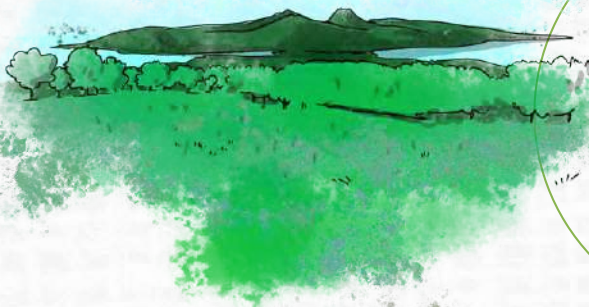
Horticulteurs concentrés dans

LES ÎLES DU VENT
(33 %)

Bassin de production

IDV & ISLV

avec 2/3 de la surface
dédié à l'horticulture



En moyenne, la surface
consacrée aux fleurs
et feuillages est

DE **2 842 m²**
PAR EXPLOITATION

LES CULTURES FLORALES
PRÉDOMINANTES SONT
LA **TIARE TAHITI**
ET LES FLEURS TROPICALES
(ALPINIA, HELICONIA,
ETLINGERA, ETC.)